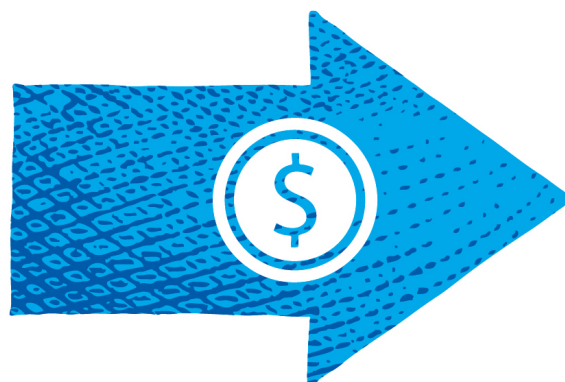


4^E

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2010.2012

DONNER
DU SENS
À L'ARGENT



MISSION DE FONDACTION

L'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes.

L'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive.

Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement responsable.

Fondation favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs de développement durable.

Fondation contribue à développer des entreprises, à préserver et à créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

Fondation, en tant que partenaire de l'économie sociale, investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises, principalement celles inscrites dans un processus de gestion participative, entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, prévoyant dans leur charte une répartition égale du droit de vote entre les actionnaires ou les membres, ou qui sont des entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les investissements de Fondation prennent la forme de prise de participation en capital-actions ou au capital social, de prêt ou de garantie de prêt.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire permettant d'agir pour le développement d'emplois de qualité, Fondation recueille, principalement à partir d'une structure militante, des épargnes en vue de la retraite, surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie et aussi auprès du grand public.

Axées sur une accumulation prudente en vue de la retraite et sur une rentabilité adéquate, ces épargnes sont investies sous la forme d'actions de catégories A et B. Les actions de catégorie A constituent les parts générales de Fondation. De plus, Fondation pourra autoriser et émettre des actions de catégorie B afin de faciliter la cueillette d'épargne reliée à des projets spécifiques, en collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et en appui aux expressions de solidarité locale.

TABLE DES MATIÈRES

➡ Message de la direction	2
➡ Paramètres du rapport	4
➡ Rapport d'examen externe	7
➡ Profil et faits saillants	8
➡ Gouvernance	16
➡ Dialogue avec les parties prenantes	24
➡ Engagements externes	30

APPROCHES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

➡ Performance économique	34
➡ Performance sociale	48
➡ Performance environnementale	60

➡ Index GRI et Pacte mondial	70
------------------------------	----



Rapport GRI
Vérifié par la GRI

Le rapport de développement durable 2010-2012 est disponible sur les sites www.fondaction.com et www.REERvert.com. Les rapports financiers annuels produits durant la période de référence 2010-2012 peuvent être consultés sur le site www.fondaction.com ou être obtenus sur demande.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui permettent à Fondation de réaliser sa mission : les salariés de Fondation pour leur engagement et leur dynamisme, les travailleuses et travailleurs québécois qui ont choisi Fondation pour épargner en vue de leur retraite, les PME québécoises, les responsables Fondation, la CSN et ses organisations affiliées, les institutions présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que tous nos autres partenaires.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

La crise financière mondiale qui a débuté en août 2007 aux États-Unis et s'est propagée en 2008 sur toute la planète a fait ressortir un certain nombre d'éléments suggérant que nous sommes près d'un point de non-retour. Les changements climatiques sont désormais reconnus comme un défi sans précédent pour l'humanité. La disponibilité de nombreuses ressources naturelles est en déclin rapide. Les inégalités qui s'amplifient entre les riches et les pauvres, ainsi qu'entre le Nord et le Sud, laissent présager de possibles troubles sociaux à court terme. Les horreurs d'une crise alimentaire mondiale reviennent nous hanter. La finance mondiale semble de plus en plus déconnectée de l'économie réelle et la poursuite de rendements maximums à court terme compromet tout développement cohérent.

Dans ce contexte, nul doute qu'il y a nécessité d'une économie nouvelle fondée sur des principes d'équité et de durabilité afin d'assurer un développement économique, social et humain acceptable. Pour Fondation, cette économie doit s'articuler autour de trois facteurs fondamentaux.

Tout d'abord, il y a la nécessité d'un nouveau moteur pour créer des emplois et stimuler les innovations. Comme présenté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans son document intitulé *Vers une économie verte*, un développement durable pourrait être mis en mouvement par des investissements massifs dans une économie verte visant une meilleure équité et un meilleur bien-être pour l'humanité, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux.

Le XXI^e siècle sera celui du développement durable et, par le fait même, du savoir. Il importe donc de réunir les forces, les expertises et les compétences afin d'en consolider les fondements.



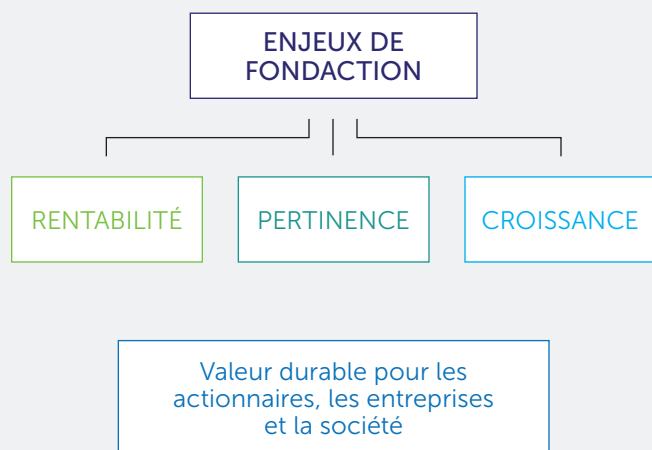
Deuxièmement, si on veut développer l'économie verte, il faudra revenir à la raison d'être de la finance, en la reconnectant à l'économie réelle et en lui redonnant une perspective à long terme et des objectifs de rendement alignés sur la croissance économique et en réponse aux besoins des populations.

Troisièmement, la décision de placer le développement durable et l'économie verte au centre d'une stratégie de sortie de crise implique une autre gouvernance, une gouvernance à la fois mondiale et locale permettant concrètement de rendre possible cette nouvelle orientation.

La façon dont s'est poursuivie la croissance économique au cours des cinq dernières décennies n'est pas viable. Si la reprise économique est indispensable, celle-ci doit être fondée sur un sens renouvelé de la prospérité, soit une prospérité partagée et respectueuse de l'environnement. Les objectifs et les attentes doivent viser le long terme plutôt que le court terme, si nous voulons passer d'un modèle axé sur une croissance économique effrénée à celui d'un développement durable.

Investir dans le capital naturel ainsi que dans l'énergie et l'efficacité des ressources représente d'énormes opportunités en termes de création d'emplois. C'est aussi investir dans l'économie réelle, une économie qui répond aux besoins des personnes et de leurs communautés, et ce, dans le respect de l'environnement. Nous croyons qu'il s'agit là du véritable défi de notre époque. C'est dans ce sens que Fondation entend apporter une contribution dans le meilleur intérêt des actionnaires, des entreprises, des populations et de la planète.

La mission de Fondation repose sur la nécessaire conjugaison des enjeux économiques et financiers, sociaux et environnementaux. Elle constitue la base à partir de laquelle Fondation exerce ses responsabilités à l'égard de ses parties prenantes et de la société dans son ensemble. Elle détermine ses engagements, ses initiatives et sa stratégie de développement des affaires. En rendant disponible aux travailleuses et travailleurs québécois une épargne-retraite peu coûteuse qui contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite, Fondation met au service des PME québécoises un capital patient et une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable. Dans un contexte de crise financière et de récession économique où les sources de financement traditionnelles se sont faites plus rares pour les PME, Fondation a continué d'augmenter ses investissements en capital de développement¹, contribuant ainsi à atténuer les conséquences de la récession sur notre économie et sur l'emploi.



La période actuelle impose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché, une valeur durable au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

Fondation a produit son premier rapport de développement durable en 2006 à l'occasion de son 10^e anniversaire. En choisissant un rythme de parution biennal, ce quatrième rapport continue de rendre compte de sa performance en développement durable et de sa saine gouvernance. Leader en la matière, Fondation a une fois de plus demandé un examen du rapport de développement durable 2010-2012 à un auditeur indépendant ainsi qu'auprès de la GRI, le faisant ainsi passer du niveau A au niveau A+. Le mandat a été confié à Samson Bélair/Deloitte et Touche, s.e.n.c.r.l. et son rapport est présenté à la page 7. La Global Reporting Initiative (GRI) a également confirmé le niveau d'application A+ du présent rapport.

Nous évoluons dans une société axée sur la performance, dans laquelle les questions de mesures sont primordiales. Nous savons que ce que nous mesurons influence ce que nous faisons. La triple reddition de comptes permet d'influencer les façons de faire de Fondation en combinant les trois mesures de responsabilité sociétale : performance financière et économique, performance sociale et performance environnementale.

Dans une perspective d'amélioration continue, de constante progression et reconnaissant que la maîtrise des exigences qu'impose une telle reddition de comptes est un exercice à long terme, Fondation s'engage à poursuivre ses efforts au cours des prochaines années. L'amélioration des systèmes d'information et de gestion, une meilleure adéquation de certains indicateurs à notre réalité de fonds de travailleurs et la préoccupation d'une diffusion simple et compréhensible de nos résultats auprès de nos parties prenantes constituent les principaux défis des prochaines années.

LÉOPOLD BEAULIEU
Président-directeur général

¹ Les investissements en capital de développement se subdivisent en trois groupes : les participations directes en entreprises, les souscriptions à des fonds partenaires ou spécialisés et un portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse.

PARAMÈTRES DU RAPPORT

Le 4^e rapport de développement durable s'adresse à l'ensemble des parties prenantes de Fondation et illustre l'importance que le Fonds accorde à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la saine gouvernance des organisations. Bien que les règles de transparence et de divulgation constituant la base des lois en valeurs mobilières exigent la publication de rapports financiers, Fondation va plus loin. Les choix relatifs quant au contenu, à l'organisation et à la présentation de l'information ont continué à être guidés par le cadre d'élaboration et les principes proposés par les lignes directrices de la GRI. Fondation a aussi accordé une grande attention à la qualité et à l'utilité de son rapport par un souci d'équilibre, d'exactitude, de clarté et de fiabilité.

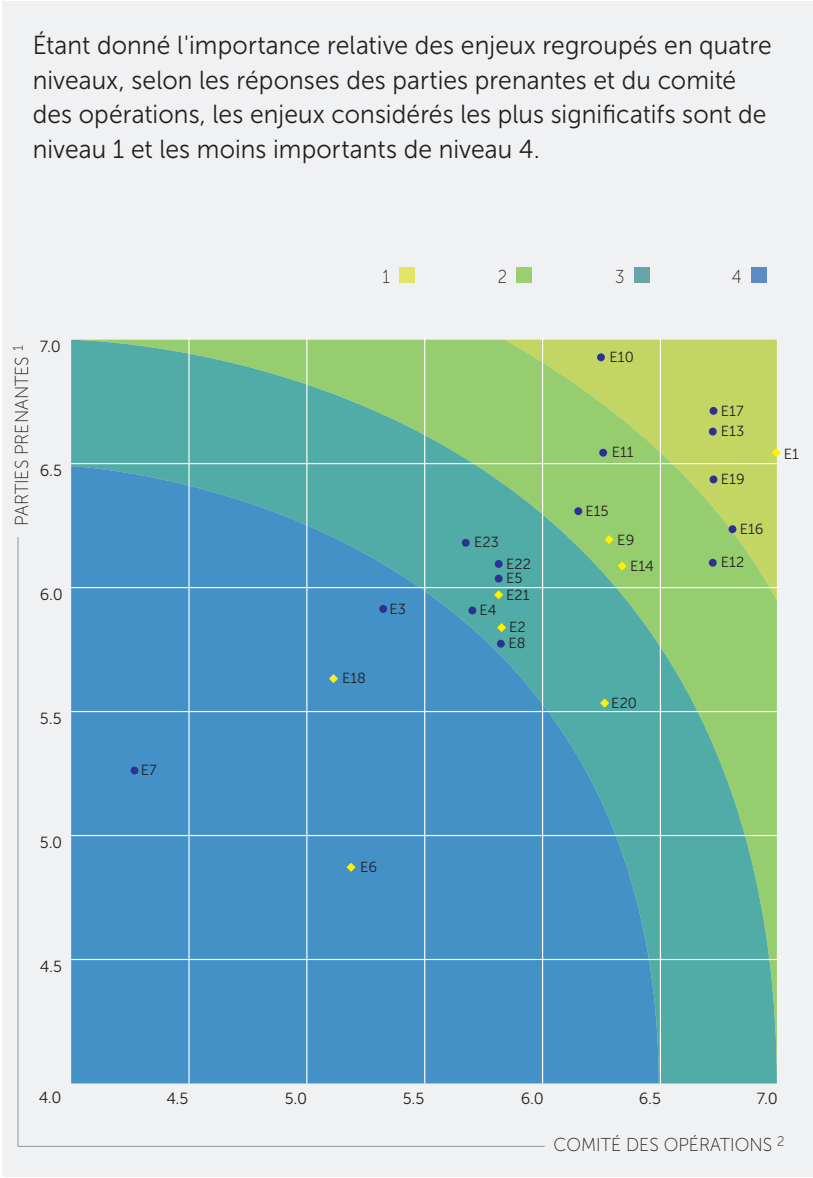
La Global Reporting Initiative (GRI) a été lancée en 1997 à l'initiative d'une ONG des États-Unis, la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES), et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sa mission est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Tous les documents qui constituent le cadre GRI de présentation des rapports ont été développés autour d'un consensus résultant d'un dialogue entre des parties prenantes issues du monde de l'entreprise, de la communauté des investisseurs, des salariés, de la société civile, d'associations comptables, d'universitaires et d'organisations syndicales. Ces lignes directrices pour l'élaboration d'un rapport de développement durable comprennent des principes, des recommandations et les éléments d'information requis (notamment, les indicateurs de performance). Tous ces éléments sont considérés comme étant d'égale importance.

Au cours des dernières années, la GRI a développé plusieurs suppléments sectoriels. Fondation a coordonné la traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières durant l'année 2011, supplément qui a été intégré à la version française des *Lignes directrices pour le reporting développement durable* (LD). Le document peut être téléchargé sur le site Internet de la GRI à l'adresse suivante : <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-Financial-Services-Sector-Supplement.pdf>.



Rapport GRI
Vérifié par la GRI

La détermination du contenu du rapport de développement durable et l'importance relative des enjeux ont aussi fait l'objet d'une attention particulière dans le présent rapport, comme Fondation en avait pris l'engagement en 2010. En effet, il faut s'assurer que les thèmes et les indicateurs soient traités avec pertinence en fonction des activités de Fondation et que leur suivi apporte un éclairage à l'égard des orientations et décisions du Fonds. Les attentes et les intérêts de différentes parties prenantes contribuent également, en conjugaison avec l'évaluation de la haute direction de Fondation, à identifier l'importance relative d'une série de thèmes et d'indicateurs. L'exercice réalisé au cours de l'hiver 2012 auprès de sept groupes de parties prenantes confirme la pertinence des grandes orientations stratégiques et des enjeux en développement durable retenus par Fondation.



- Note : L'échelle se situait entre 1 et 7 pour chacun des enjeux. La position des points est calculée selon la moyenne.
- Convergence des intérêts des parties prenantes, écart égal ou inférieur à 2 entre les groupes.
 - ◆ Divergence des intérêts, écart supérieur à 2 entre les groupes.
- 1 Parties prenantes consultées :
- Actionnaires
 - Entreprises
 - Salariés de Fondation
 - Institutions présentes au Carrefour financier solidaire
 - Dirigeants de diverses composantes de la CSN
 - Exécutif syndical du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation
 - Responsables régionaux Fondation
- 2 Haute direction de Fondation

ENJEUX	DESCRIPTION
E1	Contribuer, par ses activités d'investissement, à développer des entreprises et à créer des emplois de qualité
E2	Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement régional au Québec
E3	Favoriser, par ses activités d'investissement, la participation des travailleurs à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail
E4	Contribuer, par ses activités d'investissement, au développement des technologies propres et à faible impact sur l'environnement
E5	Assumer un rôle de chef de file en matière de transparence de la divulgation en développement durable
E6	Soutenir, par ses dons et ses commandites, les organisations sociales et communautaires
E7	Soutenir la recherche scientifique par son implication et sa contribution au financement des chaires de recherche
E8	Mettre en œuvre une gestion participative fondée sur des valeurs d'autonomie, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité
E9	Faciliter la formation et le développement des compétences de l'ensemble du personnel
E10	Offrir des emplois et des conditions de travail permettant d'attirer et de maintenir les meilleures compétences
E11	Adopter les meilleures pratiques de recrutement de personnel
E12	Assurer le traitement équitable (non discriminatoire) du personnel
E13	Promouvoir la santé et la sécurité des salariés
E14	Favoriser l'accès à l'épargne-retraite dans toutes les régions du Québec
E15	Offrir les produits d'épargne-retraite les moins coûteux pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne
E16	Veiller à la qualité du service à la clientèle
E17	Veiller à l'efficacité des opérations du Fonds
E18	Assurer la croissance rapide de l'actif de Fondation
E19	Produire un rendement acceptable (rendement supérieur à l'inflation en incluant les crédits d'impôt) tout en offrant aux entreprises un capital patient
E20	Réduire l'impact des immeubles de Fondation (Montréal et Québec) sur l'environnement par le choix de construction écoefficace
E21	Promouvoir la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles
E22	Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion du transport durable lors des déplacements du personnel
E23	Utiliser des produits et services écoresponsables par le déploiement de la Politique d'achat responsable (PAR) à l'ensemble des fournisseurs de Fondation

Le présent rapport ne comporte pas de reformulation de l'information déjà communiquée dans les rapports précédents et reflète le plus fidèlement possible les activités de Fondation. Toutes les techniques de mesure des données, y compris les hypothèses, les techniques d'estimation ou les modifications aux méthodes de calcul s'il y a lieu, sont indiquées en référence avec l'information publiée. Le rapport couvre la période s'étendant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012 et vise un maximum de comparabilité avec les résultats présentés dans les rapports antérieurs. La plupart des indicateurs quantitatifs couvrent chacune des deux années de la période de référence. Considérant qu'il n'est pas de son propre ressort d'intégrer à sa performance en tant qu'institution le bilan environnemental, social et économique des entreprises dans lesquelles il investit, les données concernant celles-ci reflètent les efforts de sensibilisation et d'accompagnement de Fondation à l'égard du développement durable.

L'index figurant à la page 70 présente chacun des indicateurs de performance, incluant ceux qui sont spécifiques au supplément des institutions financières, avec les références aux pages où le lecteur peut trouver plus de renseignements sur le sujet. Les indicateurs non pertinents ou non applicables, compte tenu des activités de Fondation, sont également identifiés et sont accompagnés d'une note explicative.

Ce 4^e rapport de développement durable a fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant. Fondation met ainsi en valeur l'importance de la crédibilité de la reddition de comptes sur les enjeux de développement durable et se positionne comme un leader en la matière. Le mandat de mission d'examen du rapport de développement durable 2010-2012 a été confié à Samson Bélair/Deloitte et Touche, s.e.n.c.r.l., le faisant ainsi passer au niveau A+. La Global Reporting Initiative (GRI) a également confirmé le niveau d'application A+ du présent rapport.

CRITÈRES DE NIVEAUX D'APPLICATION

Tout rapport proposé comme étant de niveau C, C+, B, B+, A ou A+ doit comprendre l'ensemble des critères présentés dans la colonne correspondante.

NIVEAU D'APPLICATION		C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION REQUIS	Éléments d'information relatifs au profil de l'organisation SORTANT	Renseigner 1.1 2.1 - 2.10 3.1 - 3.8, 3.10 - 3.12 4.1 - 4.4, 4.14 - 4.15	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner tous les critères listés en niveau C ainsi que : 1.2 3.9, 3.13 4.5 - 4.13, 4.16 - 4.17	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
	Informations relatives à l'approche managériale SORTANT	Facultatives		Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateurs		Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateurs	
	Indicateurs de performance et indicateurs de performance des suppléments sectoriels SORTANT	Renseigner un minimum de 10 indicateurs de performance dont au moins un en social, un en économie et un en environnement		Renseigner un minimum de 20 indicateurs de performance dont au moins : un en économie, un en environnement, un en droits de l'homme, un en emploi, relations sociales et travail décent, un en société et un en responsabilité du fait des produits		Renseigner chaque indicateur de base G3 et chaque indicateur des suppléments sectoriels, dans le respect du principe de pertinence en y répondant ou en donnant la raison de sa non-prise en compte	

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

À l'intention du conseil d'administration et de la direction de Fondation

Ce que nous avons examiné : portée de notre travail

Nous avons procédé à l'examen d'une sélection de 21 indicateurs de performance présentés dans la section « Index GRI » du rapport de développement durable de Fondation (le « Rapport ») pour les exercices terminés le 31 mai 2011 et le 31 mai 2012. Nous n'avons pas examiné les sections narratives du Rapport, à l'exception de celles intégrant les indicateurs sélectionnés, et nous n'avons pas examiné les autres indicateurs de performance inclus dans le Rapport. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les indicateurs de performance sélectionnés.

Les indicateurs GRI examinés sont listés ci-dessous et identifiés dans la section « Index GRI » du rapport au moyen du symbole  :

- Économie : EC1
- Environnement : EN1, EN3, EN4, EN16, EN22
- Emploi, relations sociales et travail : LA1, LA2, LA7, LA10, LA13, LA14
- Société : SO2, SO3
- Responsabilité du fait des produits : PR5, PR8
- Supplément sur le secteur des services financiers : FS6, FS7, FS8, FS11, FS16

Les indicateurs ont été sélectionnés conjointement par Fondation et Deloitte, en fonction de leur pertinence pour les parties prenantes externes.

Responsabilités

Fondation était responsable de la collecte et de la présentation des indicateurs et de l'information contenus dans le Rapport. Notre responsabilité consiste à effectuer un examen et à exprimer si nous avons relevé des éléments qui pourraient nous porter à croire que les indicateurs sélectionnés ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux critères pertinents.

Ce que nous avons fait : normes et procédures d'assurance

Nous avons mené notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*, élaborée par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). À ce titre, nous avons planifié et exécuté notre analyse de manière à fournir une assurance modérée quant aux indicateurs sélectionnés. Nos critères d'examen étaient fondés sur les lignes directrices de redditions de comptes sur le développement durable G3 et sur le supplément sectoriel des services financiers du Global Reporting Initiative (GRI).

Nos procédures ont constitué à :

- interroger le personnel de Fondation chargé de la collecte des données et de la préparation des rapports;
- comprendre les systèmes de gestion, les processus et les mesures de contrôle correspondantes utilisés pour générer, compiler et déclarer les données au niveau des sites de Fondation;
- examiner des documents et dossiers pertinents, en procédant par échantillonnage;
- tester et recalculer l'information reliée aux indicateurs de performance sélectionnés, en procédant par échantillonnage; et
- évaluer la cohérence de l'information avec ce que nous savons des activités de Fondation.

Les données sur l'environnement et l'utilisation de l'énergie sont sujettes à des limites en termes de précision, inhérentes à la nature de ces données et aux méthodes utilisées pour les déterminer. La variété des techniques de mesure pouvant être considérées acceptables peut entraîner des écarts significatifs. De plus, le degré de précision de ces différentes techniques peut également varier.

Ce que nous avons constaté : nos conclusions

D'après notre analyse décrite dans ce rapport, nous n'avons rien constaté qui pourrait porter à croire que les indicateurs de performance sélectionnés ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux lignes directrices de reddition de comptes sur le développement durable G3 de la GRI.

Ce rapport est réservé au seul usage de la haute direction et du Conseil d'administration de Fondation.


Deloitte : Touche S.E.N.C.R.L.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables publics agréés
Montréal (Québec)
23 août 2012

PROFIL ET FAITS SAILLANTS

Créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en juin 1995, Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, est un fonds de travailleurs combinant les avantages fiscaux des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux crédits d'impôt d'un fonds d'investissement voué au maintien et à la création d'emplois. Il s'agit d'épargne investie à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'avantages fiscaux importants pour les travailleuses et les travailleurs québécois.

L'organisation du travail, l'épargne et l'emploi font partie des enjeux auxquels la CSN s'est toujours intéressée. Le rapport de la CSN avec Fondaction en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

À la mission fondamentale d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer des emplois, Fondaction s'est aussi donné comme mission spécifique de se rendre plus particulièrement disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises autocontrôlées ainsi qu'aux entreprises soucieuses de l'environnement. On retrouve ainsi dans sa loi constitutive la volonté d'agir sur la base des trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Avant toutes les autres institutions financières québécoises faisant appel à l'épargne du grand public, il s'est résolument engagé dans la voie du développement durable.

Fondaction n'est pas un fonds spécialisé en environnement, mais un fonds généraliste qui accompagne les entreprises dans la prise en compte des enjeux liés au développement durable. Sa raison d'être, c'est de mettre au service des entreprises un capital patient et une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable, et c'est aussi de contribuer à la sécurité financière des retraités en rendant disponible une épargne-retraite peu coûteuse. Depuis le début de ses activités en 1996, Fondaction a reçu plus de 2 300 demandes de financement. Il a soutenu dans leurs projets 240 petites et moyennes entreprises prometteuses ainsi que 61 fonds spécialisés.

Afin de favoriser et accroître l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle au Québec, le ministre des Finances du Québec a créé en 2011 un groupe de travail chargé de proposer des stratégies à cet effet. Ce groupe, composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du milieu de la construction était présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondaction. Le mandat s'articulait autour de quatre axes, soit :

1. Prendre en compte les bienfaits de la construction en bois en matière de développement durable et miser sur le bilan carbone.
2. S'assurer que le gouvernement respecte son devoir d'exemplarité dans l'utilisation du bois dans ses infrastructures.
3. Accroître la place accordée au matériau bois dans les cursus scolaires des futurs professionnels du bâtiment.
4. S'assurer que les normes de construction en vigueur au Québec permettent l'utilisation de ce matériau.

Le rapport a été remis au gouvernement du Québec en février 2012.

	31 MAI 2012	31 MAI 2011	31 MAI 2010	31 MAI 2008	31 MAI 2006
Nombre d'actionnaires	113 838	107 320	99 692	85 770	64 140
Nombre de salariés	86	86	81	76	62
Actif total	940,8 M\$	877,6 M\$	743,4 M\$	635,6 M\$	448,4 M\$
Actif net	914,6 M\$	843,2 M\$	699,4 M\$	627,3 M\$	442,0 M\$
Investissements en capital de développement réalisés ou engagés, à la juste valeur	619,9 M\$	572,5 M\$	477,3 M\$	385,4 M\$	271,7 M\$
Valeur de l'action	9,34 \$	9,57 \$	9,11 \$	10,50 \$	10,46 \$

UNE INSTITUTION FINANCIÈRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

La Loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds pour l'exercice précédent. La Loi précise quels investissements sont considérés admissibles ainsi que le mode de calcul devant être utilisé pour valider le respect de cette norme.

Les investissements à impact économique québécois (ou capital de développement) sont composés de participations directes dans des entreprises, de participations dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi que d'un portefeuille boursier diversifié constitué de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation.

Par ses prises de participation directe dans les entreprises, Fondation met à la disposition de celles-ci un capital patient, axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2012, 85 entreprises bénéficiaient d'un investissement de Fondation. Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondation souscrivait au 31 mai 2012 à 40 fonds partenaires ou spécialisés. Les impacts directs et indirects de ces participations ont contribué à créer ou maintenir près de 28 000 emplois. Les résultats plus détaillés de l'étude d'impact sont présentés à la section du rapport traitant de la performance économique. Finalement, le portefeuille de titres d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse contribue à la liquidité des titres de ces entreprises tout en diversifiant l'actif du Fonds par une exposition au marché boursier des petites capitalisations.

Les sommes qui ne sont pas investies dans des entreprises admissibles à la norme de 60 % sont placées sur les marchés financiers avec l'objectif de créer une base de revenus stables pour le Fonds et d'en diversifier l'actif d'une façon qui protège le capital détenu par les actionnaires. Le portefeuille des autres investissements demeure majoritairement composé d'obligations et autres titres à revenu fixe. La composition du portefeuille obligataire vise à protéger le capital et optimiser le revenu courant. Il est complété par d'autres placements choisis pour leur effet sur la diversification globale de l'actif, soit des titres immobiliers internationaux, des actions mondiales et un fonds de matières premières. Une nouvelle catégorie d'actifs a été ajoutée au cours de l'exercice 2011 dans le cadre de la révision de la répartition d'actifs, soit les fonds à rendement absolu. Ce type de fonds recherche un rendement stable, supérieur aux bons du Trésor, mais moins volatil que les actions, ce qui en fait un substitut intéressant pour les titres à revenu fixe. Au 31 mai 2012, le portefeuille des autres investissements, qui comprend également les liquidités requises pour faire face aux engagements du Fonds en matière d'investissement en capital de développement, totalisait 373,8 millions de dollars.

Dans le but d'obtenir le capital nécessaire, Fondation recueille des épargnes en vue de la retraite surtout auprès des travailleuses et des travailleurs regroupés en syndicats ou au sein d'une caisse d'économie, mais aussi auprès du grand public. La retenue sur le salaire se développe grâce à l'action militante et bénévole d'un réseau de plus de 700 responsables Fondation (RF) présents dans près de 2 200 milieux de travail.

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

UNE ORGANISATION INNOVANTE, CONVIVIALE ET TRANSPARENTE

Depuis sa création, Fondation cherche à agir sur le moyen et le long termes en prenant en compte, en plus des questions financières traditionnelles, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses systèmes et processus de gestion. L'intégration d'une perspective de développement durable traverse ainsi l'ensemble des activités de Fondation.

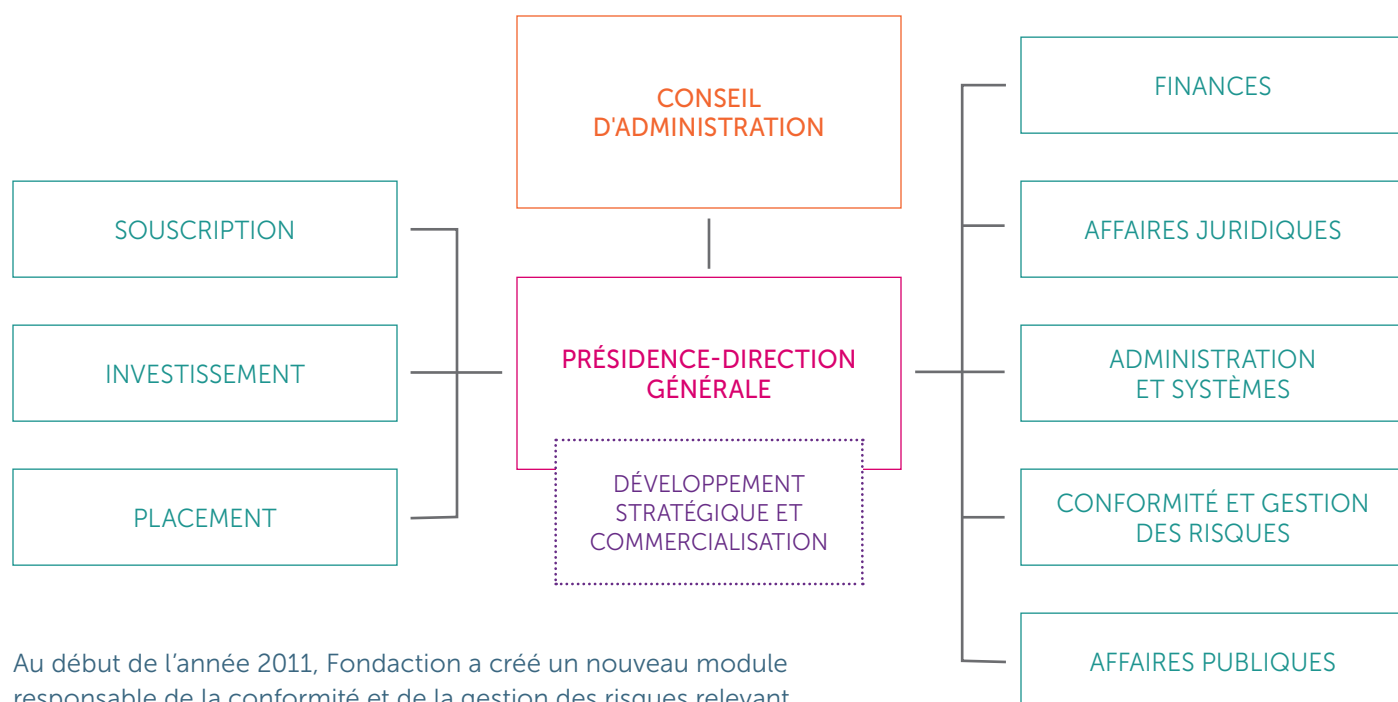
La contribution de chacun des modules à la réalisation de la mission de l'organisation est essentielle et reconnue. Depuis de nombreuses années, l'intention stratégique formulée annuellement facilite la convergence des activités de toutes les équipes vers des enjeux communs. Cet exercice permet de consolider autour d'une vision partagée les éléments du positionnement et les valeurs souhaitées par les parties prenantes internes et externes de Fondation. L'exercice se traduit concrètement par un recueil des éléments constituant *l'itinéraire de Fondation* des prochaines années : la mission, le positionnement, l'intention stratégique, les grands chantiers, les engagements réciproques entre les modules et finalement, les plans d'action et résultats attendus de la prochaine année. La triple reddition de comptes financière et économique, sociale et environnementale, est inhérente à la démarche d'intention stratégique de Fondation.

Pour assurer la meilleure coordination des activités, le président-directeur général a mis sur pied divers comités. Ainsi, le comité des opérations propose des orientations générales, recommande les objectifs de performance de l'organisation et assure le suivi des résultats. Il facilite la circulation de l'information entre les modules et le bon fonctionnement des interactions entre ceux-ci. Quant au comité de l'investissement et au comité de l'investissement - régions ressources, ceux-ci formulent des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif à propos des investissements en entreprises et un suivi régulier des investissements est assuré.

La mesure de la performance globale du Fonds par la réalisation de rapports de développement durable améliore les façons de faire et mobilise l'ensemble des salariés. En ce sens, Fondation a progressé quant à la collecte et le suivi des données et indicateurs, essentiels à la triple reddition de comptes. Ainsi, avec le soutien de l'Association internationale du logiciel libre (Ai2L) et la Chaire de logiciel libre, Finance sociale et solidaire de l'UQAM, l'année 2011 a été marquée par la réalisation d'un prototype d'un logiciel libre permettant de faciliter la planification, la saisie et la gestion de l'information nécessaire pour mesurer la performance globale de l'organisation et pour répondre aux indicateurs exigés par différents référentiels, dont la GRI, le Pacte mondial et les Principes pour l'investissement responsable.



➡ Dans l'ordre habituel : **LÉOPOLD BEAULIEU**, Présidence-direction générale, **FÉLICIA AMILCAR**, Conformité et gestion des risques, **GINETTE BERGERON**, Finances, **MARIO HÉBERT**, Affaires publiques, **JASMINE HINSE**, Affaires juridiques, **GENEVIÈVE MORIN**, Investissement, **JEAN-PIERRE SIMARD**, Administration et systèmes, **ALAIN VALLIÈRES**, Souscription, **LUC VERVILLE**, Placement.



Au début de l'année 2011, Fondation a créé un nouveau module responsable de la conformité et de la gestion des risques relevant directement du président-directeur général. Ces fonctions relevaient auparavant de la direction financière.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DES MODULES

MODULE SOUSCRIPTION	- Services aux actionnaires - Développement des affaires	Formation des bénévoles (responsables Fondation)
MODULE INVESTISSEMENT	- Portefeuille d'investissement en entreprises - Fonds partenaires ou spécialisés	- Portefeuille EQPC - Accompagnement et relations avec les entreprises
MODULE PLACEMENT (AUTRES INVESTISSEMENTS)	- Suivi de la Politique de placement - Encadrement et suivi des conseillers en valeurs	Gestion des droits de vote
MODULE CONFORMITÉ ET GESTION DES RISQUES	Gestion des risques	Conformité
MODULE AFFAIRES JURIDIQUES	- Validation de la norme de 60 % - Gouvernance	- Réglementation en valeurs mobilières - Droit corporatif
MODULE FINANCES	- Comptabilité - Contrôle financier	Évaluation
MODULE ADMINISTRATION ET SYSTÈMES	- Ressources humaines - Informatique	Gestion d'immeuble
MODULE AFFAIRES PUBLIQUES	- Développement corporatif - Recherche et vigie	- Communications et soutien à la commercialisation - Gestion documentaire

LES EFFORTS DE FONDACTION RECONNUS



Doté d'une structure en bois lamellé-collé de six étages, l'édifice Fondation de Québec est un projet unique en Amérique du Nord. Depuis son ouverture en 2010, les qualités écologiques et de conception de ce bâtiment ont valu de nombreux prix à l'architecte, Gilles Huot, de GHA Architecture et développement durable, et à Stéphane Rivest, du Bureau d'études spécialisées (B.E.S. inc.).

NOVEMBRE 2010

Design & Build with FSC Awards 2010

- ➔ Premier prix, catégorie Bâtiment commercial, décerné par le Forest Stewardship Council des États-Unis (FSC-US), dans le cadre de la Greenbuild International Conference and Expo 2010

Mérites d'architecture de la Ville de Québec

- ➔ Prix du public
- ➔ Mention du jury, catégorie Édifices commerciaux et industriels, construction neuve

OCTOBRE 2010

22^e édition des Trophées Innovation et Développement durable Contech

- ➔ Distinction Développement durable, catégorie Bâtiment industriel, commercial, institutionnel
- ➔ Lauréat Pratiques novatrices

JUIN 2010

Prix d'excellence 2010 Cecobois (Centre d'expertise en construction commerciale en bois (cecobois))

- ➔ Prix d'excellence du projet commercial de plus de 600 mètres carrés
- ➔ Prix d'excellence du concept structural



En avril 2012, Fondation a remporté le prix de la catégorie Alimentation pour les événements corporatifs de la première édition du concours *Les Vivats, les prix Loto-Québec pour les événements responsables*. Fondation était aussi finaliste dans la catégorie Matières résiduelles.

Ces honneurs ont été reçus pour l'organisation du Grand rendez-vous des responsables Fondation ainsi que de la 16^e assemblée générale annuelle de Fondation auxquels près de 250 personnes ont participé.



La première édition du concours *Prix PDG Vert*, présentée par Les Affaires et la société TREBORA Conseil, a eu lieu en février 2012. Cette initiative vise à reconnaître la remarquable contribution de personnalités du monde des affaires du Québec à l'adoption et la mise en œuvre de pratiques prenant en compte la protection de l'environnement et le développement durable. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation, a reçu le prix Hommage pour son leadership et son engagement envers le développement durable.



Fondation a remporté le *Mérite du français 2008*, dans la catégorie Langue du travail, petite et moyenne organisation (100 employés et moins), lors du Grand gala des Mérites du français organisé par l'Office québécois de la langue française.



Le 22 septembre 2008, les institutions occupant le Carrefour financier solidaire, y compris Fondation, ont été récompensées pour leurs efforts en remportant le 3^e prix du concours *Leaders en transport durable*, organisé par les centres de gestion des déplacements (CGD) de Montréal. Par l'entremise du Carrefour, les efforts de Fondation ont été reconnus en matière de promotion des alternatives viables à l'automobile en solo auprès de ses employés, notamment pour son système CarboPOINT.



En 2007, Fondation a obtenu une mention lors du premier gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal pour le caractère participatif de son projet de gestion des matières résiduelles en milieu de travail. Ce gala est organisé par le Conseil régional de l'environnement, avec l'appui de la Conférence régionale des élus et la Ville de Montréal.



FAITS SAILLANTS AU 31 MAI 2012

113 838

actionnaires

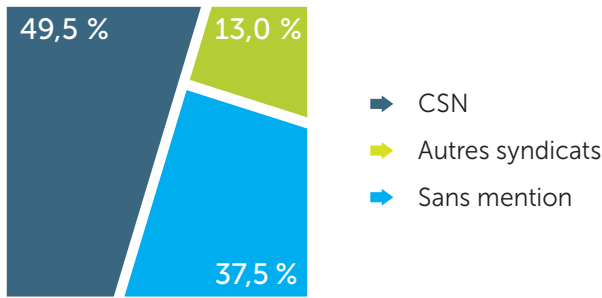


44 942

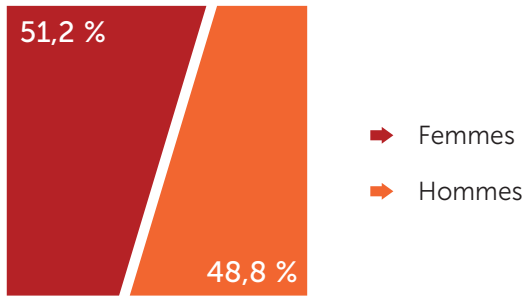
actionnaires
souscrivant par
retenue sur le salaire



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR APPARTENANCE SYNDICALE



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES SELON LE SEXE



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR GROUPE D'ÂGE

Moins de 30 ans	5,8 %
30-39 ans	16,0 %
40-44 ans	10,0 %
45-49 ans	13,6 %
50-54 ans	18,8 %
55-59 ans	20,6 %
60 ans et plus	15,2 %
ÂGE MOYEN	48,9 ANS

RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Abitibi-Témiscamingue	2,1 %
Bas-St-Laurent	2,9 %
Capitale-Nationale	11,4 %
Centre-du-Québec	3,6 %
Chaudière-Appalaches	5,4 %
Côte-Nord	2,4 %
Estrie	5,1 %
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1,6 %
Lanaudière	8,1 %
Laurentides	6,4 %
Laval	4,1 %
Mauricie	3,2 %
Montréal	19,3 %
Montréal	15,0 %
Nord-du-Québec	0,2 %
Outaouais	2,7 %
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6,5 %

RÉPARTITION DES RACHATS PAR CRITÈRE (au 31 mai 2012)

CRITÈRES	NOMBRE	\$	%
Retraite et préretraite	7 988	47 877 831	78
Accession à la propriété	989	6 686 868	11
Décès, invalidité, rachat 60 jours	355	3 048 377	5
Situations exceptionnelles (situation financière critique et besoin urgent de liquidités)	602	2 421 276	4
Retour aux études	63	284 537	1
Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente, inadmissibilité aux crédits d'impôt et maladie terminale)	133	861 098	1
TOTAL	10 130	61 179 987	100

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS¹

PAR RÉGION	%
Montréal et Laval	44,3 %
Capitale-Nationale	4,9 %
Régions centrales	12,8 %
Régions ressources	3,5 %
Multirégions ²	34,4 %

PAR SECTEUR	%
Fonds diversifiés ³	18,7 %
Technologies avancées ⁴	24,6 %
Traditionnels ⁵	56,7 %

PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT	%
Démarrage	24,3 %
Commercialisation	5,7 %
Relance	3,7 %
Croissance	54,1 %
Maturité	12,2 %

1 Les données contenues dans les tableaux représentent les sommes investies, au coût, dans des participations directes en entreprises et dans des fonds partenaires ou spécialisés, au 31 mai 2012.

2 Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés autres que locaux et régionaux.

3 Comprend les investissements dans les fonds partenaires ou spécialisés multisectoriels.

4 Regroupe les technologies de l'information et les sciences de la vie.

5 Regroupe les secteurs manufacturier, commerce, services et primaire.

GOUVERNANCE

La gouvernance de Fondation reflète les valeurs qui l'animent : un mode de fonctionnement qui encourage la répartition des pouvoirs, une éthique inspirée des meilleures pratiques et une grande rigueur dans l'exercice des règles de gouvernance.

La gouvernance du Fonds peut être qualifiée d'associative. Fondation continue de privilégier cette forme de coopération en confiant pour son fonctionnement certaines activités à des partenaires reconnus pour leur expertise dans le domaine.

Par ailleurs, d'autres institutions partenaires, particulièrement les organisations d'intervention économique créées à l'initiative de la CSN, ainsi que les institutions mises sur pied par Fondation en complément de sa mission, contribuent à élargir l'accessibilité des parties prenantes à une vaste gamme de produits et services. Les neuf institutions de développement économique du Carrefour financier solidaire² (CFS) partagent un tronc commun de valeurs et les liens qui les unissent sont variables et d'ampleur différente. Leur gouvernance émane de groupes qui sont proches sans être identiques. Aucune des institutions du CFS ne peut être considérée comme une filiale de l'une ou de l'autre et le rapport de la CSN avec Fondation en est un de partenariat et de proximité et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété.

Fondation a aussi choisi, dès son démarrage, de privilégier une structure légère en faisant appel à des partenaires. En procédant de la sorte, Fondation peut consacrer l'essentiel de ses ressources à la réalisation de sa mission et de sa raison d'être : donner du sens à l'argent en contribuant au développement d'entreprises québécoises, en maintenant et créant des emplois durables et de qualité, et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie à la retraite grâce à une épargne-retraite peu coûteuse.

S'INSPIRER DES MEILLEURES PRATIQUES

La responsabilité sociétale des entreprises doit s'exercer dans tous les types d'organisations, peu importe leur secteur d'activité. À cet égard, Fondation considère devoir agir dans ses activités internes en premier lieu, dans ses relations avec les salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit, ainsi que dans la gestion des immeubles et dans ses relations avec les fournisseurs. Pour chacune des activités, les dirigeants et

2 L'expression « institutions du Carrefour financier solidaire » désigne les organisations et institutions qui occupent cet immeuble à Montréal ainsi que celui de Québec et qui étaient auparavant désignées par l'expression « les outils collectifs de développement économique créés à l'initiative de la CSN ».

les salariés doivent avoir le souci des impacts de leurs pratiques, questionner et rechercher les meilleures pratiques. À Fondation, cette gouvernance s'accorde à l'interne avec une gestion participative concrétisée dans un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail. Plusieurs valeurs viennent animer ses modes de gouvernance, de gestion et de fonctionnement. Parmi celles-ci, se trouvent la confiance, la sécurité, l'éthique, le respect, la responsabilité civique et citoyenne, l'innovation et la fierté.

Un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. Pour Fondation, il consiste à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses activités, tant à l'interne qu'à l'externe. Lorsqu'au meilleur de sa connaissance, au moment où la décision est prise, certains projets d'investissement ou certaines de ses activités risquent d'entraîner des dommages importants et irréversibles aux populations ou à l'environnement, Fondation préfère s'abstenir. Son conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie. En 2012, les documents juridiques de l'investissement ont été modifiés afin de prendre en compte les dix principes du Pacte mondial. Pour chacun des principes, une clause favorisant leur application a été ajoutée ou modifiée et pour toute la durée du partenariat avec Fondation, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial.

PRÉVOIR ET PLANIFIER LES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

En décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les entités d'investissement, dont Fondation, devront se convertir aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour leurs exercices ouverts le 1^{er} janvier 2014 ou après, soit trois ans plus tard que les autres entités ayant une obligation d'information du public de rendre des comptes. Selon cette décision, Fondation devra appliquer les IFRS pour la première fois dans ses états financiers intermédiaires du 30 novembre 2014.

Fondation a établi un plan de conversion en vue d'adopter les IFRS. Une équipe d'implantation a été créée pour planifier et assurer une transition en douceur. Des ressources externes ont aussi été engagées pour assister, sous la supervision de la direction du Fonds, l'équipe d'implantation. Au cours des derniers exercices, Fondation a procédé à un diagnostic des principaux impacts de ce changement de normes comptables, conformément à la première étape de ce plan, puis il a effectué une évaluation plus approfondie, ce qui constitue la deuxième étape. Le Fonds s'est ainsi penché sur les différences entre ses conventions comptables actuelles et les IFRS ainsi que sur l'incidence du passage aux IFRS sur sa comptabilité, sur son information financière et sur sa gestion. À ce jour, des conclusions préliminaires ont été tirées sur la majorité des choix de politiques comptables et sur les différences identifiées entre les IFRS et les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada, tels qu'appliqués par Fondation.

Sous réserve des changements attendus à la norme sur la consolidation, la plupart des différences identifiées entre les IFRS et les PCGR canadiens ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les résultats et la situation financière publiés par Fondation. De plus, les effets sur les activités du Fonds, son processus budgétaire ou ses stratégies de gestion des risques financiers, ont tous été considérés comme relativement mineurs à ce jour.

Fondation n'a pas encore complété l'évaluation de tous les effets comptables qui surviendront à la suite de l'adoption des IFRS puisque certaines politiques comptables alternatives et décisions relatives à l'implantation sont toujours sous analyse et que certains travaux ont dû être suspendus dans l'attente des décisions des autorités comptables quant aux normes qui seront éventuellement applicables. Toutefois, l'avancement du projet de conversion aux IFRS fournit l'assurance raisonnable que Fondation pourra respecter les échéances réglementaires.

L'IMPORTANCE D'UNE Saine GOUVERNANCE

Fondaction a élaboré une ligne directrice en matière de gouvernance, recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique de Fondaction et adoptée par le conseil d'administration. Prenant en considération certaines politiques déjà en vigueur à Fondaction et inspirée des meilleures pratiques, la ligne directrice rappelle les rôles et responsabilités du conseil d'administration, en plus d'apporter des précisions sur la composition et l'indépendance du conseil, de prévoir l'évaluation périodique de la performance du conseil, de réitérer l'engagement des membres en vertu du code d'éthique et de se prononcer sur différents autres points comme la sélection des candidats au conseil, la compensation des membres du conseil et des comités, leur formation continue, etc.

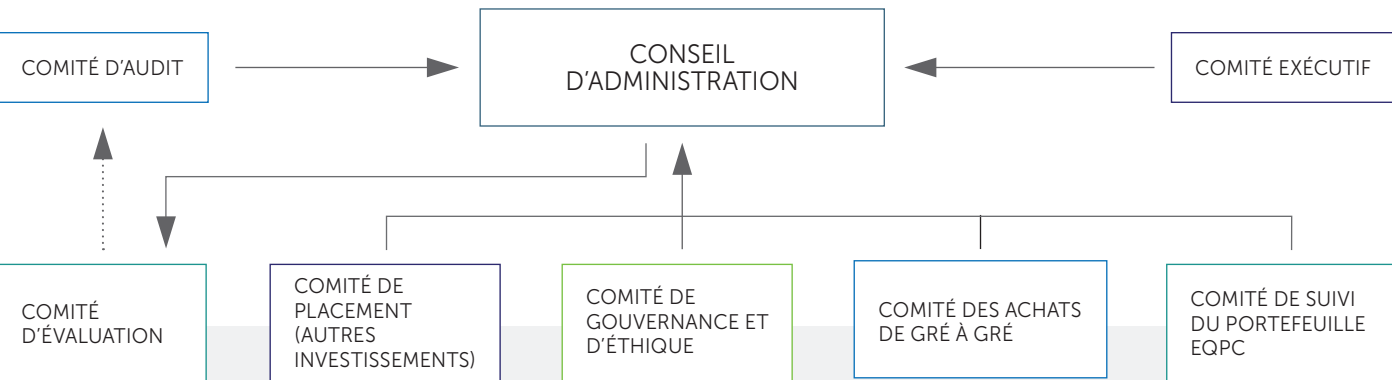
Le conseil d'administration assure le suivi des activités et de la situation financière de Fondaction. Il exerce généralement tous les pouvoirs et responsabilités, sauf ceux qui sont explicitement réservés à l'assemblée générale. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondaction sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail de la direction. Le respect de l'application de chacune des politiques est confié au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

Droits des actionnaires :

Comme le prévoit la Loi constituant Fondaction, les droits des actionnaires leur permettent d'élire des représentants au conseil d'administration et de voter à toute assemblée des actionnaires. Il est également prévu qu'ils soient tenus informés de la situation financière du Fonds, de l'état de leurs placements ainsi que de l'utilisation qui est faite des renseignements personnels, notamment leurs droits d'accès et de rectification à ces renseignements.

COMITÉS

Afin de faciliter l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, d'assurer un suivi plus régulier à certaines activités et de voir à l'application de codes, de normes ou de politiques, le conseil d'administration a mis sur pied plusieurs comités. Ces derniers ont aussi le pouvoir de formuler des recommandations au conseil. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration, de membres de la direction et, lorsque requis, de membres externes reconnus pour leur expertise.



COMITÉ EXÉCUTIF	Ce comité exerce les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration entre les réunions du conseil. À ce jour, ses activités se sont concentrées sur l'autorisation des investissements inférieurs à trois millions de dollars et l'autorisation des déboursés relatifs aux investissements consentis. Il est informé du suivi de l'évolution du portefeuille d'investissement direct dans les entreprises.
COMITÉ D'AUDIT	Ce comité voit au respect des pratiques comptables et des exigences légales et réglementaires. Il surveille les travaux liés à l'audit des états financiers ainsi que les processus de communication de l'information financière.
COMITÉ D'ÉVALUATION	Ce comité a pour mandat de donner son avis à la direction et au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'évaluation des investissements en capital de développement. Il fait rapport par écrit directement au comité d'audit du résultat et de l'étendue de ses travaux avant l'adoption des états financiers audités.
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	Le mandat du comité consiste à aider le conseil d'administration à remplir son rôle de supervision de la direction de Fondation et à lui formuler des recommandations sur la gouvernance de Fondation. Il veille notamment à l'application du code d'éthique.
COMITÉ DE PLACEMENT (AUTRES INVESTISSEMENTS)	Ce comité assure le suivi régulier de la gestion des autres investissements par les conseillers en valeurs retenus à cet effet et au besoin, formule des recommandations au conseil d'administration sur la politique de placement ou sur le choix des conseillers en valeurs.
COMITÉ DES ACHATS DE GRÉ À GRÉ	Ce comité est responsable de l'application de la Politique d'achat de gré à gré et de la Politique de transfert des actions.
COMITÉ DE SUIVI DU PORTEFEUILLE EQPC	Ce comité voit au suivi régulier du portefeuille investi dans des entreprises publiques de petite capitalisation et formule périodiquement au conseil des recommandations concernant ce type d'investissement.

D'autres comités, créés par le président-directeur général, participent également à la gestion des différents risques auxquels Fondation est exposé et assurent une meilleure coordination des activités du Fonds. Ils sont présentés plus en détail dans la section Profil et faits saillants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mai 2012)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



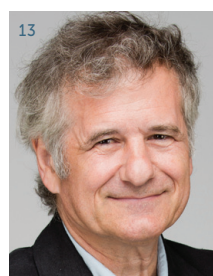
10



11



12



13

- A Membre du comité exécutif
- B Membre du comité d'audit
- C Membre du comité d'évaluation
- D Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- E Membre du comité de placement (autres investissements)

➔ **1. LOUIS ROY^A**
Président du conseil d'administration de Fondation
Président de la Confédération des syndicats nationaux

➔ **2. LÉOPOLD BEAULIEU^A**
Président-directeur général de Fondation

➔ **3. CLÉMENT GUIMOND^B**
Vice-président du conseil d'administration de Fondation
Administrateur d'entreprises
Caisse d'économie solidaire Desjardins

➔ **4. PIERRE PATRY^D**
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration de Fondation
Trésorier de la Confédération des syndicats nationaux

➔ **5. JACQUES ALLARD^{A E}**
Retraité
Caisse d'économie des employés de la STCUM

➔ **6. DIANE BEAUDRY CPA, CA, IAS-A^{B C}**
Présidente de Conseil Projection inc.

➔ **7. NICOLE FONTAINE^D**
Vice-présidente exécutive au financement privé au
Centre d'arts Orford

➔ **8. YVAN GAMELIN**
Salarié, Les Forges de Sorel C^{ie}

➔ **9. YVON MARCIL^{A B}**
Retraité

➔ **10. PIERRETTE POIRIER^A**
Présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN)

➔ **11. JEAN-PIERRE REVÉRET**
Professeur titulaire, ESG-UQAM,
Département de stratégie, responsabilité sociale
et environnementale

➔ **12. LOUISE ST-JACQUES^D**
Directrice de la Coopérative des travailleurs de la Puce
Ressource Informatique et directrice générale de
La Puce communautaire inc.

➔ **13. MICHEL TREMBLAY^E**
Président de la Fédération des professionnelles (CSN)

COMPOSITION

La Loi constituant Fondation définit les termes de la composition du conseil d'administration. À l'exception du président-directeur général, dont la présence au conseil est par ailleurs prévue par la Loi, l'ensemble des administrateurs sont indépendants, y inclus la présidence du conseil :

- ➔ cinq personnes nommées par le comité exécutif de la CSN ;
- ➔ deux personnes nommées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;
- ➔ trois personnes élues par l'assemblée générale des actionnaires ;
- ➔ deux personnes nommées par les membres du conseil ;
- ➔ le président-directeur général.

Le conseil d'administration est constitué d'hommes et de femmes provenant de domaines en lien avec les activités et le positionnement du Fonds en tant qu'institution financière socialement responsable. Les administrateurs sont, entre autres, choisis pour leur expertise dans le financement d'entreprises et pour leur connaissance et leur expérience du monde des affaires, du milieu syndical et universitaire, des milieux coopératif et communautaire ainsi que de l'administration publique, en concordance avec le profil global souhaité au sein du conseil d'administration.

PROFIL GLOBAL SOUHAITÉ

Le profil global recherché au sein du conseil d'administration est composé de cinq éléments :

- ➔ les membres du conseil doivent être en mesure de faire preuve de bon jugement, d'intégrité et de conscience sociale ;
- ➔ ils doivent accorder la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de leur fonction ;
- ➔ ils apportent une contribution à la réalisation de la mission ;
- ➔ ils doivent posséder plusieurs compétences, dont la compréhension des rapports sociaux, des enjeux du développement durable, du développement local, régional et sectoriel, des connaissances financières incluant celles du financement d'entreprises et des marchés financiers, une expérience de la gouvernance et de la gestion et finalement, une connaissance du domaine de l'épargne-retraite ;
- ➔ Fondation recherche un équilibre dans la représentation d'hommes et de femmes au sein du conseil reflétant différentes composantes de son actionnariat et de la société québécoise.

CODES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil d'administration a adopté en 2001 un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent s'applique aussi à tout le personnel syndiqué de Fondation. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondation en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts. Ils proscrirent l'utilisation par ces personnes d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque reliés à Fondation qui sont incompatibles avec leurs fonctions et responsabilités. Il leur incombe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts pour maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondation. Ils ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun, ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondation. Toutes les personnes, à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (100 % des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées), reçoivent une formation et doivent signer un engagement à cet effet dès leur embauche ou leur nomination. Les administrateurs, dirigeants, cadres et employés syndiqués, en plus des autres personnes visées, doivent aussi remplir une déclaration annuelle.

Une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit qu'en matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondation, tout déclarant, sous le sceau de la confidentialité, doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, la Direction des affaires juridiques ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes et d'en assurer la révision. À ce jour, aucun cas de corruption n'a été signalé.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondation a mis en œuvre un programme de conformité. Dans ce cadre, une évaluation des risques a été effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondation ne relevait aucune anomalie ou infraction.

À Fondation, les pouvoirs décisionnels relativement aux autorisations d'investissement et de déboursement ont toujours été conférés au conseil d'administration et au comité exécutif selon la nature de la demande. Aucune limite d'investissement discrétionnaire n'est confiée aux membres de l'équipe de l'investissement, ni à la haute direction de Fondation, à l'exception du processus d'autorisation d'un déboursé conservatoire donné aux cadres de l'investissement. Aucun employé ne peut donc décider seul d'un investissement (sauf pour une limite de 150 000 \$ aux cadres de l'investissement qui est encadrée et fait l'objet d'un rapport à la prochaine réunion de l'instance concernée), et ce, tant pour les fonds que pour les entreprises. Le processus d'investissement élimine toute notion de pouvoir d'influence que pourrait avoir un employé du module par rapport à un dossier précis puisque les recommandations soumises aux instances émanent d'une recommandation du comité de l'investissement ou du comité de l'investissement - régions ressources qui sont composés de membres de différents modules ou même de membres externes à Fondation. Le processus de revue diligente est supervisé par un comité lui aussi constitué de personnes provenant de différents modules. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir et contribue de manière importante à l'appréciation des risques.

En ce qui a trait aux placements, les gestionnaires doivent respecter la politique ou leur mandat de gestion dans toutes les transactions qu'ils effectuent. Fondation ne fait affaire qu'avec des firmes bien établies qui ont des systèmes de conformité et de gestion des risques. En tout temps, l'argent et les titres sont chez son gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, dont le rôle est, entre autres, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de détournement de fonds.

Tous les deux ans, comme prévu, un examen documenté des politiques et mesures du programme de formation et de l'évaluation des risques a été effectué et le conseil d'administration du Fonds en a été informé.

Au 31 mai 2012, cinq salariés de Fondation étaient inscrits au registre des lobbyistes du Québec. Il s'agit du président-directeur général, de la directrice des finances, de la chef de l'investissement, de la directrice des affaires juridiques et du directeur des affaires publiques. Fondation est aussi sollicitée de temps à autre lors de consultations publiques ou prébudgétaires à titre d'acteur du développement économique.

POLITIQUES ET GESTION DES RISQUES

Selon le cours normal des affaires, certaines politiques et règlements font régulièrement l'objet de mises à jour soit pour mieux refléter certaines pratiques, soit pour refléter de nouvelles pratiques ou celles qui se sont améliorées. Comme mentionné dans le dernier rapport de développement durable, Fondation applique une politique adoptée en 2010 qui exige que soit soumis au comité exécutif un rapport de conformité aux Principes de l'ILPA (Institutional Limited Partners Association) avant l'autorisation de signature de toute nouvelle convention de souscription dans un fonds spécialisé. L'ILPA est une association sans but lucratif faisant de la recherche ainsi que la promotion des meilleures pratiques dans l'industrie du capital d'investissement.

En 2010, une Politique de gestion intégrée des risques a été adoptée par le conseil d'administration de Fondation, responsable ultime de la gestion des risques. Les risques sont inhérents à la conduite des affaires de Fondation et peuvent être à la fois synonymes d'opportunité ou de menace. Un certain niveau d'exposition aux risques est inévitable et nécessaire si l'on souhaite remplir les objectifs de rendement et de création de valeur que Fondation s'est fixés. Dès lors, la capacité à bien calibrer sa tolérance pour le risque et ses paramètres de mesure des risques, le développement de compétences approfondies en matière de gestion des risques ainsi que la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la gestion du risque constituent des éléments primordiaux pour Fondation.

Depuis sa création, le Fonds porte la plus grande vigilance au contrôle et à la gestion des risques ainsi qu'à la qualité de ses engagements afin de protéger et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Le secteur d'activité de Fondation est de plus en plus réglementé et les organismes de réglementation exigent que les risques soient documentés. Depuis 2011, le Module de

la conformité et de la gestion des risques veille à la mise en œuvre opérationnelle de la politique et il n'existe pas de fonction de vérificateur interne à Fondation. Les principales réalisations consistent à l'analyse détaillée des risques, à la désignation de responsables pour chaque risque et à la définition de stratégies de gestion des risques prioritaires.

Des stratégies de gestion des risques prioritaires ont été définies et les moyens opérationnels à mettre en œuvre pour réduire le risque à un niveau acceptable en fonction du degré de tolérance au risque de Fondation ont été choisis. Ces moyens reposent notamment sur la mise en place ou le renforcement de contrôles ou du cadre de gouvernance de certains risques. Ainsi, Fondation a procédé à un recensement, une évaluation et une hiérarchisation des principaux risques qui pourraient menacer l'atteinte d'un ou plusieurs de ses objectifs. Une dizaine d'entre eux ont été jugés prioritaires et une attention particulière est apportée à leur gestion.

Les responsables de la gestion de chacun des risques analysés ont également été officiellement désignés, en respectant la structure fonctionnelle de gestion des risques de Fondation qui se décline selon trois niveaux de défense. Le premier niveau est constitué des modules, incluant les salariés et la direction. Les modules sont responsables de la surveillance quotidienne des risques, qui se traduit notamment par la réalisation des activités d'ordre opérationnel et la supervision des contrôles permettant d'atténuer les risques.

La gestion d'autres risques affectant plusieurs modules se situe au deuxième niveau de défense, compte tenu du caractère transversal de plusieurs risques. La gestion des risques de ce niveau est partagée parmi les membres du personnel cadre. La personne à qui est assignée un risque est responsable de définir et de superviser selon une approche intégrée, cohérente, globale et coordonnée, les différentes facettes de la gestion du risque.

Enfin, le Module de la conformité et de la gestion des risques constitue le dernier niveau de défense. Il s'assure de faciliter et de coordonner la mise en œuvre de la gestion des risques dans son ensemble. Il travaille avec toutes les directions de modules afin de les aider à mettre en place une gestion efficace des risques selon leur périmètre de responsabilité.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

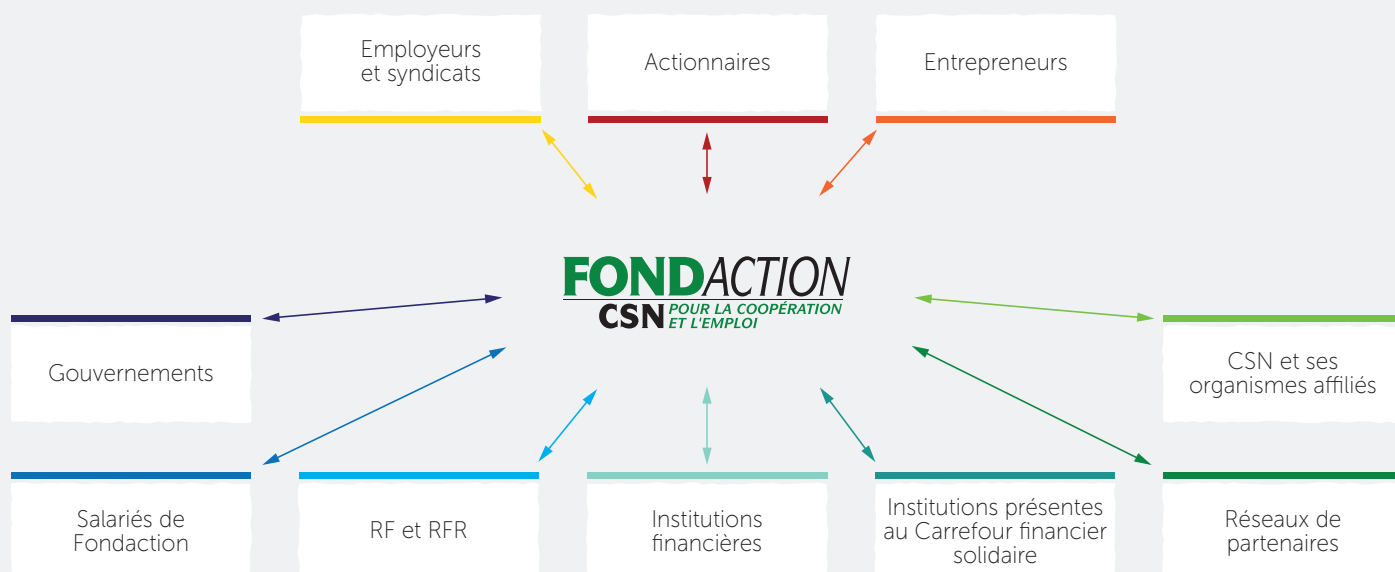
Les processus de dialogue et de consultation des parties prenantes en lien avec Fondation lui permettent de mieux comprendre les préoccupations et champs d'intérêt de celles-ci à l'égard du Fonds. Ces consultations jouent un rôle important dans la triple reddition de comptes de Fondation et lors de l'exercice annuel de renouvellement de son intention stratégique.

Le dialogue avec les parties prenantes permet d'obtenir une diversité de points de vue et par la transparence ainsi démontrée, il accroît la confiance envers l'organisation, tant pour les parties prenantes externes que pour les parties prenantes internes.

Paru en 2010, le guide BNQ 21000³, intitulé *Développement durable – Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations*, définit les parties prenantes ainsi que les interactions possibles et souhaitées de la part d'une organisation engagée et responsable. Selon le guide, une partie prenante est une personne ou un groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. Il peut s'agir de parties prenantes internes, par exemple les salariés et leurs représentants, ou externes tels que les actionnaires, fournisseurs, distributeurs, communautés locales et pouvoirs publics. Les domaines d'intérêt des parties prenantes peuvent concerner les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Les parties prenantes peuvent avoir une influence sur l'organisation et sa rentabilité, tout comme l'organisation peut avoir un impact sur les parties prenantes et leur qualité de vie. Les relations entre l'organisation et ses parties prenantes sont donc multidirectionnelles.

La liste des parties prenantes peut varier d'une entreprise à l'autre et elle est autant composée d'acteurs engagés au sein de l'organisation que d'acteurs provenant de l'extérieur. La cartographie présentée ci-dessous illustre les parties prenantes qui participent à la réalisation de la mission et de la raison d'être de Fondation. Plusieurs engagements externes, les principes et initiatives auxquels Fondation a donné son aval, les affiliations à des associations ou des adhésions à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts, sont présentés à la section Engagements externes.

Les résultats des consultations des parties prenantes sont présentés dans les pages suivantes. Comme dans les rapports précédents, les actionnaires, les entreprises et les salariés ont été rejoints par sondage. En 2010, des groupes de discussion avaient aussi été formés avec des représentants des institutions du Carrefour financier solidaire et de la CSN et ses organisations affiliées. Pour ce quatrième rapport, Fondation a ajouté à ces consultations deux nouveaux groupes. Leur précieuse contribution permet, avec les autres consultations, de connaître les attentes et les perceptions d'une variété de parties prenantes. L'ensemble des parties prenantes consultées est présenté à la page 5 du présent rapport.



3 Le guide BNQ 21000 a été élaboré en cohérence avec les documents appliqués et reconnus dans plusieurs pays comme l'ISO 26000 – Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, le SD 21000 de l'AFNOR en France, les lignes directrices pour la rédaction de rapports de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI) et les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

LES ACTIONNAIRES

La consultation auprès des actionnaires a une fois de plus été réalisée par MCE Conseils. Afin de rejoindre davantage d'actionnaires, un sondage en ligne a été envoyé au courant de l'automne 2011 à tous les actionnaires pour lesquels Fondation détient une adresse de courriel. Plus de 3 500 actionnaires ont répondu, fixant le taux de réponse par rapport à l'échantillon à 10 %. La représentativité des résultats à l'échelle du Québec est assurée et l'échantillon satisfait aux exigences de fiabilité.

Comme dans les sondages antérieurs, les thèmes abordés visent principalement la mesure de satisfaction des actionnaires souscrivant à Fondation, la démarche d'achat et la qualité du service offert, les motivations et habitudes de souscription ainsi que les besoins et demandes d'information. Certaines questions ont été modifiées afin de mesurer le degré d'importance accordé à un sujet ou à un thème par chacun des répondants. L'échelle de 1 à 4 permet d'obtenir une moyenne du niveau d'importance ou de satisfaction selon les thèmes abordés auprès de l'ensemble des actionnaires. Les exercices précédents ne représentaient en pourcentage que les répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits. La comparabilité avec les sondages antérieurs n'est donc pas possible pour toutes les questions. Des questions portant sur des enjeux de développement durable ont été ajoutées et ces résultats sont présentés dans la section Paramètres du rapport avec ceux des autres parties prenantes consultées à ce sujet.

Les actionnaires de Fondation souscrivent pour différentes raisons. Les résultats de l'enquête montrent que ce sont les caractéristiques financières du produit, tels l'admissibilité au REER et les crédits d'impôt, qui motivent le plus les répondants à cotiser à Fondation. En effet, sur une échelle de 1 à 4, ils ont donné une note de 3,76 pour cette raison. La mission du Fonds est également importante dans la décision de cotiser à Fondation.

RAISONS PRINCIPALES DE SOUSCRIPTION À FONDATION

	2012
La mission que porte Fondation (création d'emplois, développement régional, développement durable, finance socialement responsable)	3,08
La complémentarité avec l'action syndicale	2,25
La diversité des modes de cotisation offerts	2,70
Les caractéristiques financières du produit (admissibilité au REER, crédits d'impôt, historique du rendement net)	3,76

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

Dans les sondages précédents, les choix de réponses étaient organisés de façon différente. À titre indicatif, le tableau ci-dessous illustre les réponses antérieures.

RAISONS PRINCIPALES DE SOUSCRIPTION À FONDATION, 2006 À 2010

	2010	2008	2006
Les avantages fiscaux	41,5 %	38,6 %	29,9 %
La retenue sur le salaire accessible dans le milieu de travail et la présence d'un responsable Fondation	29,7 %	28,9 %	32,1 %
Le rendement	12,4 %	14,7 %	nd
Pour l'épargne, pour la retraite	2,6 %	2,8 %	nd

Importance de la mission de Fondation

De toutes les dimensions de la mission de Fondation, la création et le maintien d'emplois au Québec est le facteur ayant le plus influencé les répondants à cotiser la première fois. En effet, sur une échelle de 1 à 4, les répondants ont donné en moyenne une importance de 3,45 à cette dimension. Ils considèrent également très important le fait que Fondation contribue à la prospérité de la société québécoise tout comme au développement économique des régions du Québec, donnant en moyenne 3,35 et 3,34 à ces dimensions.

	2012
Fondation adhère aux principes de la finance socialement responsable	3,04
Fondation adhère aux principes du développement durable (environnement, social et économique)	3,12
Fondation contribue à la création et au maintien d'emplois au Québec	3,45
Fondation contribue à la prospérité de la société québécoise	3,35
Fondation favorise la gestion participative au sein des entreprises dans lesquelles il investit	3,07
Fondation appuie le développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale	3,13
Fondation contribue au développement économique des régions du Québec	3,34
Moyenne globale	3,21

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu important et 4 signifiant très important.

Satisfaction sur les services offerts par Fondation

De façon globale, les actionnaires ont exprimé un taux de satisfaction élevé. Les responsables Fondation (RF) continuent d'offrir un service de grande qualité, entre autres, grâce à la formation et au soutien fournis par les ressources professionnelles en services financiers de Fondation. Les actionnaires consultés maintiennent ainsi la très haute cote accordée à ce sujet, tout comme pour les services aux actionnaires, qui sont toujours l'objet d'amélioration, comme nous en avons d'ailleurs pris l'engagement dans les rapports précédents.

Les répondants ayant contacté l'équipe des relations avec les actionnaires indiquent un taux de satisfaction global de 3,55 sur 4. Les répondants apprécient tout particulièrement la courtoisie du personnel, dimension qui reçoit la cote la plus élevée en moyenne, soit 3,66 sur 4. Il y a deux ans, Fondation avait pris l'engagement de réviser les formulaires et documents explicatifs afin d'en assurer une meilleure compréhension par les actionnaires, dans le respect des obligations fiscales et réglementaires. La cote de satisfaction de 3,48 sur 4 accordée par les répondants à ce sujet démontre la qualité du travail et les efforts accomplis.

Fondation doit continuer d'assurer une meilleure connaissance des aspects fiscaux. En effet, près du tiers des actionnaires sous-estiment les avantages fiscaux liés à l'achat de fonds de travailleurs, soit les crédits d'impôt fédéral et provincial en plus de la déduction REER lorsque les actions sont enregistrées dans ce véhicule d'épargne-retraite.

TAUX DE SATISFACTION DES ACTIONNAIRES

	2012	2010	2008	2006
Services téléphoniques	3,55	88 %	87 %	82 %
Rencontre avec le responsable Fondation en milieu de travail	3,58	91 %	90 %	92 %
Clarté des formulaires et documents explicatifs	3,48	78 %	76 %	92 %
Processus d'achat	3,65	88 %	81 %	95 %

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait pour 2012. Les exercices précédents représentaient le pourcentage de répondants s'étant dits satisfaits ou très satisfaits.

LES ENTREPRISES

Afin de toujours mieux connaître les attentes et les conditions de satisfaction des entreprises à l'égard de Fondation, la consultation auprès de celles-ci se déroule en deux démarches distinctes.

COLLECTE DE DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES

	2012	2010	2008	2006
Taux de participation	70 %	89 %	89 %	80 %

APPRÉCIATION DU PARTENARIAT AVEC FONDATION

44 entreprises sondées par questionnaire en 2012
30 entreprises rencontrées en 2010

La première porte sur les données socioéconomiques ainsi que sur les pratiques et préoccupations en développement durable des entreprises. Cette collecte annuelle, réalisée depuis 2002, nous permet de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion, les régimes de retraite et les comportements des entreprises en matière environnementale. Elle permet également de mesurer la progression de la performance des entreprises en matière de développement durable. L'étude a été réalisée par Neuvaction auprès d'un échantillon de 46 entreprises et le taux de réponse s'est élevé à 70 %, en baisse par rapport aux collectes précédentes. Les renseignements recueillis et la compilation des résultats ont pour objectif de sensibiliser et d'améliorer l'accompagnement des entreprises sur divers sujets liés à leur responsabilité sociétale.

La deuxième démarche, qui est en vigueur depuis 2008, vise à connaître le degré de satisfaction des entreprises aux différentes étapes du partenariat avec Fondation, des premiers contacts jusqu'au suivi de l'investissement. Des questions portent également sur l'adhésion du personnel salarié de l'entreprise à Fondation et les formations économiques qui leur sont offertes. Le questionnaire a été envoyé par MCE Conseils à 53 entreprises, pour un taux de réponse de 83 %. Des questions portant sur des enjeux de développement durable ont été ajoutées au questionnaire et ces résultats sont présentés dans la section Paramètres du rapport avec ceux des autres parties prenantes consultées à ce sujet.

Collecte de données socioéconomiques

Les pratiques de gestion généralement reconnues se déclinent en trois niveaux d'intégration : l'information régulière des employés sur la situation et les projets de l'entreprise, la facilitation des échanges avec les employés et le partage avec ceux-ci des décisions qui les concernent.

Au chapitre de l'environnement, un nouveau volet a été ajouté sur les pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 19 % des entreprises sondées ont affirmé mettre en œuvre de telles pratiques comme l'acquisition de véhicules hybrides, le calcul des GES produits ou encore la promotion du transport en commun. Malgré des résultats considérés satisfaisants, les autres volets démontrent une baisse par rapport à 2010. Les efforts de sensibilisation se poursuivront au cours des prochaines années.

Quant à l'implication sociale et communautaire des entreprises répondantes, 44 % d'entre elles participent au développement et aux activités de leurs associations sectorielles, commerciales ou professionnelles. Les causes humanitaires rejoignent 66 % des entreprises répondantes tandis que l'implication auprès des fondations et ONG environnementales obtient un taux de 19 %, devant la défense des droits de la personne (3 %) ou dans le soutien à des événements environnementaux (3 %). Quant à l'implication auprès d'organisations culturelles et sportives, elle concerne respectivement 25 % et 28 % des entreprises répondantes. Les formes d'implication sont diverses, telles que des comités de travail ou des contributions financières.

Appréciation du partenariat avec Fondation

Comme lors des trois dernières consultations, les directions des entreprises ayant répondu au sondage en 2012 manifestent leur grande satisfaction quant au partenariat financier avec Fondation, la qualité de l'écoute de leurs besoins et l'accompagnement de grande qualité. Bien que les résultats soient positifs, des efforts supplémentaires peuvent être consacrés à la sensibilisation aux questions sociales et au développement durable. Quant au réseautage, quelques projets ont été réalisés au cours de la dernière année et de nouvelles activités sont prévues au cours du prochain exercice financier.

L'organisation du questionnaire ayant été modifiée de façon importante, la comparabilité avec les années antérieures n'a pas été possible.

	2012
Processus d'investissement (cheminement)	3,36
Processus d'investissement (simplicité, flexibilité, rapidité, efficacité)	3,61
Rapports avec le personnel de Fondation	3,84
Rapports avec le responsable Fondation pour la mise en place du programme de souscription	3,39
Mise en place du programme de souscription (simplicité, flexibilité, rapidité, efficacité)	3,42
Formation Enjeux et priorités de l'entreprise	2,77
Formation Situation économique et financière de l'entreprise	2,13
Processus de suivi de l'investissement	3,75
Accompagnement pour la recherche d'expertise dans divers domaines	3,59

Note : Réponse basée sur une échelle de 1 à 4, 1 signifiant très peu satisfait et 4 signifiant très satisfait.

PRATIQUES DE GESTION (% des entreprises ayant répondu Toujours ou Très souvent)

	2012	2010	2008
Information régulière sur la situation de l'entreprise	54 %	67 %	79 %
Encouragement à recueillir avis et suggestions	75 %	67 %	74 %
Partage des décisions concernant l'organisation du travail	75 %	70 %	76 %

COMPORTEMENTS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE (% des entreprises ayant adopté de telles pratiques)

	2012	2010	2008
Gestion des matières résiduelles	75 %	88 %	88 %
Gestion d'économie d'énergie	59 %	65 %	40 %
Économie d'eau	19 %	28 %	29 %
Achats responsables	44 %	60 %	62 %

LES SALARIÉS DE FONDATION

La plus récente enquête sur la satisfaction des salariés a encore une fois été réalisée par Neuvaction. Le questionnaire est construit en tenant compte des aspects normatifs développés par les principaux standards de référence⁴ et s'aligne également sur les principaux outils de mesure de la satisfaction et de la mobilisation du personnel⁵. Des questions portant sur des enjeux de développement durable ont été ajoutées au questionnaire et ces résultats sont présentés dans la section Paramètres du rapport avec ceux des autres parties prenantes consultées à ce sujet.

	2012	2010	2008	2006
Taux de participation	93,4 %	92 %	79 %	65 %

Tout comme lors des trois enquêtes précédentes, le questionnaire, pour lequel les mesures assurant la confidentialité des répondants avaient été prises, visait à recueillir les perceptions de l'ensemble des salariés quant à quatre différentes dimensions touchant la vie au travail, dont :

- ➔ Communication et participation
- ➔ Santé, sécurité et environnement
- ➔ Formation et développement professionnel
- ➔ Non-discrimination

Les pratiques de gestion et l'alignement des objectifs ont fait l'objet de quelques questions supplémentaires, tout comme en 2010. La dimension transversale dite Pratiques de gestion a pour objectif de recueillir les perceptions des salariés quant au style de gestion des supérieurs immédiats. La dimension verticale dite Alignement des objectifs⁶ vise quant à elle à vérifier si la capacité d'exécution de l'entreprise s'aligne bien sur sa stratégie, toujours selon les perceptions des salariés.

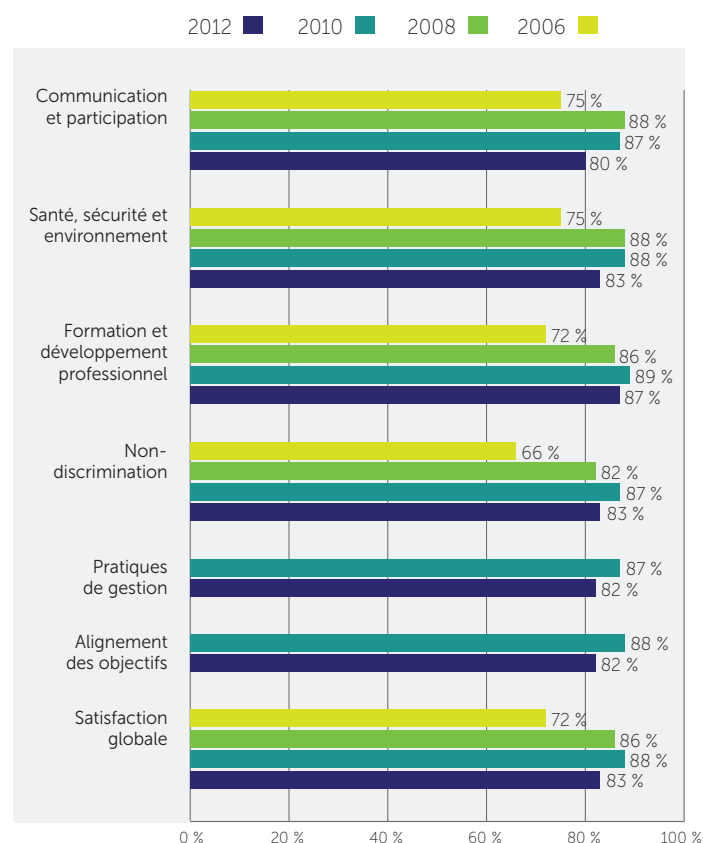
Les questions portant sur les différentes dispositions régissant la convention collective ont été exclues. Ces questions font l'objet de négociations et les résultats sont contenus dans la convention collective régissant les rapports entre Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation, affilié à la CSN.

Cette enquête sur la satisfaction des salariés de Fondation se veut une mesure de la perception de chacun d'entre eux sur différents thèmes, à un moment précis dans le temps. La presque totalité des salariés ont pris le temps de remplir le questionnaire, reconnaissant l'importance de leur contribution à l'amélioration des pratiques de Fondation. Le taux de participation a ainsi atteint 93,4 % comparativement à 92 % en 2010.

En dépit de la baisse de la satisfaction qui a touché l'ensemble des thèmes, le taux de satisfaction demeure impressionnant à plus de 80 %.

L'analyse des résultats par question démontre que des efforts supplémentaires doivent être accordés au thème traitant de la communication et de la participation, les attentes des salariés étant élevées. L'alignement des objectifs et les pratiques de gestion doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Les salariés souhaitent obtenir le soutien de leur supérieur immédiat pour participer plus activement aux initiatives et aux préoccupations environnementales de Fondation. Les engagements de Fondation dans les sections traitant de la performance sociale et de la performance environnementale démontrent la volonté de la haute direction de Fondation à améliorer la satisfaction des salariés sur ces sujets.

ÉVOLUTION DES TAUX DE SATISFACTION PAR THÈME



4 Tels que la démarche BNQ 21000, les G3 de la GRI et la SA8000.

5 Tels que l'indice ph, l'indice IME, l'indice ECO.

6 « Dans un contexte où la stratégie doit suivre le rythme de l'évolution rapide du marché, les recherches indiquent que la plupart des employés (95 %) connaissent mal la stratégie réelle de leur entreprise et perdent énormément de temps (50 %) à effectuer des tâches non productives » <http://www.successfactors.fr/alignement-strategie-entreprise/grandes-entreprises/>

ENGAGEMENTS EXTERNES

Les engagements externes de Fondaction reflètent l'importance que l'institution accorde à la finance socialement responsable et au développement durable. Le Fonds considère qu'il est de sa responsabilité sociétale de participer activement aux travaux de diverses organisations œuvrant dans des domaines qui sont en lien avec sa mission, tels que l'économie sociale et solidaire, le développement économique, la recherche et le développement durable. Ces collaborations prennent plusieurs formes, que ce soit en siégeant au conseil d'administration de l'organisation ou en participant à divers comités de travail. Les principes et initiatives auxquels Fondaction souscrit sont également considérés comme des engagements externes importants puisqu'ils exigent généralement une reddition de comptes et la prise en compte des meilleures pratiques à l'échelle nationale ou internationale.

LES INSTITUTIONS DU CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE (CFS)

Les neuf institutions du Carrefour financier solidaire (CFS) ont en commun de tracer de nouvelles voies dans les domaines de la finance et du développement économique. Par la diversité de leurs pratiques, à la fois autonomes et complémentaires, elles tiennent compte, en plus des objectifs financiers, de la démocratisation élargie des entreprises ainsi que des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Fondaction en fait partie et les accueille sous un même toit, à Montréal et à Québec.

- Caisse d'économie solidaire Desjardins
- Bâtirente
- MCE Conseils
- Fondaction
- Filaction
- Neuvaction
- Caisse d'économie Desjardins
Le Chaînon – Honoré-Mercier
- Plandaction
- Développement solidaire international

Considérées dans leur ensemble, ces institutions interviennent dans l'accès à des produits d'épargne et de crédit, le placement sur les marchés financiers, le financement des entreprises collectives, l'investissement dans des entreprises privées, l'appui technique à la gestion ainsi que la formation économique.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Caisses de groupes Desjardins du Québec

Les caisses de groupes, aussi appelées caisses d'économie, sont des coopératives de services financiers implantées principalement dans les milieux de travail ou auprès de communautés culturelles. Une entente de partenariat a été signée en 2006 afin de reconnaître formellement que Fondation et les caisses de groupes affiliées à la Fédération des caisses Desjardins partagent des valeurs communes et que leurs relations sont conduites et menées dans un esprit de complémentarité. L'entente prévoit un cadre de gestion portant, entre autres, sur la distribution des actions de Fondation dans les caisses de groupes qui le désirent. (Partenaire depuis 1996)

Coopérative de développement régional Montréal-Laval

Depuis plus de vingt ans, la CDR Montréal-Laval offre son expertise à la création d'entreprises et d'emplois par le biais de cinq formules coopératives : les coopératives de travail, de producteurs, de solidarité, de consommateurs ainsi que la coopérative de travailleurs actionnaire. Elle vise la concertation, la mobilisation et la promotion des coopératives et des partenaires du mouvement coopératif sur son territoire. (Partenaire depuis 1999)

Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité

Fondée à l'initiative du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, elle est la seule organisation caritative vouée à l'appropriation par les jeunes des valeurs d'entraide et de solidarité ainsi qu'à l'apprentissage de l'entrepreneuriat coopératif et mutualiste. (Partenaire depuis 1996)

Fondation Saint-Roch

La Fondation Saint-Roch a été créée afin de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine religieux bâti des quartiers centraux de la ville de Québec pour le placer au service des organismes et entreprises d'économie sociale du milieu, soutenir les efforts de revitalisation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La fondation est située au cœur du quartier Saint-Roch où se trouve l'immeuble de Fondation à Québec. (Partenaire depuis 1997)

Rencontres du Mont-Blanc

Les Rencontres du Mont-Blanc réunissent des organisations d'économie sociale de tous les continents. Y sont aussi associés des universitaires, des personnes œuvrant au sein de mouvements de citoyens ou d'institutions internationales. Fondation participe activement à la réflexion et au soutien de projets visant à promouvoir et renforcer l'économie sociale, notamment dans le cadre de projets internationaux. (Partenaire depuis 2004)

OBSERVATOIRES ET RECHERCHE

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, UQAM

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable est un lieu privilégié d'échanges et de réflexion sur les questions d'éthique et de responsabilité sociale. Elle s'intéresse aux nouvelles régulations sociales dans le contexte de la mondialisation et aux innovations socio-économiques portées par les acteurs. (Partenaire depuis 2006)

CIRIEC-Canada et CIRIEC International

Ces associations scientifiques réunissent des chercheurs et des praticiens, tant des entreprises du secteur public que des composantes de l'économie sociale et solidaire. Leurs membres s'intéressent aux diverses formes d'entreprises collectives et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général. Ils partagent des préoccupations communes à l'égard de la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité et la promotion des entreprises collectives. (Partenaire depuis 1997 pour le CIRIEC-Canada et depuis 2000 pour le CIRIEC International)

Pôle de recherche sur la finance socialement responsable (Chaire d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke)

La Chaire d'éthique appliquée s'intéresse aux modes de fonctionnement et de gouvernance dans les entreprises afin de proposer une transformation sociale axée sur la responsabilité. Grâce à un partenariat novateur entre Fondation et d'autres institutions de développement économique, la Chaire effectue de la recherche sur la finance socialement responsable et sur l'analyse financière des changements climatiques. (Partenaire depuis 2008)

FINANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI)

Dotée d'un effectif dépassant 1800 membres, l'ACCRI représente la majorité des organisations canadiennes qui sont actives dans l'investissement de capital de risque et d'autres formes d'investissement privé dans les compagnies canadiennes. (Partenaire depuis 2012)

Association pour l'investissement responsable (AIR)

L'Association pour l'investissement responsable forme un réseau national qui regroupe des institutions financières, des sociétés d'investissement, des conseillers financiers et différentes organisations et personnes intéressées par l'investissement socialement responsable. Le mandat de l'AIR consiste à promouvoir l'investissement socialement responsable au Canada. (Partenaire depuis 2012)

CAP finance

La mission de CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable, consiste à développer et à promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public. CAP finance vise aussi à améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable. (Partenaire depuis 2009)

Comité d'orientation économique de la Ville de Montréal

Issu du Sommet de Montréal, le Comité d'orientation économique de la Ville de Montréal est un forum ouvert qui fournit aux participants l'occasion d'enrichir la réflexion de la Ville sur les grandes problématiques et les grands enjeux du développement économique de Montréal. (Partenaire depuis 2007)

Comité sur le capital des travailleurs (Committee on Worker's Capital)

Le CWC est un réseau syndical d'échanges et de partage de l'information et d'élaboration de stratégies communes pour une gestion responsable du capital des travailleurs, notamment en ce qui a trait à la formation des fiduciaires, l'encadrement et la régulation des marchés des entreprises et des marchés financiers, l'activisme des actionnaires et l'investissement ciblé à vocation économique. (Partenaire depuis 2006)

Finance Montréal

Créée en novembre 2010 par l'industrie des services financiers à l'invitation du gouvernement du Québec, Finance Montréal regroupe des banques, des sociétés financières et d'assurance, les autorités gouvernementales (le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal), l'organisme de régulation du Québec, l'AMF, ainsi que des universités. Elle mène des travaux, notamment sur les ressources humaines et les produits dérivés, visant à structurer le secteur financier et à en accroître la compétitivité à l'international. (Partenaire depuis 2010)

Investissement Québec

Cette société d'État a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec. (Partenaire depuis 1998)

Question Retraite

Créé à l'initiative de la Régie des rentes du Québec, Question Retraite est un regroupement d'une vingtaine d'organismes issus des milieux syndical, patronal, financier, universitaire et gouvernemental. Sa mission est d'encourager et de mettre en place des activités visant à informer et à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance d'assurer leur sécurité financière à la retraite et à les orienter vers les moyens pour la réaliser. (Partenaire depuis 2003)

Réseau Capital

Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement qui regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement. Sa mission est de contribuer au développement et au bon fonctionnement de l'industrie du capital d'investissement, laquelle joue un rôle important dans le développement et le financement des entreprises au Québec. (Partenaire depuis 2006)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Association internationale du logiciel libre (Ai2L) et Chaire de logiciel libre, Finance sociale et solidaire, UQAM

Issue de la volonté de trois partenaires québécois et trois partenaires français, l'Association internationale du logiciel libre (Ai2L) a pour objectif de participer à l'indépendance

informatique des entreprises d'économie sociale et solidaire et celles de la finance socialement responsable en leur fournissant des suites de logiciels libres qui répondent à leurs besoins. Les membres fondateurs de l'Ai2L financent la Chaire du logiciel libre, Finance sociale et solidaire, basée à l'Université du Québec à Montréal. (Partenaire depuis 2008)

Comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal

Ce comité consultatif est régulièrement sollicité lors de l'élaboration du plan stratégique, des étapes de réalisation de celui-ci et de l'évaluation du plan précédent. (Partenaire depuis 2007)

Écotech Québec

La grappe des technologies propres du Québec contribue à positionner le Québec comme pôle d'excellence des technologies propres en Amérique du Nord. Elle participe au virage de l'économie verte du Québec dans une perspective de développement durable, entre autres, en soutenant les entrepreneurs dans l'accélération de la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation et l'exportation de technologies propres. (Partenaire depuis 2009)

PRINCIPES ET INITIATIVES

Carbon Disclosure Project

Le Carbon Disclosure Project (CDP) invite les investisseurs institutionnels de tous les pays à signer collectivement une demande pour que soit divulguée l'information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérée comme étant pertinente par rapport à la valeur des actions. Au cours des dernières années, le CDP a permis de créer le plus important registre de données au monde sur les émissions de GES produites par les sociétés. (Partenaire depuis 2007)

Conseil québécois des événements écoresponsables

Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Il est appuyé par un comité consultatif formé d'une vingtaine d'experts et un vaste réseau de partenaires. (Partenaire depuis 2010)

Global Reporting Initiative (GRI)

La mission de la GRI est de renforcer la qualité, la rigueur et l'utilité du rapport de développement durable. Première institution financière québécoise à obtenir le statut Organizational Stakeholder (OS) en 2007, Fondation a coordonné la traduction en langue française du supplément sectoriel à l'intention des institutions financières durant l'année 2011, supplément qui a été intégré à la version française des *Lignes directrices pour le reporting développement durable* (LD). (Partenaire depuis 2007)

Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Pacte mondial énonce une dizaine de principes universels relatifs aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Il rassemble aujourd'hui, sur une base volontaire, des milliers de sociétés de toutes les régions du monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. (Partenaire depuis 2007)

Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

La démarche repose sur la participation active d'organisations montréalaises de tous les secteurs d'activité qui, avec la Ville de Montréal, travaillent ensemble à faire de Montréal une métropole durable. Plus d'une centaine de partenaires, dont Fondation, se sont engagés à réaliser des actions du Plan. (Partenaire depuis 2010)

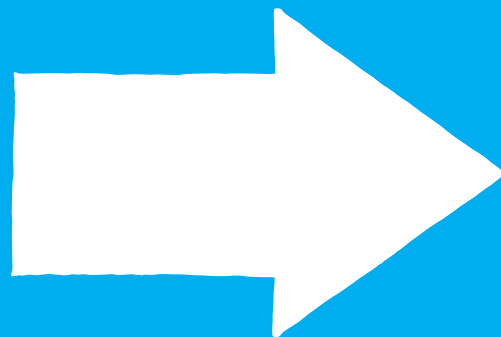
Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. (Partenaire depuis 2011)

Réseau d'investisseurs socialement responsables (Voice)

Cette alliance mondiale d'investisseurs institutionnels a été mise sur pied par Euresa Institut, une organisation internationale qui se consacre à la réflexion et à la formation sur les questions sociétales. Voice apporte un soutien pratique à ses membres dans l'exercice de leurs droits et responsabilités afin qu'ils puissent promouvoir activement et collectivement les pratiques de bonne gouvernance et de responsabilité sociale auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent. (Partenaire depuis 2008)

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



Au cours de la dernière année, la crise de la dette souveraine en Europe s'est intensifiée, des données économiques décevantes ont été annoncées ce printemps aux États-Unis, les conditions sur les marchés financiers se sont resserrées et l'aversion pour le risque a augmenté. L'Europe se penche sur des moyens pour mettre en place des réformes fondamentales donnant à l'Union Européenne des pouvoirs de contrôle sur les budgets et politiques des pays membres, mais la partie est loin d'être gagnée. Le monde entame un long processus de désendettement et l'économie chinoise ralentit.

Dans ce contexte, Fondation estime que l'incertitude prolongée en regard du contexte économique et financier mondial atténuera probablement le rythme de croissance des investissements des entreprises canadiennes et québécoises qui devrait toutefois demeurer solide. Les perspectives à plus long terme de croissance réelle et d'inflation sont incompatibles avec des taux d'intérêt aussi bas qu'ils le sont actuellement. En tenant compte de cette perspective, le Fonds continue de diversifier ses investissements afin d'atteindre le meilleur équilibre entre le risque et le rendement. Le Fonds agit en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que le maintien et la création d'emplois. Grâce à la présence des fonds de travailleurs et aux initiatives gouvernementales d'appui à la création de fonds privés spécialisés, le Québec résiste mieux aux soubresauts de l'économie.



Dans la gestion de son actif, Fondation poursuit une approche globale, d'abord axée sur un horizon de moyen et long termes puisqu'il recueille l'épargne investie en vue de la retraite. Fondation s'assure de respecter à chaque année la norme de 60 % fixée par la Loi relativement aux investissements à impact économique québécois présentés aux états financiers sous *Investissements en capital de développement*⁷. Ce portefeuille des investissements en capital de développement est constitué en cohérence avec la mission de développement de l'emploi au Québec et de manière à agir en faveur d'un développement plus socialement responsable. Une saine diversification est recherchée quant aux secteurs d'activité, aux stades d'évolution des entreprises ainsi qu'en ce qui concerne les produits utilisés. Fondation cherche à assurer un accompagnement approprié au développement des entreprises de ce portefeuille afin de les aider à créer la valeur souhaitée.

Le portefeuille des autres investissements vise à compléter l'actif d'une manière qui permette d'optimiser la relation rendement-risque de l'ensemble des actifs du Fonds sur un horizon de cinq à dix ans. Il est régulièrement ajusté en fonction des modifications à la composition du portefeuille des investissements en capital de développement et de l'évolution de la conjoncture. Des efforts particuliers sont consacrés à diminuer le risque de rendement négatif à court terme.

Fondation cherche de plus à réduire le poids que représentent ses frais d'exploitation sur l'actif net moyen. Pour ce faire, le Fonds cherche constamment à améliorer son efficience opérationnelle. De plus, la croissance de son actif lui permet de bénéficier d'économies d'échelle qui contribuent à l'atteinte de cet objectif.

Dans l'ensemble de ses activités, Fondation agit à titre de fonds de capital de développement prenant en compte les aspects économiques et financiers, mais également sociaux et environnementaux, en faveur d'un développement plus socialement responsable. Cette vision suppose une approche patiente et une considération élargie des risques en vue de créer, à travers les cycles du marché et les aléas de la conjoncture, une valeur durable, au bénéfice des actionnaires et de l'ensemble de l'économie québécoise.

L'approche globale de gestion de Fondation tient compte des différents types d'actifs qui composent le portefeuille et surtout, des modes spécifiques de gestion choisis pour chacun. Elle a pour but de s'assurer que l'ensemble de l'actif de Fondation fasse l'objet d'une évaluation et d'une prise en compte des dimensions du développement durable. À cet effet, les actifs financiers peuvent être regroupés en trois grandes catégories en fonction des approches de gestion, l'actif net étant complété par d'autres actifs, tels que les immobilisations et les débiteurs.

⁷ Les états financiers ainsi que le rapport de gestion, qui fournit plus de renseignements sur la stratégie de Fondation, les différents types d'actifs et la norme de 60 % sont disponibles dans le rapport financier, publié par Fondation pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. Les termes en italique font référence aux états financiers.

MARCHÉS FINANCIERS

Fondaction choisit les classes d'actifs dans lesquelles il souhaite investir et répartit l'actif parmi celles-ci. Il voit également à la sélection des conseillers en valeurs, leur fixe des objectifs de valeur ajoutée et établit des limites de risque acceptables. L'activité de ces conseillers externes est encadrée par des politiques et des mandats. Fondaction voit au suivi de ceux-ci, évalue leurs résultats et s'assure du respect des ententes convenues. Au 31 mai 2012, c'était 49,1 % de l'actif net qui était ainsi géré, soit un portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait partie des *Investissements en capital de développement*, ainsi que la totalité des *Autres investissements*⁸.

Fondaction privilégie les conseillers en valeurs dont le siège social est situé au Québec, ce qui était le cas pour les quatre conseillers en valeurs auxquels un mandat de gestion était confié en date du 31 mai 2012.

Fonds stratégique à rendement absolu HRS (Fonds SARA) : Fondaction a collaboré à la création de ce fonds de fonds géré par HR Stratégies. Cette société montréalaise confie des mandats à des gestionnaires québécois de fonds spécialisés en rendement absolu. Plusieurs caractéristiques de ce fonds s'inspirent des meilleures pratiques de la finance socialement responsable, notamment la transparence ainsi qu'un mode de rémunération du gestionnaire visant à éviter la prise de risques excessifs. Le Fonds SARA a pour objectif d'offrir des rendements stables et de qualité aux investisseurs tout en ayant un effet structurant pour l'industrie financière québécoise.

Fondaction prend aussi en compte parmi ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeurs par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une appréciation de la qualité et de la pertinence de la politique d'exercice de droits de vote fait d'ailleurs partie intégrante des critères de sélection des gestionnaires externes. Toujours à la même date, deux étaient signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et l'un des deux l'était aussi pour Hedge Fund Standards Board (HFSB).

Fondaction détient des actions votantes dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités. L'exercice des droits de vote pour les titres détenus et gérés par Fondaction doit s'inspirer des PRI. Quant aux titres détenus par Fondaction et gérés à l'externe, les conseillers en valeurs exercent les droits de vote, ou choisissent de ne pas les exercer, conformément à la politique adoptée. Fondaction se réserve toutefois le droit en tout temps de demander d'exercer ses droits de vote d'une manière précise. Lorsque Fondaction investit par le biais d'un fonds commun, il n'est donc pas directement propriétaire des actions; le Fonds obtient alors une copie de la politique d'exercice des droits de vote qui s'applique à ce fonds. Le suivi consiste à obtenir au moins annuellement un rapport quant à la façon dont les droits de vote ont été exercés, une confirmation de conformité à la politique et d'être avisé en cas de changement à celle-ci.

Enfin, Fondaction fait partie du réseau d'investisseurs socialement responsables d'Euresa Institut qui facilite le partage d'analyses et recommandations de votes entre investisseurs préoccupés par les enjeux ESG. Lorsque nous le jugeons pertinent, nous acheminons aux conseillers en valeurs concernés les recommandations et renseignements reçus en provenance de ce réseau.

Au printemps 2012, dans une perspective d'amélioration continue et d'approfondissement des connaissances dans le domaine du placement responsable, Fondaction a demandé à un expert externe un diagnostic du niveau d'intégration du concept d'investissement responsable dans les politiques de placement de Fondaction. Cet exercice vise à obtenir de la documentation sectorielle et académique sur les tendances actuelles et les meilleures pratiques en termes de politiques de placement responsable ainsi que sur leurs processus d'application. Les résultats et les recommandations formulées dans le diagnostic pourront aider Fondaction à rester une référence au Québec dans le domaine du placement responsable.

8 Les termes en italique font référence à des postes présentés aux états financiers.

FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS

Afin de rendre possible une offre adaptée de produits financiers pour différents secteurs ou clientèles, de diversifier l'actif et de partager une expertise et des réseaux, Fondation souscrit à différents fonds partenaires ou spécialisés. Dans ses choix d'investissement à cet égard, Fondation tient compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec sa propre activité d'investissement direct, que ce soit en termes de stades ou de secteurs d'activité financés. Il prend aussi en compte les effets bénéfiques potentiels de son association avec ces fonds et leurs réseaux pour ses entreprises partenaires. Des investissements importants réalisés dans des sociétés qui développent ou détiennent un portefeuille immobilier complètent ce portefeuille. Globalement, ces 40 investissements représentaient 23,9 % de l'actif net, à la juste valeur, au 31 mai 2012 et se retrouvaient tous à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. De plus, les engagements pris par Fondation envers ces fonds totalisaient à cette même date un montant additionnel de 106,5 millions de dollars.

Désireux de contribuer à l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'industrie des fonds de capital d'investissement, Fondation a endossé les Principes de l'Institutional Limited Partners Association (ILPA). Ces principes constituent un cadre de discussion entre le commandité gestionnaire et les commanditaires investisseurs des fonds de capital d'investissement dans le but de s'assurer d'une saine gouvernance des fonds, de l'alignement des intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs ainsi que d'une transparence adéquate dans la reddition de comptes. Ils visent à améliorer les pratiques sur ces éléments qui préoccupent les investisseurs et qui ont été à la source d'abus par certains gestionnaires dont les actes ont nui à l'ensemble de l'industrie. Depuis 2010, un rapport de conformité à ces principes doit être présenté au comité exécutif de Fondation avant l'autorisation de signer la convention de souscription pour tout nouvel investissement dans un fonds spécialisé.

La composition du portefeuille de fonds et le choix des gestionnaires témoignent de l'engagement de Fondation envers le développement durable. Le tableau suivant présente, parmi le portefeuille de fonds, le pourcentage des sommes investies au coût, en incluant les engagements, qui est dirigé vers un ou des fonds répondant à certaines caractéristiques d'intérêt dans le cadre de ce rapport. Il est à noter qu'un même fonds peut être considéré dans plus d'une catégorie lorsque plus d'une des caractéristiques s'appliquent. C'est pourquoi le tableau se conclut en précisant le pourcentage des sommes investies dans des fonds qui satisfont à une ou plusieurs des caractéristiques.

Aux fins du tableau en page suivante, un fonds est considéré comme ayant une mission à impact social lorsque la raison même de la création de ce fonds vise à faciliter à certaines clientèles un accès autrement difficile à du capital ou à financer des projets porteurs socialement responsables. D'autres fonds ont des processus ou pratiques qui prennent en considération les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Enfin, certains fonds se sont dotés de codes d'éthique ou d'autres règles qui les obligent formellement à exclure certains investissements sur la base de critères sociaux ou environnementaux. On retrouve alors différents filtres dans les conventions juridiques liées aux fonds qui forcent les gestionnaires à exclure certains investissements. Ces filtres portent notamment sur les investissements dans des activités ayant pour conséquence la substitution d'emplois occupés par des salariés du secteur public, des entreprises qui produisent ou vendent des armes, des sociétés ayant des antécédents de non-respect des normes du travail ou des lois en matière de droits humains, ou des entreprises qui ont des activités illicites ou une conduite inadéquate à l'égard de l'environnement.

FONDS PARTENAIRES OU SPÉCIALISÉS

POURCENTAGE DES SOMMES INVESTIES RÉPONDANT À DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES (au 31 mai)

	2012 ¹	2011 ²	2010 ³
La mission du fonds est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important	26,1 %	27,7 %	25,2 %
La mission du fonds est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable	10,6 %	12,1 %	14,1 %
Les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales	53,9 %	58,2 %	63,3 %
Le gestionnaire s'engage à respecter un code d'éthique dans ses investissements ou à exclure certains investissements jugés non souhaitables d'un point de vue social ou environnemental	37,2 %	34,9 %	22,5 %
Pourcentage des sommes investies dans des fonds qui répondent à au moins une des quatre caractéristiques exposées ci-dessus	89,2 %	90,8 %	83,7 %

1 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2012 : 24,5 %, 13,2 %, 53,7 %, 38,0 % et 88,3 %

2 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2011 : 25,1 %, 15,2 %, 58,5 %, 36,0 % et 91,1 %

3 Sommes investies au coût, incluant les engagements. Si l'on exclut les engagements, les pourcentages du tableau deviennent respectivement au 31 mai 2010 : 29,6 %, 17,7 %, 68,0 %, 16,9 % et 82,9 %.

Le contrôle de la conformité des fonds aux règles environnementales ou sociales est réalisé dans le cadre du suivi régulier des activités des fonds. Il comprend la réception périodique de différents documents de reddition de comptes, de communications régulières avec le gestionnaire et, dans la plupart des cas, par une participation d'un représentant de Fondation au sein du conseil d'administration, comité de l'investissement, comité consultatif ou autre comité.

Ces participations d'un représentant de Fondation représentent 71,1 % des sommes investies au coût, en incluant les sommes engagées au 31 mai 2012.

Il faut également noter que les sommes engagées envers les fonds sont généralement versées par tranches, sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans et qu'elles ne demeurent exigibles que si les conditions prévues aux ententes sont respectées.

PARTICIPATIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Par ses prises de participation, Fondation met à la disposition des entreprises un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. Au 31 mai 2012, c'est 22,3 % de l'actif net de Fondation qui était ainsi investi directement dans 85 entreprises, ces investissements étant tous présentés à l'intérieur de la catégorie *Investissements en capital de développement*. Le portefeuille d'entreprises québécoises à petite capitalisation cotées en Bourse, qui fait partie des investissements en capital de développement, est inclus dans le volet Marchés financiers à cause de son mode de gestion.

Fondation recherche une saine diversification de son portefeuille d'entreprises partenaires, tant en ce qui concerne les secteurs d'activité et les phases de développement que la taille des investissements. Le Fonds cherche également à être présent dans toutes les régions du Québec.

Afin de mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs et partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondation travaille en étroite collaboration avec des représentants régionaux, présents dans trois des cinq régions ressources. De plus, Fondation peut compter depuis plusieurs années sur un comité de l'investissement - régions ressources pour que ces dossiers soient étudiés avec l'apport de gens d'affaires provenant des régions.

La répartition sectorielle est susceptible de varier d'une année à l'autre en fonction des occasions d'investissement et des fluctuations de la juste valeur, mais Fondation cherche à maintenir une majorité de ses investissements directs dans les secteurs traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. De plus, Fondation appuie financièrement plusieurs entreprises qui offrent des produits ou services ayant un impact positif sur l'environnement. Au 31 mai 2012, les investissements dans des entreprises offrant des services ou produits directement liés aux technologies propres ou à l'environnement représentaient 18,3 % du total, au coût, du portefeuille des investissements directs en entreprises.

Analyse préinvestissement

L'approche d'investissement de Fondation intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouvel investissement. En effet, Fondation a pour politique d'obtenir un diagnostic socioéconomique avant chaque nouvel investissement, sauf dans les cas de démarrages d'entreprises. Le diagnostic socioéconomique est réalisé aux frais de Fondation par Neuvaction, qui possède une expertise unique au Québec dans les bonnes pratiques de gestion liées au développement durable.

Au cours de la période couverte par ce rapport, Fondation a investi dans 24 nouvelles entreprises et obtenu des diagnostics socioéconomiques dans 21 de ces 24 dossiers, trois entreprises étant en démarrage. Il est à noter que pour quatre de ces dossiers, Fondation a utilisé une analyse jugée équivalente au diagnostic provenant d'une institution qui investissait au même moment, afin d'éviter que l'entreprise ait à se soumettre à deux études sur des sujets semblables. Le diagnostic traite principalement, en plus de thématiques générales, d'aspects liés aux ressources humaines, à la gestion des opérations, à l'environnement et à la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le volet Ressources humaines porte principalement sur les conditions de travail, les relations de travail et le climat. Le volet Environnemental vérifie la conformité, la présence de politiques et la position de l'entreprise sur différents enjeux pouvant la concerner de plus près. Enfin, le volet Responsabilité sociale cherche à connaître les sensibilités de l'entreprise en cette matière et les raisons qui l'amènent à s'engager dans des projets de développement économique, social, communautaire ou environnemental.

Le diagnostic permet de recueillir des constats ou des perceptions, que ce soit pour valider de l'information que Fondation aurait obtenue autrement, déceler des aspects du dossier qui nécessiteraient une alerte ou une vigilance particulière et découvrir les points positifs de l'entreprise. Enfin, Neuvaction termine son diagnostic par des recommandations visant les aspects socioéconomiques de l'entreprise.

Le processus préinvestissement comporte une revue diligente dans le cadre de laquelle sont également appréciés les risques environnementaux et sociaux qui servent à déterminer si Fondation peut apporter une contribution à l'entreprise pour l'aider à améliorer ses pratiques. Le questionnaire environnemental développé en 2010, en collaboration avec des étudiants de deuxième cycle de l'Université de Sherbrooke, est toujours obligatoire pour tous les investissements dans des entreprises ayant des activités de fabrication. Onze entreprises ont été soumises à cette obligation au cours des deux dernières années.

La revue diligente comprend aussi un volet sur les ressources humaines qui vise à s'assurer de la capacité de l'équipe de direction en place et des équipes à réaliser les objectifs fixés avec l'entreprise. Le volet sur les ressources humaines vise aussi à mesurer le degré d'implantation des principes de la gestion participative et de s'assurer de la qualité des relations et du climat de travail.

Les revues diligentes permettent à Fondation de s'assurer que les entreprises se conforment à toutes les obligations qui s'appliquent à elles dans ces domaines. Son conseil d'administration a d'ailleurs adopté en 2003 un cadre d'analyse bioéthique pour les investissements dans le domaine des sciences de la vie. En 2012, les documents juridiques de l'investissement ont été modifiés afin de prendre en compte les dix principes du Pacte mondial. Pour chacun des principes, une clause favorisant leur application a été ajoutée ou modifiée et pour toute la durée du partenariat avec Fondation, l'entreprise s'engage à respecter les principes et à considérer son adhésion au Pacte mondial.

Pendant la durée de l'investissement

L'analyse préinvestissement ayant permis de constater les pistes d'action ainsi que l'ouverture de la direction à améliorer ses processus ou à se doter de politiques plus formelles en matière environnementale ou sociale, les personnes responsables du suivi de l'investissement préparent un plan d'accompagnement annuel. Cet outil de travail s'ajoute aux interactions régulières avec l'entreprise qui portent sur la performance financière de celle-ci et l'atteinte des objectifs et résultats attendus. Le plan d'accompagnement en développement durable vise à offrir un appui aux entreprises qui souhaitent mieux gérer leur performance globale, qu'elle soit d'ordre économique, social ou environnemental.

Par convention, Fondation prévoit de manière générale une contribution des entreprises en matière de formation économique des employés, permettant ainsi à ces derniers de participer à des ateliers de formation offerts par Neuvaction⁹. L'une de ces formations porte sur la situation de l'entreprise, ses enjeux et priorités, alors que l'autre couvre les notions financières de base. Au cours de la période couverte par le rapport, deux entreprises se sont prévaluées de la formation à l'intention de leurs salariés.

Fondation est informé de la mise en œuvre et la conformité des exigences environnementales et sociales par son suivi régulier et ses interactions avec la direction des entreprises. Fondation est généralement représenté au conseil d'administration de l'entreprise, en plus d'exiger, pour les entreprises non cotées en Bourse, l'envoi périodique des certificats de conformité de la part de la direction de l'entreprise. Ces certificats constituent une déclaration de la direction qu'à leur connaissance les frais sociaux sont payés (salaires, retenues sur salaire, etc.), qu'aucune somme n'est due aux autorités fiscales, que l'entreprise se conforme, entre autres, à la Loi sur

la santé et la sécurité du travail, la Loi sur les normes du travail du Québec, la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, la Loi 90 sur la formation et la Charte de la langue française. Les conventions de financement de Fondation prévoient des clauses juridiques à l'effet que dans la conduite de ses activités, l'entreprise s'engage à se conformer à toutes les lois, ordonnances et normes gouvernementales applicables en matière environnementale et à agir au mieux de ses possibilités afin de maintenir des standards élevés en cette matière.

Enfin, la collecte effectuée annuellement auprès des entreprises du portefeuille permet de constater, de manière globale et non nominative, l'évolution des comportements des entreprises du portefeuille en matière environnementale ou sociale. Les résultats de cette collecte sont présentés à la section portant sur le dialogue avec les parties prenantes.

La fréquence et les diverses formes que prennent les échanges de Fondation avec la grande majorité des entreprises, au sujet de questions environnementales ou sociales, sont de nature formelle et informelle. Il est donc difficile, sinon impossible, de compiler ces échanges. Soulignons néanmoins qu'au cours des deux dernières années financières, 88 % des nouveaux investissements ont fait l'objet d'un diagnostic socioéconomique. Par ailleurs, 55 % des entreprises ont participé à la collecte annuelle de données socioéconomiques.

9 Voir l'encadré de Neuvaction dans la Performance sociale à la page 58.

FORMATION CONTINUE

Différentes activités de formation et d'information sont tenues afin d'améliorer la capacité des salariés de tous les modules de Fondaction à mettre en œuvre les politiques et procédures sociales et environnementales en fonction des responsabilités de chacun.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009, intitulé *Guide de nos meilleures pratiques - Expérience actionnaire agréable*, continue d'être amélioré pour répondre aux nouvelles attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans toutes leurs relations avec Fondaction. Des mesures de coaching, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres au Service aux actionnaires. Des présentations ont également été réalisées auprès des responsables Fondaction (RF) qui œuvrent bénévolement dans les milieux de travail afin de les informer sur la finance socialement responsable dans un contexte de développement durable.

Du côté des marchés financiers, Fondaction est membre de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). On retrouve également à la section Engagements externes de nombreuses organisations et initiatives qu'appuie concrètement Fondaction. La présence de représentants de Fondaction au sein de celles-ci fournit l'occasion d'échanges fructueux et permet de mettre en commun les expériences.

La gestion des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur cheminement de carrière. Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation. Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Ce programme d'appréciation est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondaction. Au 31 mai 2012, tous les salariés avaient participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. À ce jour, 47 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière. Tous les nouveaux salariés sont soutenus dans leur intégration et des rencontres mensuelles d'équipe permettent aux salariés de développer leurs connaissances sur divers sujets d'intérêt. Des tournées de modules sont également organisées autour de thèmes comme le développement durable ainsi que la conformité et la gestion des risques. De plus, les rencontres d'entreprises dans le cadre du renouvellement de l'intention stratégique permettent aux salariés de développer une connaissance plus pointue du fonctionnement de l'organisation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Fondation publie semestriellement des états financiers vérifiés ainsi qu'un rapport de gestion qui les complète en fournissant une analyse et des données contextuelles qui visent à permettre au lecteur de bien comprendre et apprécier l'évolution du Fonds. Plusieurs données historiques sont également présentées dans ce rapport qui répond aux exigences du Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement. Ce règlement de l'Autorité des marchés financiers définit différentes normes de divulgation d'information dans les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion ainsi que dans les relevés et le répertoire liés à ceux-ci. De plus, il établit des exigences en regard de l'évaluation des investissements en capital de développement.

La section Performance économique du rapport de développement durable vise à examiner plus spécifiquement certaines données économiques que la GRI a identifiées comme étant pertinentes à l'évaluation des retombées et impacts économiques d'entreprises du secteur des services financiers. Nous invitons les personnes qui souhaitent prendre connaissance de la performance financière de Fondation à se référer aux rapports financiers produits par Fondation au 31 mai 2011 et au 31 mai 2012, ces rapports étant disponibles sur le site Internet de Fondation.

Les revenus de Fondation sont générés par les investissements en capital de développement et les autres investissements. Ils incluent des intérêts, dividendes, honoraires et autres produits courants.

Entre 2010 et 2012, l'actif net a progressé de 30,8 % et les investissements en capital de développement ont crû de 29,9 %. Pour la même période, les coûts de fonctionnement et les salaires ont augmenté de 16,7 %. Tout en s'assurant de disposer des ressources requises pour mener à bien sa mission et gérer sainement sa croissance, Fondation exerce un contrôle serré sur les dépenses dans le but qu'elles augmentent moins rapidement que l'actif net moyen. Le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen des cinq dernières années est présenté à la section *Faits saillants financiers* du rapport de gestion.

Fondation ne reçoit aucune aide publique ou subvention significative. Afin d'augmenter son capital disponible aux entreprises et de créer une plus-value pour les actions, Fondation a comme politique de réinvestir les revenus annuels générés par ses activités et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires. L'actif net reflète donc la valeur totale de l'entreprise.

Au cours de la dernière année financière terminée le 31 mai 2012, Fondation a accentué sa progression. Les souscriptions recueillies ont totalisé 154,9 millions de dollars et le nombre d'actionnaires passait à 113 838, en augmentation de 6,1 % au cours de la dernière année. Plusieurs autres données sont présentées dans la section Profil et faits saillants.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EN MILLIERS DE DOLLARS (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2008	2006
Revenus	28 498,6	35 722,8	34 483,0*	9 848,6*	5 921,7*
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	(27 183,5)	27 966,1			
Coûts de fonctionnement	12 619,1	11 410,0	11 690,5	10 434,2	9 456,1
Salaires et avantages sociaux	13 068,0	13 023,8	10 326,1	8 701,3	6 728,7
Taxes et impôts	(2 118,7)	(164,6)	(341,6)	(17,6)	842,0
Investissements en capital de développement	619 853,9	572 498,0	477 253,9	385 407,9	271 664,5
Bénéfices non répartis et surplus d'apport	58 731,1	75 298,0			
Actif net	914 647,8	843 223,3	699 400,1	627 276,2	442 046,5

* Les revenus de Fondation sont générés par les investissements en capital de développement et les autres investissements (placements). Ils incluent des intérêts, dividendes, honoraires et autres produits courants. Dans les rapports de développement durable précédents, ils étaient présentés en incluant aussi les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les investissements admissibles et les autres investissements (placements).

PLUS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

En combinant les crédits d'impôt de 40 % à la déduction REER, les épargnants peuvent verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans leur REER Fondation pour un déboursé net de 1 600 \$ ou moins, selon leur niveau de revenu imposable. Ils profitent ainsi de conditions d'achat parmi les plus avantageuses offertes sur le marché de l'épargne-retraite. Les crédits d'impôt pour fonds de travailleurs permettent d'accumuler un capital plus important pour un même déboursé net par rapport à d'autres véhicules de placement. Bien que certains véhicules de placement puissent procurer des rendements plus élevés que Fondation, il ne faut pas oublier que ces rendements s'appliquent à un capital investi moins élevé. Même s'il est plus faible, un rendement calculé sur un capital plus élevé peut rapporter davantage pour un même déboursé net.

Il est pertinent de rappeler que les investissements en capital de développement, au cœur de la mission de Fondation, sont réalisés essentiellement auprès d'entreprises non cotées et auprès de fonds spécialisés. De plus, l'approche globale de Fondation en matière de gestion de l'actif vise à constituer un portefeuille diversifié capable de procurer un rendement acceptable sur un horizon de cinq à dix ans tout en contrôlant le risque de rendement négatif à court terme. Ces facteurs ont pour effet de limiter la volatilité du rendement du fonds par rapport à celle des marchés financiers en général. Ainsi, en période de chute des marchés, comme ce fut le cas en 2008, la baisse subie par Fondation sera plus limitée, alors que dans les périodes de forte appréciation des indices, Fondation dégagera des surplus plus modestes.

VALEUR ACCUMULÉE AU REER SELON LE VÉHICULE DE PLACEMENT

DEPUIS 1996	VALEUR AU REER ¹ AU 31 JUILLET 2012
Fondation CSN	56 499,20 \$
TSX composé ²	49 372,06 \$
OEC ³	34 904,27 \$

1 Investissement annuel réalisé au 1^{er} janvier de chaque année nécessitant un déboursé net de 1 000 \$ après avantages fiscaux considérant le réinvestissement des avantages fiscaux. Le dernier investissement a été réalisé le 1^{er} janvier 2012. Les crédits d'impôt sont de 40 % pour 2010, 2011 et 2012 et de 30 % pour les autres années. Le taux marginal d'imposition utilisé est de 40 %.

2 Source : Bloomberg et Standard & Poor's Financial.

3 Source : Obligations d'épargne du Canada, émissions : S80, S86, S92, S98, S104, S110, S116, S122 et S130.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les principales implications financières des activités de Fondation liées aux changements climatiques découlent, tant du point de vue des risques que de celui des opportunités, des pratiques des entreprises du portefeuille de Fondation. L'environnement réglementaire québécois et canadien, la composition sectorielle du portefeuille, les engagements des entreprises partenaires sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la situation financière de Fondation. Comme d'autres types de risque, les risques environnementaux ont été identifiés dans la Politique de gestion intégrée des risques adoptée par Fondation. Ils sont donc intégrés à son approche globale de gestion des risques qui est plus amplement présentée dans la section du rapport traitant de la gouvernance.

C'est pour développer les outils nécessaires à une juste mesure des implications financières – risques ou opportunités – liées aux changements climatiques que nous avons participé au développement du Pôle de recherche en finance socialement responsable de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. De tels outils d'analyse ont récemment été développés, mais ils sont le fait de grandes institutions financières, souvent en collaboration avec l'UNEP – FI (Programme des Nations Unies sur l'environnement – initiative finance). Toutefois, ces outils s'appliquent essentiellement au domaine du placement et ils sont conçus pour analyser de grands projets internationaux ou pour les grandes entreprises inscrites en Bourse. Pour être utilisés adéquatement par des institutions en capital de développement telles que Fondation, qui finance essentiellement des PME, ces outils devront être adaptés à nos besoins.

DONS ET COMMANDITES

Mise en place en 2008, la Politique de dons et commandites énonce que Fondation entend privilégier les projets de partenariat qui contribuent au développement des affaires, qui encouragent l'économie sociale, le développement local et régional et qui appuient les initiatives ou activités associées au réseau syndical, au développement durable et à la recherche.

La politique prévoit qu'un budget total est établi annuellement, ce budget ne devant pas dépasser 1 % des dépenses de fonctionnement incluant les salaires et avantages sociaux. Cette mesure a été préférée à un pourcentage des bénéfices témoignant de l'engagement de Fondation à soutenir le milieu, au-delà des conjonctures. Les dons et commandites sont autorisés en fonction de critères précis et un rapport de l'ensemble des dons et commandites consentis au cours de l'exercice financier est présenté au conseil d'administration annuellement.

DONS ET COMMANDITES (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2008
Somme totale accordée	192 817 \$	189 445 \$	172 616 \$	138 968 \$
% des dépenses de fonctionnement	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %
Répartition des commandites				
Économie sociale et développement local	25,6 %	17,8 %	15,6 %	18,5 %
Partenaires du développement des affaires	25,4 %	29,2 %	19,4 %	22,8 %
Recherche	8,8 %	22,4 %	27,8 %	15,1 %
Action communautaire et œuvres caritatives	9,1 %	15,4 %	11,3 %	16,9 %
Réseau syndical	5,0 %	5,4 %	11,7 %	8,4 %
Développement durable	23,0 %	7,5 %	11,3 %	10,3 %
Arts et culture	3,1 %	2,3 %	2,9 %	8,0 %



Un groupe d'institutions financières engagées dans l'économie sociale a lancé en décembre 2010 CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable. Sa mission est de développer et de promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public et d'améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable. Les membres fondateurs de CAP finance adhérant à la Charte de l'investisseur solidaire et responsable sont : la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, Fondation CSN, le Fonds de solidarité FTQ, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). D'autres institutions financières partageant des visées similaires sont invitées à se joindre au réseau.

CAP finance entend également favoriser la responsabilité sociale des intervenants financiers pour soutenir une économie plus respectueuse des personnes et des ressources de la planète. Il vise enfin à faire reconnaître la finance responsable comme un milieu d'expertise, de transparence et de responsabilité.



Filaction, fonds de développement, est né en 2001 grâce à l'initiative de Fondation pour répondre à des besoins spécifiques de financement entre 50 000 \$ et 500 000 \$, et dans le but d'atteindre des objectifs de développement économique et social.

Filaction appuie plus particulièrement les entreprises qui encouragent la participation des travailleuses et travailleurs aux décisions qui les concernent ainsi que les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour soutenir les plus petites entreprises, il investit dans des fonds locaux ou régionaux qui s'adressent à des clientèles particulières. Il est le principal partenaire financier pour la capitalisation des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (Femmessor), du Fonds afro-entrepreneurs et il est aussi à l'origine de fonds pour le financement de coopératives ou de relève entrepreneuriale. Filaction s'est également associé à Équiterre et à la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour créer le fonds Capital Équitable en réponse aux besoins particuliers des entreprises québécoises importatrices de produits équitables.

Au 31 décembre 2011, Filaction avait réalisé des investissements totalisant plus de 29 millions de dollars auprès de 180 entreprises, principalement d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'auprès de fonds qui ont eux-mêmes financé 701 microentreprises. Ces investissements ont permis la création et le maintien de 5 452 emplois.

IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS ET INDIRECTS

Chaque année, Fondation effectue une étude d'impact sur les retombées directes et indirectes de ses activités d'investissement. Cette année, l'étude a été réalisée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC). Le portefeuille d'entreprises visées par l'étude pour l'année 2011-2012 compte 77 PME (entreprises privées, coopératives ou OBNL) dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

Le premier volet de l'étude d'impact est celui portant sur les projets d'investissement. Les projets réalisés par les entreprises financées par Fondation entraînent des activités économiques nouvelles : construction ou amélioration de bâtiments, fabrication de nouvelles machines ou équipements, dépenses liées à la commercialisation ou à la recherche, etc. La concrétisation de ces projets engendre des effets directs (les premiers fournisseurs de biens ou de services) et indirects (les fournisseurs de ces fournisseurs). Il faut retenir ici que, dans la plupart des cas, les coûts générés par les investissements sont supérieurs à l'investissement de Fondation dans la mesure où les projets sont financés par plusieurs partenaires financiers, y compris par le ou les propriétaires de l'entreprise cliente.

Le second volet de l'étude d'impact est celui du portefeuille d'investissement. Une fois les projets d'investissement réalisés, les entreprises pour lesquelles Fondation a consenti un investissement utilisent les actifs mis en place afin de poursuivre ou d'augmenter leurs activités ainsi que celles de leurs fournisseurs. Les ventes réalisées contribuent à maintenir ou à augmenter les retombées économiques au Québec. Ces actifs étant utilisés sur une longue période, leurs retombées ont un caractère récurrent d'une année à l'autre durant toute la durée de l'investissement.

Pour l'ensemble de l'année financière 2011-2012, les entreprises du portefeuille ont généré des investissements productifs de 135,8 millions de dollars. Globalement, le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du portefeuille s'élève à 1,7 milliard de dollars. Une fois entièrement réalisés les projets d'investissement comptabilisés dans l'exercice, on calcule que Fondation et ses partenaires financiers auront sauvegardé, maintenu ou créé 17 892 emplois. En termes de valeur ajoutée, les effets directs et indirects générés dans l'ensemble de l'économie s'élèvent à 1,2 milliard de dollars, dont 785,6 millions en masse salariale et 447,5 millions en bénéfices d'entreprises. L'étude d'impact signale des revenus de 80,7 millions pour le gouvernement du Québec et de 49,5 millions pour celui du Canada. Les programmes sociaux ont par ailleurs vu leurs revenus augmenter de 141,8 millions. Depuis le début de nos activités, les revenus gouvernementaux découlant des activités des entreprises de notre portefeuille se sont élevés à 1,4 milliard de dollars.

IMPACT ÉCONOMIQUE DES PROJETS SOUTENUS (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2008	2006
Portefeuille					
Nombre d'entreprises	77	75	73	74	78
Projets d'investissement (en millions de \$)	135,8	56,0	95,8	80,3	59,5
Chiffre d'affaires du portefeuille (en millions de \$)	1 700	1 300	1 172,5	705,3	459,7
Impacts directs et indirects					
Emplois	17 892	14 138	11 843	8 030	5 642
Valeur ajoutée :					
Salaires (en millions de \$)	785,6	571,6	503,8	317,7	186,5
Profit brut d'entreprises (en millions de \$)	447,5	329,8	285,2	211,3	158,8
Revenus gouvernementaux : (en millions de \$)					
Gouvernement du Québec ¹	80,7	57,6	41,3	28,5	21,6
Gouvernement du Canada ²	49,5	35,4	31,4	20,1	15,2
Parafiscalité et taxes indirectes ³	141,8	101,6	87,2	54,3	36,0

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ)

1 Comprend les impôts sur salaires, taxes de vente et taxes spécifiques.

2 Comprend les impôts sur salaires, taxe de vente et taxes et droits d'accise.

3 Comprend RRQ, FSS, CSST, assurance-emploi et taxes indirectes.

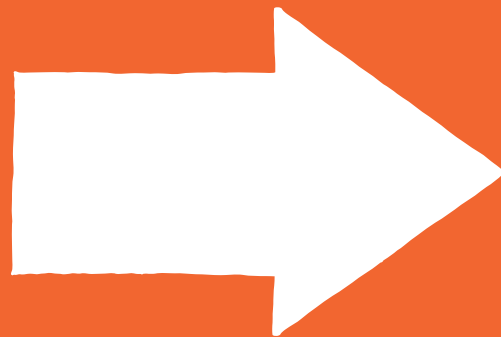
L'étude de l'ISQ ne tient pas compte des impacts qui découlent des investissements de Filaction et du Fonds de financement coopératif, ni de nos investissements dans les autres fonds partenaires ou spécialisés. Or, une part relativement importante des investissements à impact économique québécois de Fondaction passe par ses partenariats avec ces fonds. Ce choix découle de notre volonté de diversifier les risques. Pour obtenir une image plus juste des retombées de Fondaction en termes d'emplois directs et indirects, nous avons procédé à une extrapolation des résultats respectifs de ces fonds. Lorsqu'on tient compte des retombées réelles des activités des fonds partenaires et des retombées estimées des fonds spécialisés, nous pouvons affirmer que les activités de Fondaction, ou sa participation à des fonds d'investissement, ont contribué à sauvegarder, maintenir ou créer un total de 27 848 emplois.

EMPLOIS MAINTENUS ET CRÉÉS (au 31 mai)

	2012			2011	2010	2008	2006
	directs	indirects	totaux	totaux*	totaux*	totaux*	totaux*
Fondaction	12 779	5 113	17 892	14 138	11 843	8 030	5 642
Fonds partenaires ou spécialisés	7 146	2 810	9 956	9 016	6 803	3 589	2 520
Totaux	19 925	7 923	27 848	23 154	18 646	11 619	8 162

* Inclut les emplois directs et indirects.

PERFORMANCE SOCIALE



Pour Fondation, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. De surcroît, l'obtention par les travailleuses et les travailleurs de plus de responsabilités dans l'entreprise n'a pas pour seule finalité de la rendre plus productive ou compétitive. Le passage à de nouveaux rapports de démocratisation et de coopération doit être facilité afin de pouvoir définir les conditions d'une productivité renouvelée en vue d'un développement plus responsable.

Fondation favorise le maintien, la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs québécois à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail dans un environnement correspondant aux objectifs du développement durable. Fondation rend accessible une épargne-retraite peu coûteuse qui permettra à des milliers d'hommes et de femmes d'améliorer leur situation financière à la retraite. Ces épargnes sont ensuite canalisées vers des projets d'investissement qui permettent de développer des entreprises, de préserver et de créer des emplois de qualité, tout en encourageant les acteurs sociaux à débattre ensemble tant du partage des gains de productivité que du partage du travail.

À l'interne, Fondation applique des standards élevés en matière de conditions de travail et de participation à la vie de l'entreprise. Sur le plan du respect des droits humains, des relations avec les communautés et des responsabilités des produits et services, le Fonds se fait un devoir de respecter toutes les exigences réglementaires dans ces domaines et facilite leur connaissance par les salariés.

Fondation participe avec d'autres institutions au renforcement d'une économie plurielle qui regroupe l'ensemble des nouvelles manières de pratiquer l'économie du savoir et de l'innovation : des formes d'organisation du travail à haut degré d'engagement, un fonctionnement en réseau et des stratégies globales de partenariat. Ces engagements externes et leur portée, qu'elle soit locale, nationale ou internationale, témoignent de sa contribution envers la société.



GESTION PARTICIPATIVE VALORISANTE

Fondaction opère dans un univers en perpétuel changement qui exige la réalisation des conditions nécessaires au développement harmonieux des personnes et du milieu de travail dans lequel elles évoluent. Sa gestion a pour finalité d'assurer un développement organisationnel plus valorisant pour les personnes et une meilleure capacité d'adaptation de Fondaction aux exigences posées par son environnement. Elle vise une amélioration des compétences interprofessionnelles, la prise en considération des facteurs humains, un effort de compréhension des tensions ainsi que l'amélioration des relations au sein et entre les groupes de travail. Elle vise le développement de meilleures méthodes de résolution des conflits, l'amélioration des communications, des circuits d'information, de consultation et de prise de décisions. Elle concerne les structures d'opération, le travail en équipe, les processus de fixation des objectifs et l'organisation du travail. Tous les acteurs de l'organisation (dirigeants, cadres, syndicat, salariés) doivent partager cette conviction afin de faciliter la mise en œuvre d'une gestion plus participative.

La gestion participative pratiquée à Fondaction est fondée sur des valeurs d'autonomie, de liberté, de complémentarité, de responsabilité et de solidarité. Elle exige une grande transparence, l'accès à l'information et à la formation permanente de l'ensemble du personnel salarié. Elle vise à assurer le développement durable de l'entreprise et l'atteinte de meilleurs résultats.

Partant du poste de travail pour s'étendre aux équipes, aux modules et à leur interaction, la gestion participative que nous pratiquons à l'interne se distingue par des processus et des outils facilitant la participation directe des personnes salariées à la définition, à l'organisation et au contrôle de leur travail. Cette participation s'exerce non seulement lors de la réalisation des plans d'action et objectifs annuels, mais aussi par la participation de nombreux salariés à divers comités de travail. L'intention stratégique formulée annuellement facilite la convergence des activités de toutes les équipes vers des enjeux communs. Cet exercice permet de consolider autour d'une vision commune les éléments de la plateforme de marque, le positionnement recherché et les valeurs de l'organisation. Cette façon de faire différencie l'institution des autres acteurs du monde de la finance.

Ces façons de faire ont un impact positif sur la capacité du Fonds de recruter et de mobiliser les meilleures ressources humaines disponibles.

Diverses politiques et programmes actuellement en vigueur illustrent le caractère social et responsable de l'action de Fondaction. Le programme de développement des compétences est maintenant en vigueur dans tous les modules et le programme de relativité salariale a été complété. Le programme de préparation à la retraite annoncé dans le dernier rapport de développement durable a été retardé faute de temps et devrait être mis en place d'ici deux ans. La consultation des salariés sur différents thèmes est traitée dans la section Dialogue avec les parties prenantes. L'amélioration des échanges et la communication à l'interne ont toujours été et demeurent une préoccupation de la direction envers les salariés. Les efforts se poursuivront dans ce sens.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	PROGRAMME DE RELATIVITÉ SALARIALE
La gestion des compétences vise à soutenir les gestionnaires et les salariés dans leur cheminement de carrière. Le programme propose un encadrement général en matière d'accompagnement et de formation qui vise trois principaux objectifs : 1. favoriser l'intégration des nouveaux salariés et le développement des connaissances et habiletés considérées essentielles à l'exercice de leur fonction ; 2. assurer la mise à jour des connaissances et habiletés du personnel affecté par un changement administratif, opérationnel ou technologique ; 3. favoriser le développement professionnel dans le but d'assurer une utilisation optimale du potentiel des ressources humaines et de prévoir le développement d'une relève tout en anticipant les besoins futurs de Fondation. Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'appréciation des potentiels, propre à chaque module, a été mis en place. Ce programme d'appréciation est actuellement en vigueur dans tous les modules de Fondation. Au 31 mai 2012, tous les salariés avaient participé à l'élaboration de leur formulaire d'appréciation de potentiel. À ce jour, 47 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière.	Lors du renouvellement de la convention collective en 2006, Fondation avait pris l'engagement d'assurer la mise en œuvre d'un programme de relativité salariale s'adressant à l'ensemble du personnel visé par le contrat collectif de travail. Un des objectifs du programme était de s'assurer que les relativités salariales entre chaque catégorie d'emplois étaient équitables. Également, ce programme devait respecter les principes énoncés à la Loi sur l'équité salariale. En décembre 2009, Fondation avait terminé ses travaux de relativité salariale pour le personnel syndiqué et en décembre 2010, le même exercice a été réalisé pour le personnel d'encadrement. En novembre 2011, Fondation a procédé à l'affichage des travaux qui avaient été réalisés afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équité salariale et c'est en janvier 2012 que se clôturaient les travaux d'équité salariale. Dans le cadre du maintien de l'équité salariale, le comité a procédé à l'évaluation de 11 autres catégories d'emplois pour l'exercice 2010-2011 et à six autres catégories d'emplois pour l'exercice 2011-2012.

NOS ENGAGEMENTS

	ENGAGEMENTS 2010-2012	RÉALISATIONS	ENGAGEMENTS 2012-2014
Personnel salarié	Maintenir un haut taux de satisfaction des salariés quant aux pratiques de recrutement et de gestion du personnel dans un souci de non-discrimination Mettre en vigueur le programme de développement des compétences auprès de l'ensemble des salariés Poursuivre l'amélioration de l'usage du français chez Fondation Mettre en place un programme de préparation à la retraite	Les résultats du sondage sur ce thème ont varié entre 82 % et 88 % entre 2008 et 2010 pour revenir à 82 % en 2012. Certains ajustements à la structure opérationnelle de Fondation au cours des deux dernières années peuvent expliquer cette perception des salariés L'élaboration du formulaire d'appréciation de potentiel a été réalisée par chacun des salariés Tenue de la Francofête à chaque année Le programme n'a pas été diffusé	Maintenir le taux de satisfaction au-dessus de 80 % et s'assurer d'améliorer les communications internes sur ce thème Poursuivre la mise en œuvre en vue d'augmenter le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière Tenir les activités prévues dans le cadre de la Francofête Mettre en œuvre le programme de préparation à la retraite
Capital de développement à l'économie sociale et solidaire	Investir huit millions de dollars dans la Fiducie du Chantier de l'économie sociale	L'ensemble des déboursés ont été effectués, comme prévu	L'information et les engagements à ce sujet sont inclus dans la section traitant de la performance économique, tant pour les investissements directs en entreprises que pour les fonds partenaires ou spécialisés
Politique d'achat responsable (PAR)	Compléter la collecte de données et sensibiliser les fournisseurs visés par la politique	La collecte de données s'est poursuivie sans pouvoir être considérée complétée. La sensibilisation des fournisseurs a été réalisée de façon informelle	Adoptée en 2008, la politique doit être revue et actualisée, l'application de celle-ci ayant été plus difficile que prévue. Voir l'approche de gestion environnementale pour plus de détails

INDICATEURS DE PERFORMANCE

EMPLOI

L'équipe de Fondation a accueilli huit nouvelles personnes salariées en 2011 et quatre en 2012. Des 86 personnes qui y travaillent, huit sont à Québec et les autres à Montréal.

La répartition des salariés est présentée dans les tableaux ci-dessous selon divers indicateurs tels que les catégories d'emplois, le sexe et l'âge. Le taux de roulement de personnel détenant un poste régulier a baissé de façon très significative, passant de 6 % en 2010 à 1,2 % en 2011.

Au cours du dernier exercice financier, il a augmenté pour passer à 4,7 % avec le départ de quatre salariés, une personne ayant pris sa retraite tandis que les autres quittaient l'organisation pour relever d'autres défis.

L'ensemble des salariés du Fonds, incluant les cadres dirigeants, résident au Québec et près de 6 % des salariés proviennent des minorités visibles. Fondation préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puissent être exercées à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge,

croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Aucun incident de discrimination n'a eu lieu au cours de la période de référence. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon le sexe et les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent.

Fondation reconnaît l'exercice par ses salariés d'activités syndicales. Différentes dispositions à l'intérieur de la convention collective garantissent ce droit. 83 % du personnel de Fondation est syndiqué.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (au 31 mai)

	2012			2011			2010			2008		
	Nombre et %			Nombre et %			Nombre et %			Nombre et %		
Gestionnaires	15 / 17 %	53 %	47 %	13 / 15 %	62 %	38 %	12 / 15 %	58 %	42 %	9 / 12 %	55 %	45 %
Personnel professionnel	42 / 49 %	62 %	38 %	43 / 50 %	58 %	42 %	43 / 53 %	60 %	40 %	40 / 53 %	65 %	35 %
Personnel de soutien	29 / 34 %	21 %	79 %	30 / 35 %	20 %	80 %	26 / 32 %	15 %	85 %	27 / 36 %	19 %	81 %
Nombre de salariés	86	47 %	53 %	86	45 %	55 %	81			76		

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'ÂGE (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2008
	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %	Nombre et %
Moins de 30 ans	7 / 8 %	9 / 10 %	11 / 14 %	10 / 13 %
Entre 31 et 49 ans	45 / 52 %	44 / 52 %	42 / 52 %	40 / 53 %
50 ans et plus	34 / 40 %	33 / 38 %	28 / 35 %	26 / 34 %
Nombre de salariés	86	86	81	76

Fondation reconnaît l'importance de favoriser de bonnes conditions de vie pour l'ensemble de ses salariés en offrant une rémunération compétitive. Les activités de Fondation ont généré 13,1 millions de dollars en salaires et avantages sociaux pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2012 comparativement à 13,0 millions de dollars au 31 mai 2011. En 2010, les salaires et avantages sociaux s'élevaient à 10,3 millions de dollars. Un des indicateurs de base de la GRI mesure le salaire annuel d'entrée pour la classe d'emplois la plus basse. À Fondation, il se situait en 2012 à 34 312 \$, en 2011 à 33 275 \$ et en 2010 à 32 756 \$, ce qui correspondait chaque année à deux fois le taux du salaire minimum au Québec. Le tableau ci-dessous indique les différents salaires d'entrée de la classe médiane de chacune des catégories d'emplois. La façon de répondre à cet indicateur ayant été améliorée dans le présent rapport pour mieux satisfaire les exigences du protocole GRI, la comparabilité avec l'information fournie dans les rapports antérieurs n'est pas présentée dans le tableau ci-dessous.

SALAIRES D'ENTRÉE

	2012	2011
Gestionnaires	131 842 \$	127 873 \$
Professionnels	78 106 \$	75 767 \$
Personnel technique	51 381 \$	49 842 \$
Personnel de soutien	37 640 \$	36 504 \$

Aucune personne salariée, dirigeante ou dirigeant, ne touche une prime au rendement. À Fondation, nous avons choisi de ne pas instaurer de système de rémunération incitative.

Le régime complémentaire de retraite est un régime contributif à prestations déterminées, fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Il s'agit du même régime que celui des salariées et salariés de la CSN et Fondation s'acquitte des obligations qui lui sont faites en tant qu'employeur participant. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de la capitalisation du régime selon les évaluations actuarielles disponibles.

CAPITALISATION DU RÉGIME*

DÉCEMBRE 2009	JUILLET 2007	OCTOBRE 2005
93.4 %	104,1 %	100,8 %

* Selon les dates des évaluations.

Fondation privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de la gestion participative. Cette approche intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail (CRT) qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés. Par exemple, dans le cas de changements technologiques, de la transformation de postes ou des structures administratives de l'entreprise, des dispositions spécifiques sont prévues à la convention collective signée entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation (CSN) et Fondation. Les délais de notification sont établis en fonction des situations.

Différents aménagements de travail sont prévus pour faciliter la conciliation travail-famille. En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments et les soins dentaires. Les salariés et leur famille immédiate ont également accès à des services gratuits d'intervention psychosociale. Au cours des deux derniers exercices financiers, les taux d'absentéisme étaient encore à la baisse, soit 2,2 % et 2,8 % respectivement, alors qu'il se situait à 3,7 % en 2010. Ces taux sont nettement en bas de la moyenne des taux comparables dans le même secteur.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les salariés peuvent faire appel à cinq secouristes certifiés, quatre personnes à Montréal et une à Québec, soit près de 6 % de l'effectif total. Les personnes désignées possèdent la formation requise et peuvent intervenir en tout temps en cas d'urgence afin de donner les premiers soins. Elles voient également à ce que les trousseaux de premiers soins soient disponibles. Par ailleurs, 11 personnes, soit 13 % des salariés, ont suivi une formation portant sur les mesures de prévention en cas d'évacuation.

La formation continue et le développement des compétences sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines de Fondation. En plus d'offrir des formations pertinentes destinées à chacun des postes et d'assurer un suivi du développement des compétences, les dépenses de formation par rapport à la masse salariale s'élèvent à 1,7 % pour chacune des trois dernières années, la compilation des données étant basée sur les années civiles. Ces dépenses dépassent significativement la part obligatoire de 1 %. Les écarts avec l'année 2008 s'expliquent principalement par les cours de français diffusés en 2008.

COÛTS ET MOYENNES DES HEURES DE FORMATION (au 31 décembre)

	2011	2010	2009	2008
Coûts totaux de formation				
Cadres	42 692 \$	56 995 \$	39 170 \$	18 088 \$
Personnel professionnel	68 664 \$	72 784 \$	62 117 \$	124 152 \$
Personnel de soutien	39 913 \$	12 194 \$	23 762 \$	48 703 \$
Ensemble du personnel	151 269 \$	141 973 \$	125 049 \$	190 943 \$
Moyennes des heures de formation				
Cadres	23	25	27	23
Personnel professionnel	23	15	22	42
Personnel de soutien	17	6	19	48
Ensemble du personnel	21	14	22	42
Pourcentage des dépenses de formation par rapport à la masse salariale	1,7 %	1,7 %	1,7 %	2,8 %

DROITS HUMAINS ET ACHATS RESPONSABLES

Dans l'ensemble de ses activités, Fondation agit à titre de fonds de capital de développement prenant en compte les impacts économiques et financiers, sociaux et environnementaux de chacune de ses activités. Cette vision veut créer de façon durable de la valeur pour les actionnaires, les entreprises et l'ensemble de la société québécoise, malgré l'incertitude et les aléas de la conjoncture. Les investissements de Fondation sont d'un précieux apport pour l'économie du Québec. Véritables catalyseurs de croissance, ils peuvent contribuer à l'essor d'entreprises phares de même qu'à la mise en place d'une relève dans les entreprises. Toutes les interventions financières prévoient le respect des normes et des lois pouvant s'appliquer selon la nature de chaque groupe d'actif financier : les marchés financiers, les participations directes en entreprises ainsi que les fonds partenaires ou spécialisés. L'approche responsable de gestion des actifs est présentée à la section Performance économique.

Il est prévu par la loi que toute entreprise québécoise doit respecter la Charte des droits et libertés de la personne. Comme les investissements directs sont réalisés auprès d'entreprises québécoises admissibles, les risques relativement aux droits humains sont peu élevés. Néanmoins, lors de l'analyse d'un projet d'investissement, la revue diligente interne est bonifiée par un diagnostic socioéconomique réalisé par Neuvaction et celui-ci fournit de l'information sur le mode de gestion, les relations de travail et le respect des normes auxquelles l'entreprise pourrait être assujettie. L'information ainsi recueillie devient partie intégrante de l'évaluation de l'entreprise et elle est présentée aux instances décisionnelles au même titre que l'information financière.

L'équipe de l'investissement travaille depuis plusieurs années déjà à sensibiliser les entreprises sur les questions liées aux droits humains et aux pratiques responsables. À partir de juin 2012, une nouvelle exigence a été incluse dans les documents juridiques afin d'encourager le respect des principes du Pacte mondial par les entreprises. Une clause favorisant leur application a été associée à chacun des principes et les entreprises doivent s'engager à respecter ceux-ci tout au long du partenariat avec Fondation. Les salariés de l'investissement, qui représentent 30 % de l'ensemble du personnel de Fondation, ont été formés à ce sujet afin d'en assurer la mise en œuvre dans tout nouveau projet d'investissement.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948, est affichée dans les bureaux de Fondation et tous les salariés y ont facilement accès.

Fondation agit également de façon conséquente avec ses valeurs dans ses achats de biens et services, et dans ses relations avec ses fournisseurs. Une politique d'achat responsable a été adoptée en 2008 qui prévoit privilégier des fournisseurs produisant leurs biens et services dans le respect des travailleurs, des communautés et de l'environnement. Les achats locaux, soit ceux provenant, dans un premier temps, des régions avoisinantes à proximité de ses bureaux puis, plus largement, provenant du Québec, sont grandement favorisés ainsi que les produits de fabrication syndicale et de l'économie sociale. Certains critères sont privilégiés selon la catégorie et l'importance du bien ou du service en fonction de chacune des dimensions du développement durable :

- ➔ dimension sociale : viser à favoriser les fournisseurs locaux; les entreprises syndiquées ou qui ont mis en place des pratiques de gestion participative; les entreprises d'économie sociale ou celles qui respectent les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT)¹⁰;
- ➔ dimension environnementale : viser à favoriser les fournisseurs qui ont une politique ou des pratiques environnementales; qui offrent des biens ou des services écologiques ou des biens qui respectent les principes des 3R (réduire, réutiliser, recycler) ;
- ➔ dimension économique : prendre en considération différents aspects des impacts de l'analyse économique des achats sur l'économie en général, le critère du prix le plus bas ne pouvant constituer le seul critère de prise de décision.

¹⁰ Les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont les suivantes : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Au Québec, la Loi sur les normes minimales de travail couvre ces conventions de l'OIT.

La politique établit l'ensemble des paramètres qui devraient guider les responsables des achats dans les processus de décisions, à faire les suivis et à communiquer leurs résultats. La collecte de données de 2012 a permis de rejoindre davantage de fournisseurs, mais nous considérons toutefois que l'information recueillie est insuffisante pour tirer des conclusions valables.

La mise en application de la Politique d'achat responsable (PAR) a constitué un défi à plusieurs niveaux depuis son adoption en 2008 et il est nécessaire de réviser divers aspects liés, entre autres, à sa mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs visés à l'origine par Fondation. Il faudra travailler davantage et autrement avec les fournisseurs, entre autres, pour la collecte de données et s'assurer que l'ensemble des salariés pouvant effectuer des achats de biens et services connaissent et respectent les processus d'application de la PAR. Néanmoins, les salariés ont accès depuis plusieurs années à des listes et répertoires de fournisseurs de biens et de services accrédités ou reconnus. Par exemple, il existe un répertoire des entreprises d'économie sociale, de produits certifiés ENERGY STAR ou EPEAT¹¹, ou encore, une liste d'hôtels dont les employés sont syndiqués CSN ou participant au programme de reconnaissance RéserVert.

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS ET SERVICES

Fondation respecte toutes les lois, la réglementation portant sur la protection des données et de la vie privée et celle en matière de valeurs mobilières qui lui sont applicables. De façon continue, le Module des affaires juridiques effectue une veille juridique relativement à la réglementation en matière de valeurs mobilières qui est applicable à Fondation ainsi que pour tout changement dans la réglementation qui pourrait exiger des modifications dans les communications auprès des actionnaires ou du public en général.

Les personnes qui souscrivent des actions reçoivent un exemplaire du prospectus en vigueur. Après leur souscription initiale, les personnes qui souscrivent par débit préautorisé ou par retenue sur le salaire peuvent recevoir annuellement, sur demande, la version la plus récente du prospectus. Le prospectus contient toute l'information pertinente sur les actions dont, entre autres :

- ➔ les caractéristiques, l'administration et les activités du Fonds ;
- ➔ le capital-actions et les droits des actionnaires ;
- ➔ l'adhésion, les modes de paiement, le coût et les aspects fiscaux ;
- ➔ le rachat et l'achat de gré à gré des actions, leur transfert et leur valeur ;
- ➔ les normes et les politiques relatives à l'investissement en entreprise.

Le nombre de personnes ayant choisi d'épargner à Fondation a crû de 13 % depuis deux ans tandis que les actionnaires sont toujours plus nombreux à choisir la retenue sur le salaire, leur nombre ayant augmenté de 19 % entre 2010 et 2012. Les actionnaires ont aussi, au cours des deux dernières années, appuyé les initiatives de Fondation en adhérant significativement à la souscription en ligne, par Internet ou par téléphone. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à préférer les communications électroniques, Fondation ayant informatisé plusieurs processus et échanges qui se faisaient auparavant uniquement par voie postale. Ces nouvelles possibilités accélèrent le traitement de diverses demandes et améliorent l'accès à l'information.

11 Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT) ou « Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques », renseigne les consommateurs sur le cycle de vie du produit, de la conception au recyclage. Le matériel est évalué selon 23 critères obligatoires et 28 critères optionnels. EPEAT propose aux fabricants 3 étiquettes : bronze (23), argent (50) et or (75).

L'étendue de l'accessibilité à Fondation est aussi augmentée grâce à son réseau de distribution flexible et engagé. Il est constitué de plus de 700 responsables Fondation (RF) provenant de milieux de travail divers et de plusieurs dizaines de caisses d'économie Desjardins. Ils sont soutenus par une équipe de salariés de Fondation qui coordonne les activités de développement et de formation continue dans toutes les régions du Québec. Les activités se déroulent tout au long de l'année et portent autant sur l'importance de la préparation financière de la retraite que sur les caractéristiques du REER Fondation. Elles visent aussi à sensibiliser les travailleurs sur les enjeux liés à la compréhension des notions financières de base, à la consommation responsable et au développement durable. Avec le soutien de Plandaction, ils sont notamment informés des revenus de retraite disponibles et des conditions d'accès aux divers régimes à l'aide d'outils variés illustrant l'importance de l'épargne personnelle. Au cours de la dernière année, trois salariés de la souscription ont par ailleurs été formés à titre de relayeurs externes de la Régie des rentes du Québec. Finalement, en plus d'avoir soutenu sa création en 2003, Fondation continue de participer à plusieurs comités de travail de Question-Retraite, le regroupement public-privé pour la promotion de la sécurité financière des 25-44 ans créé à l'initiative de la Régie des rentes.

Par ailleurs, les crédits d'impôt pour l'achat d'actions du Fonds rendent le produit d'épargne-retraite plus accessible et moins coûteux pour les personnes disposant d'une faible capacité d'épargne. Le montant total maximum annuel d'économie d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 250 \$ au Québec et de 750 \$ au fédéral, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions de Fondation. Les crédits d'impôt ne dépendent pas du revenu imposable de l'actionnaire. Fondation offre la possibilité aux actionnaires de placer leurs actions dans un REER Fondation, procurant ainsi une déduction fiscale supplémentaire au souscripteur. Depuis le 1^{er} juin 2009, la limite annuelle d'émission d'actions de Fondation est fixée à 150 millions de dollars. Elle passera à 175 millions de dollars pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013. La popularité du produit Fondation a d'ailleurs forcé le Fonds à cesser d'accepter les contributions forfaitaires bien avant la fin de chacun des exercices financiers afin de réserver suffisamment d'actions pour les actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire ou par débit préautorisé. De plus en plus d'actionnaires

se tournent vers ces modes de souscription périodiques afin de pouvoir profiter des avantages fiscaux uniques à Fondation tout en donnant du sens à leur argent.

Les rendements, qui incluent les frais et les résultats, sont audités par une firme externe et publiés deux fois par année. Aucune souscription minimale n'est exigée et les seuls frais exigibles sont les frais d'adhésion pour un nouvel actionnaire qui demeure à 25 \$ depuis de nombreuses années. La retenue sur le salaire demeure le mode de souscription le plus avantageux puisque les actionnaires peuvent, dans la vaste majorité des cas, profiter d'une récupération immédiate des avantages fiscaux. L'impact de l'épargne sur leur salaire net est réduit et plusieurs d'entre eux économisent ainsi davantage pour leur retraite.

Présentés dans la section portant sur le dialogue avec les parties prenantes, les résultats des consultations auprès de nos actionnaires démontrent leur satisfaction quant aux services offerts et le succès remporté par diverses mesures mises en place dont un programme de qualité, l'uniformisation des méthodes et processus de travail ainsi que l'ajout de ressources au traitement de leurs demandes relatives à des situations difficiles.

Le programme de qualité de service mis en place en 2009, intitulé *Guide de nos meilleures pratiques - Expérience actionnaire agréable*, continue d'être amélioré pour répondre aux nouvelles attentes des actionnaires et pour optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. Ce programme est orienté vers la satisfaction des actionnaires dans toutes leurs relations avec Fondation. De l'accueil au traitement de toute demande, les salariés du Service aux actionnaires doivent s'assurer de bien comprendre et d'être bien compris afin que les échanges soient rassurants et efficaces pour les actionnaires. Des mesures de coaching, de communication et de meilleure gestion des opérations permettent de suivre divers indicateurs de qualité et de performance propres au Service aux actionnaires. Le sondage de satisfaction des actionnaires, présenté à la section Dialogue avec les parties prenantes, est éloquent à ce sujet.

Fondation réalise la double mission de contribuer à rendre plus accessible aux travailleuses et travailleurs du Québec un produit d'épargne améliorant leurs conditions de vie à la retraite tout en canalisant les épargnes ainsi recueillies vers un développement économique prenant en compte les dimensions du développement durable.

L'édifice de Fondation à Québec, inauguré en mai 2010, représente l'engagement de Fondation de favoriser l'économie québécoise, tant sur le plan environnemental avec sa structure hors sol de six étages entièrement faite de bois québécois lamellé-collé certifié FSC que sur le plan social. En effet, la fabrication de la charpente en bois a été réalisée par une entreprise québécoise de la région de la Côte-Nord, Chantiers Chibougamau, et elle a procuré de l'emploi à 25 travailleuses et travailleurs pendant une période de trois mois. De plus, l'édifice abrite d'autres organismes à vocation économique et sociale tels que Filaction, la Caisse d'économie solidaire Desjardins à Québec (CECOSOL), Bâtirente, le Centre local de développement (CLD) de Québec ainsi que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

L'épargne recueillie est canalisée vers des investissements qui visent à créer, à maintenir, à sauvegarder des emplois permanents de qualité et qui contribuent au développement économique du Québec. Les entreprises dans lesquelles le Fonds investit doivent être économiquement viables et offrir la possibilité d'un rendement du capital investi proportionnel aux risques perçus. Fondation s'applique à créer de la valeur sur une base durable pour le bénéfice des actionnaires, des entreprises et de la société en général.

Fondation peut investir dans toute entreprise, syndiquée ou non, dont la majorité des employés résident au Québec, et ce, peu importe le secteur d'activité. En accord avec sa mission, il accorde une attention particulière aux entreprises autocontrôlées, coopératives ou autres, à celles inscrites dans un processus de gestion participative et à celles soucieuses des différents aspects du développement durable et dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Nous croyons qu'il faut rendre accessible aux projets collectifs des ressources financières équivalant à celles dont peuvent bénéficier les autres types d'entreprises. Pour que soient aussi soutenues des coopératives et autres entreprises d'économie sociale, celles dont les besoins sont inférieurs à ceux auxquels il peut répondre directement, Fondation transmet les demandes, entre autres, à Filaction, qui a été mis sur pied en 2001 à son initiative.

Fondation accorde aussi une grande attention aux demandes concernant des entreprises dont les travailleuses et travailleurs sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ces entreprises constituant un milieu naturel d'intervention pour lui. Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs et partenaires œuvrant au sein des régions ressources, l'équipe de l'investissement de Fondation travaille en étroite collaboration avec des représentants régionaux, présents dans trois des cinq régions ressources. Fondation compte depuis plusieurs années déjà sur l'apport d'acteurs du développement et de gens d'affaires provenant des régions qui siègent comme membres au comité de l'investissement - régions ressources.

Le capital ou le financement participatif consenti peuvent être qualifiés de patient, l'investissement étant généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. En plus des conditions usuelles reliées aux différentes formes de financement offertes, Fondation exige certaines conditions précises, notamment une participation au conseil d'administration, la collaboration de l'entreprise à la formation économique des travailleurs et travailleuses et une contribution financière à cette formation de la manière qu'il a prescrite. Le respect des principes du Pacte mondial est devenu une nouvelle exigence à la fin de l'exercice financier 2011-2012.



Mise sur pied en 2000 par Fondation, Neuvaction a pour mission d'offrir des services de formation et des services-conseils en développement organisationnel et en développement durable.

Depuis ses débuts, Neuvaction réalise pour Fondation des diagnostics socioéconomiques avant chaque investissement. À cette occasion, sont évalués des facteurs liés aux dimensions sociales et environnementales. Neuvaction dispense également des ateliers de formation économique auprès des travailleuses et travailleurs des entreprises des portefeuilles de Fondation et de Filaction. De plus, Neuvaction est accréditée par la Global Reporting Initiative (GRI) pour dispenser au Québec et au Canada la formation certifiée GRI. Cette formation permet aux entreprises de s'ajuster aux meilleures pratiques internationales en matière de reddition de comptes en développement durable.

Neuvaction s'est vu confier par le gouvernement la coordination du projet BNQ 21000 visant à susciter auprès des entreprises québécoises un intérêt remarquable pour le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises.



Filaction, fonds de développement, est né en 2001 grâce à l'initiative de Fondation pour répondre à des besoins spécifiques de financement entre 50 000 \$ et 500 000 \$ et dans le but d'atteindre des objectifs de développement économique et social.

Filaction appuie plus particulièrement les entreprises qui encouragent la participation des travailleuses et travailleurs aux décisions qui les concernent ainsi que les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour soutenir les plus petites entreprises, il investit dans des fonds locaux ou régionaux qui s'adressent à des clientèles particulières. Il est le principal partenaire financier pour la capitalisation des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (Femmessor), du Fonds afro-entrepreneurs et il est aussi à l'origine de fonds pour le financement de coopératives ou de relève entrepreneuriale. Filaction s'est également associé à Équiterre et à la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour créer le fonds Capital Équitable en réponse aux besoins particuliers des entreprises québécoises importatrices de produits équitables.

Au 31 décembre 2011, Filaction avait réalisé des investissements totalisant plus de 29 millions de dollars auprès de 180 entreprises, principalement d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'auprès de fonds qui ont eux-mêmes financé 701 microentreprises. Ces investissements ont permis la création et le maintien de 5 452 emplois.



Créé en 2008, Plandaction est un cabinet-conseil en planification financière et en rentes collectives à but non lucratif constitué par trois organisations membres qui partagent les mêmes valeurs de coopération et de développement durable socialement responsable, soit Fondation, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Caisse d'économie Desjardins Le Chaînon – Honoré-Mercier.

Pour les individus, le cabinet rend accessible gratuitement aux clientèles des organisations membres, les services de

planificateurs financiers certifiés par l'Autorité des marchés financiers. La mission est d'offrir des conseils financiers pour la préparation de la retraite et d'améliorer l'organisation et la gestion du patrimoine tout en facilitant l'accès aux services des organisations.

Pour les groupes, Plandaction offre des services-conseils pour le développement de programmes de retraite collectifs. Ces programmes sont établis en visant l'objectif du meilleur intérêt des participants afin d'augmenter leur épargne en vue de la retraite. Ils permettent notamment de conjuguer les expertises et les avantages de Fondation avec ceux de régimes collectifs en considérant l'âge et le profil d'investisseur des participants.



Promoteur reconnu en revitalisation urbaine et autres projets immobiliers ayant des retombées significatives pour la communauté, la Société de développement Angus (SDA) déploie son expertise hors du site du Technopôle Angus, notamment dans le secteur culturel. Parmi les réalisations auxquelles Fondation est associé, mentionnons :

LE 2-22

L'édifice phare du Quartier des spectacles à Montréal abrite des organismes voués à la culture, dont la radio communautaire francophone CIBL 101,5 et la Vitrine, carrefour de l'offre culturelle dans le Grand Montréal. On trouve également au 2-22 une halte gastronomique, Le St-Cyr, et un bar qui contribuent à la synergie événementielle de l'immeuble et du quartier. La conception LEED-NC de l'édifice réaffirme le rôle de chef de file de la SDA en développement durable.

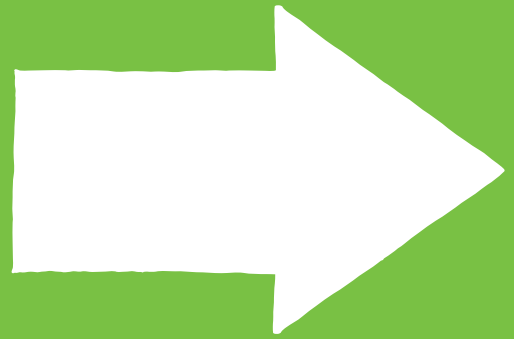
LE DIAMANT

Située Place d'Youville, au cœur du Vieux Québec, cette salle de spectacle multifonctionnelle sera le lieu de résidence d'Ex-Machina, la compagnie de théâtre de l'artiste québécois de réputation internationale, Robert Lepage. Le Diamant accueillera également des spectacles du monde entier.

Fonds Relève Québec

La relève entrepreneuriale est un enjeu économique important puisqu'un grand nombre de propriétaires de PME prendront leur retraite au cours des prochaines années. Fondation s'est engagé à participer à la capitalisation du Fonds Relève Québec, créé à l'initiative du gouvernement du Québec, afin de faciliter le transfert de ces entreprises à de nouvelles générations d'entrepreneurs.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Bien que les activités reliées au fonctionnement de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, le Fonds considère que sa responsabilité sociétale s'applique également aux impacts environnementaux de ses activités et des conséquences de ses décisions d'affaires. Ses initiatives dans ce domaine sont en lien avec la raison d'être du Fonds et nourrissent la réflexion portant sur ses stratégies de développement des affaires.

Fondation n'est pas un fonds d'investissement spécialisé en environnement mais un fonds généraliste qui souhaite néanmoins cerner les risques et les impacts environnementaux présents lors de prises de participation dans des fonds partenaires ou spécialisés ainsi qu'au sein des entreprises dans lesquelles il investit directement. L'approche retenue en est une de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi. Elle intègre les trois dimensions du développement durable et les conséquences de chacune sur les autres.

De plus, Fondation continue d'agir comme acteur de changement, entre autres, par le développement d'un portefeuille d'entreprises en technologies propres et par la participation à la mise en œuvre et aux activités de la grappe industrielle Ecotech Québec portant sur les technologies propres ainsi qu'au comité de liaison des partenaires avec la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal. Fondation participe également à un pôle de recherche sur la finance socialement responsable de l'Université de Sherbrooke portant sur l'analyse financière des changements climatiques, sous la responsabilité de la Chaire d'éthique appliquée.

L'approche globale de gestion du Fonds repose sur la conviction qu'il est essentiel d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale aux activités de l'entreprise et cette conviction se manifeste par la mise en place de divers programmes et mesures, tant à l'interne qu'auprès des parties prenantes externes. L'évaluation des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement est un des indicateurs définis par la GRI. Analysées sur plusieurs années, les données relatives aux dépenses visent à permettre à l'organisation de juger de la rentabilité d'investissements organisationnels ou technologiques pour l'amélioration de sa performance environnementale. Fondation considère qu'il est dans l'ordre normal et naturel de ses activités de prendre les voies et moyens nécessaires à l'amélioration de sa performance globale. Les dépenses en matière de protection de l'environnement n'ont donc pas fait l'objet d'une prise en compte budgétaire particulière au cours des deux dernières années. Au cours des prochains mois, nous évaluerons la capacité et la pertinence pour l'organisation à bien cibler les dépenses en matière de protection de l'environnement.

La performance environnementale de Fondation est mesurée par les initiatives qui portent non seulement sur ses propres activités, mais aussi par ses efforts de sensibilisation des parties prenantes externes et internes telles que les entreprises du portefeuille, les fournisseurs, les organisations présentes au Carrefour financier solidaire ainsi que l'ensemble des salariés.



UNE APPROCHE RESPONSABLE

Pour Fondaction, le développement durable n'est pas une mode. C'est inhérent à ses actions et ce, depuis sa création. Adoptée en 2005, la Politique environnementale est structurée autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les changements climatiques. Cette priorisation correspond aux aspects environnementaux où Fondaction considère pouvoir réellement agir pour limiter ou diminuer son impact sur l'environnement. La direction du Module administration et systèmes est responsable de la mise en place de la politique et de son application. Un suivi annuel des réalisations est d'ailleurs prévu auprès des parties prenantes internes. Fondaction respecte la réglementation environnementale en vigueur et n'a jamais reçu d'amende ou de sanction non pécuniaire en matière d'environnement.

La Politique environnementale de Fondaction trouve son expression dans les cinq volets du système de gestion environnementale :

- ➔ 1. La conformité des normes en vigueur
- ➔ 2. Le programme de gestion de l'immeuble
- ➔ 3. Le plan de gestion des matières résiduelles
- ➔ 4. Le plan de transport durable
- ➔ 5. La Politique d'achat responsable

La performance environnementale de Fondaction est mesurée par les initiatives qui portent non seulement sur ses propres activités, mais aussi par ses efforts de sensibilisation des parties prenantes externes et internes.

SIGNATAIRE

CHARTRE D'ENGAGEMENT
ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES
D'ÉVÉNEMENTS



Le Conseil québécois des événements écoresponsables est un carrefour d'information et d'échanges qui facilite et encourage l'organisation d'événements écoresponsables au Québec. Un événement écoresponsable intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation. Pour en savoir plus : www.evenementecoresponsable.com.

Depuis 2009, Fondaction a mis en place des mesures pour faire de son assemblée générale annuelle et du Grand Rendez-vous des responsables Fondaction des événements écoresponsables. En plus de compenser les émissions de gaz à effet de serre en versant une somme d'argent au programme Planetair, diverses dispositions sont prises pour faire de ces activités un événement écoresponsable. Fondaction est signataire-fondateur de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements depuis novembre 2010. En septembre 2011, Fondaction a atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements en plus de se distinguer lors du premier Gala des Vivats présenté au printemps 2012.

ENGAGEMENTS

SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE FONDATION

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS 2010-2012	RÉSULTATS 2010-2012	ENGAGEMENTS 2012-2014
1 Conformité aux normes	Proactivité dans les projets visant à améliorer les normes environnementales	Fondation s'est conformé aux normes en vigueur et continue de s'intéresser aux travaux et projets en cours au Québec pour améliorer les normes environnementales	Poursuivre l'approche proactive de suivi des normes environnementales
2 Gestion des immeubles	Obtention d'une reconnaissance BOMA BEST pour le Carrefour financier solidaire	Compte tenu du réaménagement des bureaux à Montréal, la demande de reconnaissance BOMA BEST a été suspendue Réduction de la consommation énergétique	Compléter le processus d'obtention de la certification LEED pour l'édifice de Québec Maintenir la consommation énergétique au même niveau malgré la hausse des activités
3 Gestion des matières résiduelles	Obtention de la réduction à la source de 40 % de l'utilisation du papier par rapport à l'année de référence 2008 Tenue d'événements écoresponsables avec zéro déchet	La réduction à la source de 40 % de l'utilisation du papier n'a pas été atteinte. Les activités liées au 15 ^e anniversaire ont nécessité la réalisation de plusieurs documents. Les efforts et la sensibilisation n'ont pas été aussi soutenus que lors des périodes précédentes Une nouvelle caractérisation des matières résiduelles du CFS a été effectuée en 2011. Le taux de mise en valeur s'élève à 81 %, confirmant l'échelon Argent du plus haut niveau de performance (niveau 3) du programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec Fondation est un des signataires fondateurs de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements du Conseil québécois des événements écoresponsables Fondation a atteint le niveau 3 de la norme BNQ en gestion responsable d'événements lors de la tenue du Grand rendez-vous des responsables Fondation et de la 16 ^e assemblée générale annuelle de Fondation en 2011	Réaliser une analyse et déterminer de nouveaux objectifs de réduction de consommation de papier Obtenir l'accréditation ICI ON RECYCLE!, niveau 1, pour l'édifice de Québec Poursuivre la tenue d'événements écoresponsables avec l'atteinte minimale du niveau 3 de la norme BNQ Sensibiliser les salariés en matière d'écoédition pour toutes les publications de Fondation, tant à l'interne qu'à l'externe
4 Plan de transport durable	Diminution des émissions de GES, tant en termes absolu que relatif	Au cours des deux dernières années, les émissions ont diminué de façon importante, tant en termes absolu (-35,9 tonnes) que relatif (-0,092 tonne par million d'actif net) Plus de 40 % des salariés bénéficient du système CarboPoint tandis que le pourcentage des salariés utilisant les mesures d'encouragement pour le transport en commun a légèrement augmenté à 32 %	Maintenir les émissions de GES au même niveau, malgré la hausse des activités Sensibiliser les salariés en matière d'écoconduite
5 Politique d'achat responsable (PAR)	Poursuite de la mise en œuvre de la politique en vue de sensibiliser les fournisseurs représentant 95 % des achats de Fondation	La collecte de données s'est poursuivie auprès des fournisseurs. L'échantillon se compose de 25 fournisseurs, soit 40 % de l'ensemble des fournisseurs ciblés originalement Sensibiliser les salariés susceptibles d'effectuer des achats à la PAR S'assurer que les nouveaux achats d'ordinateurs respectent au minimum la certification argent du programme EPEAT ¹	Mettre à jour les critères de sélection des fournisseurs ainsi que le questionnaire

1 Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT) ou « Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques », renseigne les consommateurs sur le cycle de vie du produit, de la conception au recyclage. Le matériel est évalué selon 23 critères obligatoires et 28 critères optionnels. EPEAT propose aux fabricants 3 étiquettes : bronze (23), argent (50) et or (75).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

MATIÈRES ET DÉCHETS

En tant qu'institution financière, Fondation consomme relativement peu de matières. Des biens durables comme le mobilier et les appareils informatiques sont les principales matières utilisées pour réaliser ses activités commerciales tandis que le papier demeure la matière non durable la plus consommée par Fondation. Cette dernière est toutefois issue de ressources renouvelables.

La consommation de papier comprend une composante interne – consommation de papier sur les lieux de travail – ainsi qu'une autre composante qui regroupe les documents destinés à l'externe. Depuis maintenant cinq ans, la totalité du papier interne et une grande partie du papier externe sont certifiées « 100 % papier recyclé postconsommation ». Tous les documents produits par la souscription le sont sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) et ils font l'objet d'une analyse des besoins et des cycles d'utilisation pour éviter tout gaspillage.

Malgré la hausse importante du nombre d'actionnaires et des demandes de rachat par les actionnaires admissibles au cours des deux dernières années, la consommation de papier a continué de décroître par million d'actif net. Ce résultat s'explique, entre autres, par la pratique de plus en plus répandue de transiger électroniquement avec les actionnaires et les responsables Fondation (RF). Il y a plusieurs années déjà, Fondation a fait office de pionnier avec l'adhésion en ligne et il sera bientôt possible pour les actionnaires de recevoir leur relevé de placement de façon électronique. De plus, les rachats d'actions feront aussi l'objet d'une informatisation et les actionnaires pourront choisir de recevoir les formulaires par la poste ou par courriel. Le nombre d'envois par la poste est ainsi réduit au strict nécessaire et les prospectus ne sont expédiés que sur demande aux actionnaires souscrivant par retenue sur le salaire.



Certification FSC (Forest Stewardship Council) Organisation non gouvernementale sans but lucratif, le Forest Stewardship Council a été créé en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations comprennent des groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier.

Le FSC a développé des principes et critères de gestion forestière qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière. Pour en savoir plus : www.fsccanada.org/francais.htm.

CONSOMMATION DE PAPIER (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2009
En poids	15,9 tonnes ¹	18,5 tonnes ¹	11,8 tonnes	11,7 tonnes
Par M\$ d'actif net	0,017 tonne	0,022 tonne	0,02 tonne	0,02 tonne

1 Évaluation faite en considérant 75 grammes par mètre carré de papier au lieu de 80 utilisés jusqu'au 31 mai 2010.

Tout le matériel informatique - imprimantes, ordinateurs, serveurs et écrans - acheté au cours des deux dernières années était certifié ENERGY STAR. De plus, Fondation se limite à une seule marque d'ordinateur pour faciliter le recyclage interne des appareils à des fins de formation ou pour les pièces de rechange. Les piles alcalines ont été graduellement remplacées par des piles rechargeables, leur usage étant principalement destiné aux souris d'ordinateur. Au cours de la dernière année, afin de diminuer la consommation de piles, de plus en plus de souris avec fil ont été substituées aux souris sans fil.

La plus récente caractérisation, réalisée en 2012, indique que le Carrefour financier solidaire produit annuellement près de 11 490 kg de matières résiduelles. Avec un taux de valorisation de 81,0 %, l'accréditation au programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec a été renouvelée, dépassant ainsi le taux de 80 % requis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le niveau de performance 3, le plus haut possible à l'intérieur duquel le degré Argent a été atteint, confirme les bonnes pratiques des salariés du Carrefour.

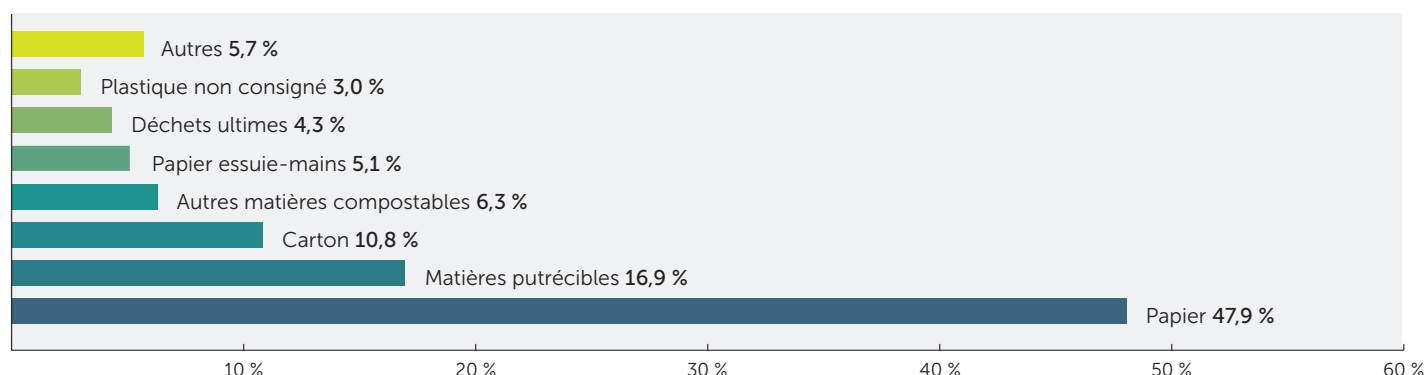
Afin d'évaluer les matières résiduelles générées par Fondation, nous considérons que la proportion attribuable au Fonds est de 55 %, compte tenu du nombre de salariés à Fondation par rapport à l'ensemble des salariés du Carrefour financier solidaire. On estime donc à 6 320 kg le poids des matières résiduelles produites par Fondation. Ces données excluent les matières dangereuses qui font l'objet d'un traitement particulier. Les piles, les téléphones cellulaires et les lampes fluorescentes sont récupérés séparément et traités par des firmes spécialisées. Quant aux cartouches d'encre, elles sont toutes prises en charge et recyclées par les deux fournisseurs d'imprimantes.

En fonction des différentes catégories de matières, il est à noter que les taux de récupération pour le papier et le carton sont respectivement de 97,8 % et de 96,5 %, dépassant ainsi les objectifs du Plan d'action 2010-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le taux de récupération du verre, qui s'élève à 95,2 % dépasse également l'objectif national, alors que celui du métal l'atteint presque avec un taux de 69,2 %. Les taux de récupération du plastique et des résidus putrescibles sont en deçà des objectifs proposés. Le marc de café ainsi que le ruban de filtration sont récupérés et envoyés à un site de compostage industriel.

TAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PAR ANNÉE DE CARACTÉRISATION)

2012	2008	2005
81,0 %	84,3 %	70 %

POURCENTAGE EN POIDS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES PAR LE CARREFOUR FINANCIER SOLIDAIRE



EAU, BIODIVERSITÉ ET EFFLUENTS

La consommation d'eau de Fondation est limitée à la consommation domestique et elle provient des réseaux municipaux d'aqueducs. Tant à Montréal qu'à Québec, nous n'avons pas de compteur d'eau qui puisse mesurer les quantités utilisées ni d'équipement de traitement des eaux grises ou usées pour recyclage ou réutilisation. La source d'approvisionnement ne provient pas d'un milieu naturel sensible et les eaux usées sont traitées avant d'être déversées dans le fleuve. Il n'y a aucun rejet de matières résiduelles, sauf celles provenant des installations sanitaires. Les équipements sanitaires à Montréal et à Québec minimisent l'utilisation d'eau. Depuis plus de deux ans, les bouteilles d'eau de source ont été remplacées par des refroidisseurs d'eau branchés directement au service public.

Nous ne disposons pas de programme pour gérer les incidences sur les enjeux liés à la biodiversité puisqu'aucun milieu sensible n'est à proximité de nos bureaux et que nos activités n'ont aucun impact sur des aires protégées, tant à Montréal qu'à Québec. Nos impacts directs sur les écosystèmes sont donc de très faible ampleur.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

La consommation d'énergie de Fondation comprend principalement la consommation directe liée aux activités tant à Montréal qu'à Québec ainsi que celle découlant des déplacements. Les résultats présentés dans cette section prennent en compte les déplacements des employés et des responsables Fondation dans le cadre de leur travail, les déplacements des bénévoles et ceux des actionnaires participant à nos activités.

La conception écoénergétique du bâtiment de Montréal a été reconnue par le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux du gouvernement fédéral permettant d'économiser 30 % de l'énergie utilisée pour un bâtiment comparable. L'immeuble de Fondation à Québec a été inauguré en 2010 et la demande de certification du niveau LEED est en cours au moment de la rédaction du rapport.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (au 31 mai)

2012	2011	2010	2009
Fondation Montréal			
2 986 GJ	3 644 GJ	3 799 GJ	4 219 GJ
Fondation Québec			
2 575 GJ	2 505 GJ	SO	SO
Consommation totale d'énergie			
5 561 GJ	6 150 GJ	3 799 GJ	4 219 GJ

La consommation d'énergie par Fondation est liée aux activités des bureaux de Montréal et de Québec : chauffage, climatisation et éclairage des espaces. Pendant la période couverte par le présent rapport, la consommation totale d'énergie est passée de 6 150 gigajoules en 2010-2011 à 5 561 gigajoules en 2011-2012. La baisse de consommation totale est principalement due aux efforts d'économie d'énergie à l'édifice de Montréal, la consommation y ayant diminué de 18 %. Les températures plus tempérées en 2011-2012 ont également contribué à réduire la consommation énergétique. L'énergie consommée par Fondation provient exclusivement d'Hydro-Québec. L'émission de gaz à effet de serre (GES) découlant de la production d'électricité par Hydro-Québec est négligeable puisqu'elle provient à 98 % de sources hydrauliques, le 2 % restant se répartissant entre le nucléaire, l'éolien ou la combustion de biomasse et de déchets. La seule production significative de gaz polluants (dont les NO_x et SO_x) découle de l'utilisation de l'automobile pour les déplacements.

Selon nos données, nous évaluons que les NO₂ produits par les transports se seraient élevés à 564 kg en 2010-2011 et à 533 kg pour l'année 2011-2012. Ces chiffres comprennent les déplacements des employés pour le travail ainsi que ceux entre le domicile et le travail.

NO₂ PRODUITS PAR LES TRANSPORTS DES SALARIÉS (au 31 mai)

2012	2011	2010	2009
533 kg	564 kg	534 kg	451 kg

TABLEAU DES ÉMISSIONS DE GES, TONNES ÉQUIVALENTES DE CO₂ (au 31 mai)

	2012	2011	2010	2009
Salariés (déplacements-travail)	76,0	81,3	80,4	66,5
dont: Avion	17,6	21,0	17,4	13,5
Réseau RF	35,8	34,0	70	76
AGA (données Planetair)	14,5	13,4	11,8	17,6
TOTAL	126,3	128,7	162,2	160,1
Salariés (déplacements-résidence-travail)	139,1	137,8	144	122
Intensité carbone	0,14 t éq CO ₂ /M\$ d'actif net	0,15 t éq CO ₂ /M\$ d'actif net	0,23 t éq CO ₂ /M\$ d'actif net	0,28 t éq CO ₂ /M\$ d'actif net

Tous les gaz à effet de serre (GES) attribuables à Fondation proviennent des déplacements des salariés et des responsables Fondation (RF) qui tiennent des activités de souscription dans les lieux de travail et pour lesquels Fondation rembourse les dépenses et coûts de déplacement dans le cadre de leur travail. La production totale de GES s'est élevée à 128,7 tonnes en équivalent CO₂ pendant l'année 2010-2011 et à 126,3 tonnes pour l'année 2011-2012. Mesurée en terme relatif par rapport aux actifs de Fondation, l'intensité carbone des activités de Fondation a diminué, passant de 0,153 à 0,138 tonne équivalente de CO₂ par million de dollars d'actif net. Nous sommes incapables d'évaluer les émissions de GES liées aux services de messagerie, les fournisseurs n'étant pas en mesure de produire les données nécessaires au calcul des GES.

Les catégories responsables de la production de GES sont les suivantes : 81,3 et 76,0 tonnes pour les déplacements des employés, dont 21,0 et 17,6 pour les voyages en avion, 34,0 et 35,8 tonnes pour le réseau des RF et, finalement, 13,4 et 14,5 tonnes pour l'assemblée générale annuelle (AGA). Les émissions de GES pour l'AGA et les voyages en avion sont compensées en achetant des crédits de compensation de carbone Gold Standard de Planetair.ca.

Nous avons aussi évalué les émissions de GES produites par les déplacements des salariés entre leur résidence et le travail. En utilisant les données fournies grâce au code postal de chacun des salariés, nous considérons que les déplacements de ces derniers entre la résidence et le travail génèrent des émissions de GES de 137,8 et de 139,1 tonnes pour chacune des deux années couvertes. Par ailleurs, on estime que les GES évités par les salariés qui utilisent les transports en commun, s'élèveraient à un maximum théorique de 28 et 26 tonnes équivalentes de CO₂ pour les mêmes années.

PLAN DE TRANSPORT DURABLE

OBJECTIFS	MESURES
Favoriser le transport en commun	Remboursement de 50 % de la carte de transport
Faciliter le covoiturage	Places réservées dans le stationnement intérieur
Encourager le transport actif	Supports à vélos à l'intérieur et ateliers sur l'entretien
Faciliter l'autopartage	Accès au service de Communauto pour les déplacements professionnels
Tenir des événements écoresponsables	Diminution et compensation des émissions de GES
Reconnaître les efforts	Système CarboPOINT à l'intention du personnel

Le plan de transport durable met à la disposition des salariés plusieurs mesures facilitant l'adoption de comportements écoresponsables en matière de déplacements. L'utilisation de la visioconférence, des nouveaux modes de communication entre les groupes, l'encouragement au transport collectif et l'utilisation des transports publics permettent de réduire le kilométrage total parcouru dans une année, sans nuire aux activités du Fonds. Les réductions de consommation d'énergie obtenues n'ont toutefois pu être quantifiées, le détail de chacune des mesures de remplacement pouvant difficilement être toutes retracées (visioconférences par exemple). Le kilométrage total parcouru est passé de 290 000 km en 2010-2011 à 280,900 km en 2011-2012, soit une réduction équivalant à deux tonnes de GES.

Le système CarboPOINT permet aux personnes utilisant des moyens de transport alternatifs d'accumuler des points selon les renseignements fournis sur leurs modes de transport entre la résidence et le travail. Ces points peuvent être échangés contre des articles de plein air ou des chèques-cadeaux. Cette formule d'encouragement originale a été reconnue en 2009 par une nomination dans la catégorie Entreprise lors du Gala de reconnaissance en environnement de la communauté montréalaise.

TRANSPORT EN COMMUN ET PROGRAMME CARBOPOINT – PROPORTION DE SALARIÉS ADHÉRENTS (au 31 mai)

	2012	2011
Subvention de transport en commun	32,6 %	31,4 %
Programme CarboPOINT	44,2 %	44,2 %



Pionnier parmi les fonds de capital de risque canadiens dans le secteur des technologies propres, Cycle Capital Management investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.

Cycle Capital accompagne le développement des entreprises en mettant à la disposition des entrepreneurs talentueux ses ressources et une approche novatrice basée sur le concept de production et de consommation Pensée cycle de vie, leur permettant ainsi d'accélérer l'adoption de leurs technologies par le marché et de devenir leader dans leurs secteurs d'activité.

En plus d'être un des partenaires fondateurs de Cycle Capital en 2003, Fondation est devenu commanditaire de Cycle-C3E en 2011. Cycle-C3E fait partie de la plateforme de Cycle Capital et il est destiné à financer l'amorçage d'entreprises québécoises spécialisées dans les technologies propres.

TECHNOPÔLE ANGUS

En 1996, la Société de développement Angus (SDA) s'est donnée pour mission de redévelopper le site des anciens ateliers du Canadien pacifique dans l'est de Montréal en s'appuyant sur des principes de développement économique communautaires. Présent à son conseil d'administration depuis les débuts, Fondation a consenti un premier investissement en 2002.

Le Technopôle Angus est un parc d'entreprises en plein essor et un véritable creuset de l'économie plurielle. S'y côtoient aujourd'hui plus de 2 000 travailleurs œuvrant dans une cinquantaine de sociétés privées, de l'économie sociale et du secteur institutionnel.

En vertu d'une entente de partenariat, Fondation et la SDA contribuent à chaque nouveau projet sur le site, combinant des objectifs de performance économique, sociale et environnementale. Il s'agit de la première association du genre entre un fonds de capital de risque et une entreprise d'économie sociale.

Premier site LEED-ND au Canada

Le plan directeur du Technopôle Angus porte le sceau LEED for Neighborhood Development, niveau Or (LEED-ND ou, en français, LEED pour l'aménagement des quartiers), une certification attribuée par le US Green Building Council. L'octroi du LEED-ND au Technopôle vient confirmer que le parc d'entreprises maximise la qualité de l'urbanisme, la préservation de l'environnement naturel, les voies piétonnières et l'accès au transport en commun, la qualité des liens avec la communauté locale ou encore la complémentarité entre les zones d'emploi et de résidence, et ce, en plus de posséder des immeubles écologiques.

Dans le cadre de son 15^e anniversaire, Fondation a inauguré en mai 2010 ses nouveaux bureaux de Québec. Le nouvel édifice représente une manifestation concrète de l'engagement soutenu de Fondation de favoriser l'économie québécoise selon les principes du développement durable. Il s'agissait d'une première en Amérique du Nord pour un édifice à bureaux contemporain de six étages, conçu en vue d'une certification LEED.

Le projet a d'ailleurs suscité un vif intérêt tant au Canada, qu'aux États-Unis et même en France, surtout parce que de nombreux choix écologiques ont été faits tout au long de l'élaboration et de la réalisation de ce projet unique. Le plus spectaculaire est définitivement la structure hors sol de six étages entièrement faite de bois québécois lamellé-collé, certifié FSC (Forest Stewardship Council). C'est l'entreprise Chantiers Chibougamau qui a fabriqué les pièces de bois utilisées dans la structure et Nordic Structures Bois, une société sœur, a contribué à la conception du projet et à la coordination sur le chantier. La structure a été faite à partir de têtes d'épinette noire de différentes longueurs, taillées en morceaux de 1" x 2". De cette partie de l'arbre, qui était autrefois laissée sur le parterre de récolte, on a tiré un fabuleux produit d'ingénierie.

Avec un bénéfice carbone net¹² de 1 350 t de CO₂, soit l'équivalent de GES produits par 270 automobiles pendant un an, Fondation est fier que le nouvel édifice rejoigne à la fois la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec déposée en mai 2008 et les objectifs de réduction des émissions de GES que le gouvernement québécois s'est fixés.

CERTAINES DES AUTRES MESURES ÉCOLOGIQUES APPLIQUÉES À L'ÉDIFICE DE FONDATION À QUÉBEC :

- Décontamination des sols et récupération de 94 % des débris de déconstruction
- Réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 40 % par rapport au bâtiment de référence du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB)
- Vue sur l'extérieur pour 95 % des locaux occupés par du personnel et maximisation de la lumière naturelle
- Membrane de toiture blanche pour limiter la surchauffe en été
- Stationnement intérieur pour 22 vélos (avec douche et vestiaire)
- Bois certifié FSC
- Matériaux et produits à faible émissivité de COV (composés organiques volatils)



¹² Le bénéfice carbone résulte des économies faites par la substitution du béton armé par une structure en bois, tant sur le plan de la fabrication que du transport, ayant ainsi permis d'éviter l'émission dans l'atmosphère d'environ 450 t de CO₂. De plus, la structure en bois contient 900 t de CO₂ retirées de l'atmosphère par séquestration lors de la croissance des arbres.

INDEX GRI

✓ Indicateurs de performance examinés par l'auditeur indépendant

PAGES

PACTE
MONDIAL

1.	STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président-directeur général	2, 3	
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	2, 3	
2.	PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	8	
2.2	Principaux produits et services	8, 9, 43, 55 à 57	
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	10, 11	
2.4	Lieu du siège social	Couverture 4	
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	9	
2.6	Nature du capital et forme juridique	8	
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	8, 14, 15	
2.8	Taille de l'organisation	9	
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période	6	
2.10	Récompenses reçues au cours de la période	12, 13	
3.	PARAMÈTRES DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	6	
3.2	Date du dernier rapport publié	6	
3.3	Périodicité du rapport	6	
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Couverture 4	
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	5	
3.6	Périmètre du rapport	6	
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre	6	
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail et les activités imparties	6	
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul	6	
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'information communiquée dans des rapports antérieurs	6	
3.11	Changements significatifs du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées	Aucun changement	
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis	70 à 74	
3.13	Politique et pratique en vigueur visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation	3, 6, 7, couverture 3	
4.	GOVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	16 à 23	
4.2	Statut de la personne occupant la présidence du C.A.	20, 21	
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	21	
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au C.A.	18, 48, 49	
4.5	Lien entre la rémunération des membres du C.A., des cadres supérieurs et des cadres dirigeants et la performance de l'organisation	52	
4.6	Processus mis en place par le C.A. pour éviter les conflits d'intérêt	22, 23	

4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigées des membres du C.A.	21	
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes définis par l'organisation et état de leur mise en pratique	Mission, 2, 3, 16 à 18, 21 à 23	
4.9	Procédures définies par le C.A. pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	22, 23	
4.10	Processus d'évaluation de la performance du C.A.	18, 19	
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	16, 17	
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	30 à 33	
4.13	Adhésion à des associations ou des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	30 à 33	
4.14	Liste des parties prenantes	25	
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes	24, 25	
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	25 à 29	
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	5, 26 à 29	

5. APPROCHES DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

APPROCHE DE GESTION		34 à 41	
EC1	✓ Valeur économique directe créée et distribuée	42 à 44, 46, 47	
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités liés aux changements climatiques	43	Principe 7
EC3	Couverture des régimes de retraite à prestations définies	52	
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues	Aucune subvention ou aide publique	
EC5	Ratio comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum	52	Principe 1
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	54, 55	
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement	51	Principe 6
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés par une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit	N/A ^(a)	
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs	46, 47	

PERFORMANCE SOCIALE

APPROCHE DE GESTION		48 à 50	
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT			
LA1	✓ Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	51	
LA2	✓ Taux de roulement du personnel	51	Principe 6
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel	51	
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	51	Principes 1, 3
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation	52	Principes 1, 3
LA6	Pourcentage de l'effectif représenté dans des comités mixtes direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail	52	Principe 1
LA7	✓ Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme	52	Principe 1
LA8	Programmes mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	52	Principe 1

		PAGES	PACTE MONDIAL
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	52	Principe 1
LA10	✓ Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie d'emplois	53	
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	50	
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	50	
LA13	✓ Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par indicateur de diversité	51	Principes 1, 6
LA14	✓ Rapport du salaire de base des hommes / femmes par catégorie professionnelle	52	Principes 1, 6

DROITS HUMAINS

HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains	36 à 41, 54	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits humains a fait l'objet d'un contrôle; mesures prises	54, 55	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits humains applicables dans leurs activités; pourcentage de salariés formés	54	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident	Principes 1, 2, 6
HR5	Activités au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Aucune activité	Principes 1, 2, 3
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants	N/A ^(e)	Principes 1, 2, 5
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire	N/A ^(e)	Principe 1, 2, 4
HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures relatives aux droits humains	N/A ^(b)	Principes 1, 2
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones	N/A ^(f)	Principes 1, 2

SOCIÉTÉ

SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités sur les communautés	34 à 47	
SO2	✓ Pourcentage et nombre de domaines d'activité soumis à des analyses de risques en matière de corruption	16 à 18, 22, 23	Principe 10
SO3	✓ Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anticorruption de l'organisation	22, 23	Principe 10
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Aucun incident	Principe 10
SO5	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	23	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
SO6	Total des contributions versées aux partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes	Aucune contribution	Principe 10
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, infractions aux lois antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune action ou infraction	
SO8	Montant des amendes et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Aucune amende ou sanction	

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS

PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité	N/A ^(b)	Principe 1
-----	---	--------------------	------------

		PAGES	PACTE MONDIAL
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	N/A ^(b)	Principe 1
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à de telles exigences	55 à 58	Principe 8
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services	Aucun incident	Principe 8
PR5	✓ Pratiques relatives à la satisfaction client	24 à 29, 55 à 57	
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing	55	
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing	Aucun incident	
PR8	✓ Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Aucune plainte ou perte de données	Principe 1
PR9	Montant des amendes pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Aucune amende	

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

APPROCHE DE GESTION		60 à 62	
EN1	✓ Consommation de matières	63, 64	Principe 8
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	63	Principes 8, 9
EN3	✓ Consommation d'énergie directe	65	Principe 8
EN4	✓ Consommation d'énergie indirecte	65	Principe 8
EN5	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	65	Principes 8, 9
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré	N/A ^(b)	Principes 8, 9
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	65	Principes 8, 9
EN8	Consommation totale d'eau	65	Principe 8
EN9	Sources d'approvisionnement en eau	65	Principe 8
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	N/A ^(c)	Principes 8, 9
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	65	Principe 8
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité	65	Principe 8
EN13	Habitats protégés ou restaurés	N/A ^(d)	Principe 8
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	N/A ^(d)	Principe 8
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	N/A ^(d)	Principe 8
EN16	✓ Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	65, 66	Principe 8
EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre	65 à 67	Principe 8
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	66, 67	Principes 7, 8, 9
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	65, 66	Principe 8
EN20	Émissions de NO _x , SO _x et autres émissions atmosphériques	65	Principe 8
EN21	Total des rejets dans l'eau	65	Principe 8
EN22	✓ Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	64	Principe 8
EN23	Nombre et volume des déversements accidentels	N/A ^(b)	Principe 8
EN24	Poids des déchets jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexe I, II, III et VIII	N/A ^(b)	Principe 8

		PAGES	PACTE MONDIAL
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	N/A ^(d)	Principe 8
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services	63, 64	Principes 7, 9
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés	N/A ^(b)	Principes 8, 9
EN28	Montant des amendes et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des lois et réglementations environnementales	Aucune amende ou sanction	Principe 8
EN29	Impacts environnementaux du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	65 à 67	Principe 8
EN30	Dépenses totales en matière de protection environnementale	66	Principes 7, 8, 9

SUPPLÉMENT SECTORIEL - SERVICES FINANCIERS

FS1	Politiques contenant des éléments spécifiques en matière environnementale et sociale appliquées aux secteurs d'activité	34 à 41	
FS2	Procédures pour évaluer et prioriser les risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité	34 à 41	
FS3	Processus pour contrôler la mise en œuvre par les clients et leur conformité avec les exigences environnementales et sociales incluses dans les contrats ou les transactions	34 à 41	
FS4	Processus pour améliorer la compétence des employés dans la mise en œuvre des politiques et procédures sociales et environnementales appliquées aux secteurs d'activité	41, 56	
FS5	Interactions avec les clients/entités détenues/partenaires d'affaires au sujet des risques et opportunités en matière sociale et environnementale	34 à 41	
FS6	✓ Répartition du portefeuille en pourcentage pour les secteurs d'activité par région spécifique, taille et par secteur	14, 15, 35	
FS7	✓ Valeur monétaire des produits et services conçus pour produire un bénéfice social	34 à 39	
FS8	✓ Valeur monétaire des produits et services conçus pour produire un bénéfice environnemental	34 à 39	
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer la mise en application des politiques en matière environnementale et sociale, et procédures d'évaluation du risque	23, 34 à 41	
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises appartenant au portefeuille de l'institution, avec lesquelles l'entreprise répondante a eu des interactions sur des enjeux environnementaux ou sociaux	38 à 40	
FS11	✓ Pourcentage des actifs sujets à une évaluation en matière environnementale ou sociale	34 à 39	
FS12	Politiques de vote appliquées aux enjeux environnementaux ou sociaux pour les parts sur lesquelles l'entreprise répondante détient des droits de vote de parts ou conseille sur le vote	36 à 38	
FS13	Points d'accès dans les zones sous-peuplées ou désavantagées économiquement	55 à 58	
FS14	Initiatives pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services financiers	55 à 58	
FS15	Politiques pour la conception et la vente « justes » de produits et services financiers	55 à 58	
FS16	✓ Initiatives pour améliorer la compréhension des notions financières de base	55 à 58	

- (a) Fondation ne participe pas aux investissements décrits par cet indicateur qui sont, selon lui, de la responsabilité de l'État.
- (b) Indicateur considéré non pertinent compte tenu de la nature des activités du Fonds.
- (c) L'eau étant principalement utilisée pour les toilettes et les cuisines, l'indicateur est considéré non pertinent compte tenu de la nature des activités du Fonds.
- (d) Les bureaux de Fondation sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.
- (e) Les activités du Fonds ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé.
- (f) Aucun incident n'a eu lieu et les activités du Fonds ne présentent pas de risque concernant la violation des droits des populations autochtones.



Déclaration GRI Vérification du Niveau d'Application

GRI certifie par la présente que **Fondaction CSN** a présenté son rapport "4e Rapport de développement durable 2010-2012" au Service Rapports du GRI qui en a conclu que le rapport remplit les critères correspondants au Niveau d'Application A+.

Les Niveaux d'Application GRI indiquent dans quelle mesure le contenu des Lignes directrices G3 ont été appliquées dans le rapport de développement durable soumis. La Vérification confirme que le type et le nombre d'informations qui correspondent à ce Niveau d'Application ont été traités dans ce rapport et que l'Index du contenu GRI a démontré une représentation valable des informations requises, comme décrites dans les Lignes directrices G3 du GRI.

Les Niveaux d'Application n'informent pas sur la performance développement durable du rédacteur, ni sur la qualité des informations contenues dans le rapport.

Amsterdam, le 10 septembre 2012

Nelmara Arbex
Directrice générale adjointe
Global Reporting Initiative



Le "+" a été ajouté à ce Niveau d'Application car Fondaction CSN a soumis (une partie de) ce rapport pour vérification externe. GRI respecte le jugement du rédacteur concernant le choix des auditeurs externes et la portée de la vérification.

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation basée sur un réseau, il était pionnier dans le développement du cadre de reporting développement durable le plus appliqué dans le monde, et il s'est engagé à l'améliorer en continu et à inciter son application dans le monde entier. Les Lignes directrices GRI détaillent les principes et les indicateurs que les organisations peuvent utiliser pour mesurer et rendre compte de leur performance économique, environnementale et sociale. www.globalreporting.org

Clause d'exclusion: Lorsque le rapport développement durable contient des liens externes, y compris du matériel audiovisuel, cette déclaration couvre uniquement le matériel soumis à GRI à la date de la vérification, le 29 août 2012. GRI exclut explicitement tout changement qui ont été apporté à ce type de matériel ultérieurement.



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Le Pacte mondial est une initiative volontaire de plusieurs milliers d'entreprises responsables de toutes les régions du monde ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile. Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des **droits de l'homme**, des **normes de travail** et de **l'environnement**, et de la **lutte contre la corruption**. Le Pacte mondial est un réseau au cœur duquel se trouve le bureau du Pacte mondial et quatre organismes des (NU) : le Haut Commissariat des NU aux droits de l'homme, le Programme des NU pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des NU pour le développement.

Coordination des contenus, rédaction et édition :
Claude Normandin

Soutien à l'édition :
Endrée Martel

Révision linguistique :
Ginette Grondines

Conception graphique :
Zone C Communication Marketing

Photographies :
OSA Images, p. 2, 3, 10, 20 - Louise Leblanc, p. 12, 69



certifié



100 %
postconsommation



recyclé



papier
permanent



énergie
biogaz

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU COMMENTAIRES À PROPOS DU RAPPORT ?

Dans le but de maintenir et d'améliorer la conformité de son rapport en matière de développement durable, Fondation vous invite à transmettre vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante :

developpementdurable@fondaction.com

DONNER DU SENS
À L'ARGENT

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3
Téléphone (514) 525-5505 - 1 800 253-6665
www.fondaction.com